AVANT-PROPOS

Survenant à mi-terme entre les deux premiers Sommets de la Francophonie, la 5e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française, tenue à l'Ile Maurice du 12 au 15 mai 1987, a revêtu un caractère spécial et particulier, car il aura permis à la soixantaine de délégués et d'observateurs présents de mesurer la route parcourue dans le domaine de la Communication audiovisuelle - retenu par le Premier Sommet comme étant l'un des quatre domaines prioritaires de coopération entre pays francophones - depuis ce Sommet et tracer les grands axes d'action proposée dans ce domaine, pour recevoir la confirmation et l'approbation du Deuxième Sommet dans quelques mois.

On peut croire donc, comme l'ont souligné divers intervenants lors de la 5e Conférence Générale, que dans les toutes prochaines années, les responsabilités du CIRTEF seront accrues.

Le nombre de ses actions dans des domaines aussi divers que le développement des productions nationales, la promotion de coproductions, l'organisation d'échanges de programmes, la mise en place d'instruments communs de diffusion, les échanges de personnels ou le perfectionnement des cadres n'a fait que croître; sa participation active au programme SATELLIMAGES TV5; à l'Agence d'Images Francophone, à la Banque de programmes francophones, aux séances périodiques de visionnage, au fonds de soutien pour la création audiovisuelle, sont de nouveaux axes d'actions.

Peut-on décemment croire qu'une équipe aussi ultra-légère que le Secrétariat Général du CIRTEF (Secrétaire Général, Adjoint et Secrétaire de Direction) pourra mener de front toutes ces activités ?

Les délégués à la 5e Conférence Générale ont répondu à la question: si les finances ne permettent pas d'augmenter le personnel permanent du CIRTEF, force sera d'employer sur une base ad hoc des personnels temporaires pour suivre telle ou telle action spécifique.

Ceux-ci coûteront à la longue plus chers au CIRTEF ! mais, de toute façon, avec quoi les payer ?

Le Bureau de Direction et la Commission des Finances qui se sont attelés depuis ces dernières années à redresser la situation financière du CIRTEF ont dû se rendre à une évidence : avec une entrée de cotisations annuelles oscillant entre 65 et 70% des cotisations dues, - unique apport de revenus au CIRTEF - le budget du CIRTEF ne peut supporter que le fonctionnement normal d'un Secrétariat Général ultra-léger, comme il l'est.

Pour ses actions, le CIRTEF doit compter sur des apports extérieurs de fonds.

Depuis des années, le CIRTEF tente de faire apprécier cette situation à ses interlocuteurs, en réclamant un pourcentage des budgets pour amortir les frais d'organisation.

Pour l'A.C.C.T., comme l'a encore souligné le porte-parole de son Secrétaire Général lors de la 5e Conférence Générale du CIRTEF : "il est fondamental que l'intégralité des budgets de programmes soit consacrée à des actions concrètes et bénéficie aux ayants-droits, sans qu'une partie ne soit utilisée pour supporter les frais de fonctionnement d'un partenaire institutionnel". Et de conclure sur ce chapitre "nous aurions tendance à considérer comme vital un renforcement des moyens d'actions du CIRTEF, afin qu'il puisse assumer toutes les charges de l'animation de son réseau et contribuer pleinement aux côtés et avec le soutien de l'Agence, au développement de la francophonie audiovisuelle".

Un renforcement des moyens d'actions, soit. Mais comment ? par qui ?

Une augmentation des revenus propres n'étant pas envisageable, peut-on espérer donc - étant donné que le Secrétaire Général de l'A.C.C.T. lui-même considère ce renforcement de moyens comme "vital" - que le CIRTEF trouvera lors du Deuxième Sommet Francophone, l'A.C.C.T., son partenaire privilégié, à ses côtés pour soutenir sa requête pour qu'un fonds spécial international de coopération lui soit octroyé par le Sommet ?

Jean-Roland Delaître
Rapporteur Général et
Adjoint du Secrétaire Général

S O M M A I R E

- Avant-propos page 1

- La séance d'ouverture

  • Allocution de bienvenue du Directeur Général de la M.B.C., M. Dhanjay CALLIKAN 5

  • Allocution d'ouverture du Président du CIRTEF, M. Jacques GIRARD, Président-Directeur Général de la S.R.T.Q. 7

  • Discours d'ouverture du Premier Ministre de l'Ile Maurice, M. Aneerood JUGNAUTH 12

  • Allocution de M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général de la Culture et de la Communication à l'A.C.C.T., représentant du Secrétaire Général de l'A.C.C.T. 15

- Ordre du jour 19

- Procès-verbal des délibérations de la Conférence Générale 21

- Rapports des Commissions et des Groupes de Travail

  • Echanges et coréalisations 28
  • Coopération Inter-Chaînes 31
  • Formation - Information 35
  • Banque de Programmes 37
  • Groupe TV5 39

- Le nouveau Bureau de Direction du CIRTEF et la nouvelle Commission des Finances 41

- Rapports des jurys des Prix CIRTEF

  • Télévision 43
  • Radio 44

- Séance de clôture

  • Allocution de M. Jacques GIRARD, Président sortant du CIRTEF 45

  • Allocution du nouveau Président du CIRTEF, M. Dhanjay CALLIKAN, Directeur Général de la M.B.C. 48

- Liste des participants 52

ANNEXES

A) Rapport d'activités du Secrétaire Général de juillet 1985 à avril 1987 page 59

B) Exposé de M. Pierre DESROCHES, Chef du réseau "Culture et Communication" auprès du Suivi du Sommet Francophone : *"Suivi du Sommet Francophone"* 70

C) Exposé de M. Michel LUCIER, Directeur Général de l'Education et de la Formation à l'A.C.C.T. : *"Formation en Radio-Télévision"* 74

D) Exposé de M. Paul-Emile LAMY, Directeur des Communications à l'Ingénierie, S.R.C. : *"La formation face à l'évolution technologique"* 82

E) Exposé de M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général de la Culture et de la Communication à l'A.C.C.T. : *"Développement d'un Espace Audiovisuel Francophone"* 89

F) Exposé de M. Jean-Claude MICHAUD, Président-Directeur Général de R.F.O. : *"Agence Internationale Francophone d'Images"* 94

G) Exposé de M. Abdoulaye SIDIBE, Directeur Général Adjoint de la Radiodiffusion-Télévision du Mali : *"Développement de la Radio Rurale en Afrique en général et au Sahel en particulier"* 110

H) Questions financières
- Etat des dépenses et recettes au 31.12.1986 114
- Bilan au 31.12.1986 118
- Budgets pour 1988-1989 119

I) Procès-verbal de la réunion conjointe des Bureaux de Direction sortant et entrant 120

J) Liste des membres du CIRTEF 122

* * *

SEANCE D'OUVERTURE

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GENERAL DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION MAURICIENNE, M. DHANJAY CALLIKAN

C'est une grande joie pour moi de souhaiter la bienvenue à tous les délégués qui viennent des quatre coins du monde francophone participer à la 5e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française. Soyez les bienvenus surtout à La Pirogue, nom évocateur de cet esprit d'aventure et de quête qui a poussé tant d'hommes et de femmes à prendre le large pour venir aborder nos rives.

Tout comme le Québec, où s'était déroulé la 4e Conférence Générale, l'Ile Maurice est terre de rencontre des civilisations. Nos ancêtres viennent de l'Europe, du sous-continent indien, de la Chine et de l'Afrique. S'épanouissent ici l'hindouisme, le christianisme, l'islam, le protestantisme ou le boudhisme dans un esprit de tolérance et de respect mutuel.

Nous nous acheminons lentement vers l'émergence d'une culture mauricienne originale. Elle sera riche des différentes civilisations qui ont fertilisé notre sol et pourrait être ce que Léopold Sédar Senghor a appelé la culture universelle. Cette nouvelle personnalité mauricienne en devenir sera, bien sûr, fortement imprégnée de culture française, car outre la présence du français dans les médias (journaux, radio et télévision), cette langue est utilisée comme outil de création littéraire par des vains mauriciens d'origines ethniques diverses.

Elle donne aujourd'hui à la création artistique une nouvelle dimension. Elle tend à assumer ces dernières années, le rôle de pont inter-culturel avec la traduction en français, des oeuvres littéraires produites dans les autres langues écrites à l'Ile Maurice.

La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne participe activement au développement harmonieux de la Société mauricienne. Elle aide à la promotion de toutes les langues et traditions culturelles mauriciennes tout en favorisant l'ouverture vers des valeurs nouvelles. Elle est aussi élément catalyseur, et lieu de convergence de l'expression culturelle.

Depuis sa création, le CIRTEF joue un rôle éminemment positif dans la nécessaire coopération multiforme entre pays du monde francophone, au-delà des clivages traditionnels Nord/Sud.

Au cours des prochains jours, nous aurons l'occasion d'étudier en détail les moyens d'approfondir notre collaboration, afin de renforcer notre présence sur la scène de la communication mondiale. Notre objectif est de parvenir à une meilleure compréhension entre les peuples

et cela sera possible grâce à une circulation plus équilibrée des informations, des programmes et des idées.

Puis-je vous souhaiter un séjour très agréable, à vous tous, qui avez effectué ce "voyage à l'Ile de France" sur les traces de Bernardin de Saint-Pierre.

Merci.

* * *

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU CIRTEF, M. JACQUES GIRARD, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE RADIO-TELEVISION DU QUEBEC

L'honneur d'avoir accueilli les membres du CIRTEF à Montréal lors de notre dernière Conférence Générale en juin 1985, n'a d'égal que le plaisir que j'éprouve aujourd'hui à vous retrouver, en grand nombre, sous le ciel enchanteur de l'Ile Maurice, à l'occasion de la 5e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française. En notre nom à tous, je remercie le Premier Ministre du Gouvernement de l'Ile Maurice, M. Aneerood JUGNAUTH, de son accueil chaleureux dans son beau pays. J'adresse nos remerciements les plus sincères à la Télévision Mauricienne et de façon plus personnalisée à son Directeur Général, M. Dhanjay CALLIKAN qui, avec son équipe, ne ménage aucun effort pour rendre notre séjour agréable et confortable.

Le CIRTEF est devenu pour tous ses membres, au fil des années, un foyer de dialogue, d'échange et de connaissance mutuelle. Une occasion, pour les responsables des Radios et des Télévisions des pays du Nord et du Sud, de se fréquenter régulièrement, de mettre en commun leurs préoccupations professionnelles, de s'engager dans des échanges ou projets de différentes natures et, stimulés les uns par les autres, de réfléchir ensemble sur l'avenir de la Télévision et de la Radio dans l'univers mouvant des communications.

Stages de formation, séminaires, échanges de personnel, coproductions et coréalisations ont permis aux créateurs et aux professionnels de la Radio et de la Télévision des pays du Nord et du Sud de partager et parfaire leurs connaissances, d'élargir leurs horizons et de tisser entre eux des liens d'amitié et de respect. Les coréalisations qui se sont engagées ont été autant d'occasions pour des équipes d'artisans d'origine, de culture, de coutumes, d'habitudes de travail différentes, de mettre en commun leurs talents et compétences professionnelles, de collaborer à des réalisations concrètes et de relever ensemble les défis reliés à de telles entreprises de coopération.

Réflexion, actions concrètes, recherche et mises en oeuvre caractérisent le CIRTEF et s'inscrivent dans les grands objectifs qu'il vise et que l'on pourrait résumer ainsi :

- le dialogue permanent entre les organismes utilisant la langue française;
- la promotion de la Radio et de la Télévision comme outils de développement des collectivités;

- la coopération entre les partenaires afin de leur permettre d'accomplir plus efficacement leurs missions sociale, culturelle et éducative; et
- enfin, une meilleure connaissance, appréciation et respect des particularités, cultures et aspirations de nos pays respectifs.

En continuité avec les actions antérieures et en conformité avec les objectifs du CIRTEF, les activités ont été nombreuses et variées en 1986-1987. Des projets longuement mûris se sont concrétisés, d'autres sont en voie de définition ou de réalisation. De nouveaux mandats se sont ajoutés et ont donné lieu à des initiatives visant leur réalisation. L'avenir s'annonce stimulant et prometteur, riche de défis à relever, indicatif d'actions créatrices à mener.

Je laisserai au Secrétaire Général, M. René SCHENKER, le soin et l'honneur de vous faire part de l'ensemble des activités; le crédit pour leur mise en oeuvre, leur bonne marche et leur aboutissement lui revient d'ailleurs pour une large part. J'en profite pour le remercier, en notre nom à tous, et lui dire que nous apprécions au plus haut point la qualité de son travail, sa grande compétence et son inlassable dévouement. Je veux aussi remercier M. Jean-Roland DELAITRE, l'Adjoint du Secrétaire Général, pour l'excellent travail qu'il accomplit à partir d'une connaissance en profondeur du CIRTEF et des organismes qui le composent. Je m'en voudrais enfin de ne pas souligner publiquement l'inlassable travail et le dévouement sans réserve de Mme Danièle EGGER.

J'aimerais, par ailleurs, mentionner brièvement quelques faits et accomplissements qui ont particulièrement marqué ces deux dernières années.

La tenue du Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, à Versailles en février 1986, a été, à mes yeux, le fait le plus significatif de cet exercice biennal.

La Conférence du Caire en 1985, regroupant les ministres de la Communication des pays francophones, avait fourni une vue plus claire des objectifs d'ensemble en matière d'audiovisuel; elle avait permis au CIRTEF d'affirmer son existence. Le Sommet, en plus de faire des recommandations allant dans le même sens, a eu le mérite, grâce à l'établissement d'un Comité du Suivi et à la constitution d'un réseau "Communication et Culture", d'identifier et de privilégier des actions précises visant l'aménagement d'un Espace audiovisuel francophone; il a été l'occasion de voir la vocation du CIRTEF confirmée, son apport unique reconnu et sa mise à contribution largement sollicitée.

Le Conseil fut mandaté, entre autres, d'assurer, en collaboration avec les organismes concernés, la réalisation des trois priorités suivantes : l'extension de TV5 en Amérique du Nord et en Afrique; la

mise en place d'une Agence Internationale Francophone d'Images; la création de fonds visant à soutenir la production radiophonique et télévisuelle francophone et celle de bourses permettant d'assurer la formation des créateurs et des agents de production. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique s'est vu confier la responsabilité de la gestion du fonds de production alors que celle de son fonctionnement sera assumée conjointement par l'A.C.C.T. et le CIRTEF.

Consécutivement au Sommet, deux réunions majeures étaient convoquées et se tenaient à Genève : l'une regroupant les Directeurs de programmes Télévision les 15, 16 et 17 octobre 1986; l'autre, les Directeurs de programmes Radio, les 3 et 4 mars 1987. La présence, en très grand nombre, des Directeurs de programmes à ces rencontres et leur participation active ont témoigné éloquemment de l'intérêt qu'ils portent aux recommandations du Sommet et de l'importance qu'ils accordent au rôle qui leur est dévolu à titre d'organismes-membres du CIRTEF.

Suite à une proposition adoptée à l'unanimité lors de la réunion des Directeurs de programmes Télévision, le CIRTEF s'est fait l'interlocuteur auprès de TV5 pour s'assurer que ses membres du Sud puissent participer à la diffusion d'une partie de leurs programmes et à la réception éventuelle des programmes de langue française distribués par satellite. Proposition qui fut accueillie de façon tout à fait positive.

Depuis le 18 février 1987, grâce à l'appui technique et au concours de la Télévision Suisse Romande (S.S.R.), les Télévisions du Sud, membres du CIRTEF et par l'intermédiaire de celui-ci, diffusent le mercredi soir sur la chaîne TV5 une heure de programmes à toutes les deux semaines pour l'instant.

TV5 Québec-Canada est en voie de réalisation et sa mise en service est prévue pour janvier 1988, alors que les études de faisabilité relatives à l'implantation de TV5 aux Etats-Unis et en Afrique sont en cours.

Le fonds de soutien à la production est en place et dispose d'un budget de six cent mille francs français (600'000.-- FF) pour l'année 1987, ce qui somme toute est assez peu. Nous considérons de fait ce budget comme en étant un de démarrage.

La constitution d'une Banque de programmes, en collaboration avec l'A.C.C.T., est à se faire et un budget de deux cent mille francs français (200'000.-- FF) y est affecté pour la première année. Nous souhaitons également que ce budget soit augmenté au cours des prochaines années.

Un protocole d'entente entre l'A.C.C.T. et le CIRTEF prévoit, pour 1986-1987, des actions communes se chiffrant à quatre (4) millions

de francs français. J'aimerais porter au bilan positif de nos accomplissements, l'extraordinaire collaboration et la grande complémentarité qui se sont développées entre l'A.C.C.T. et le CIRTEF au cours des années. Merci à nos collègues et amis de l'Agence, toujours prêts à nous appuyer, toujours présents et efficaces à soutenir les efforts de rapprochement entre nos pays.

Enfin, une action énergique a été menée auprès des organismes-membres pour assurer le versement des cotisations et a contribué à l'assainissement de la situation financière du CIRTEF. Plusieurs contacts ont, de plus, été établis avec des organismes susceptibles de contribuer au financement de certaines de nos activités.

Les activités des deux dernières années s'ajoutent, en continuité, à celles passées et j'estime qu'il y a tout lieu d'être fiers du bilan positif qui se dégage de l'ensemble de nos actions.

Les diverses activités de toutes natures ont été autant de jalons déterminants des nouvelles actions à entreprendre. Les perspectives qui s'ouvrent à nous sont riches d'intérêts, de promesses et de défis.

La technologie moderne a décloisonné l'espace et créé une industrie sans frontières. Elle exerce sur les individus, les organisations et les nations du monde entier une pression au regroupement autour d'axes communs et à l'action concertée; elle invite à la conjugaison des ressources, des talents et des énergies; elle consacre la nécessité et le bien-fondé de la coopération multilatérale.

L'augmentation constante des coûts de production, la stagnation des budgets et la course à la pénétration des nouveaux marchés ouverts grâce à l'avancement technologique, concourrent à l'aménagement d'un environnement nouveau, vivant, hautement concurrentiel et commandent des actions vigoureuses et unifiées.

L'addition et la synergie de ces divers facteurs incitent fortement tous ceux conscients des forces en présence à traduire en gestes, de façon urgente et avec intelligence, ce qui eut pu autrement demeurer du domaine des intentions généreuses et peu engageantes.

Une fois les enjeux reconnus, la volonté de passer à l'action et la capacité de le faire de façon inédite, efficace et respectueuse des partenaires impliqués ne sont ni synonymes, ni le fruit d'une génération spontanée. Encore faut-il que des expériences aient pavé la voie à un entendement minimal commun, à une confiance mutuelle, pour que puissent émerger des mises en oeuvre réalistes, pertinentes et articulées.

Pour relever les défis qui se présentent à nous dans le domaine de l'audiovisuel et exploiter à notre avantage et à celui de nos nations respectives, les possibilités largement ouvertes par les nouvelles technologies, nous sommes riches, grâce au CIRTEF, d'une dizaine d'années d'expérience.

S'il nous arrivait, dans nos moments les plus sombres, de douter de la valeur du chemin parcouru, il nous faudrait vite nous arrimer à des sentiments plus positifs et resituer notre jugement dans sa juste perspective.

La coopération internationale impliquant une quarantaine d'organismes en provenance de quelque trente pays différents, exige apprivoisement, temps, patience, ténacité, travail ardu et une volonté acharnée de venir à bout des difficultés qui se présentent. Elle requiert des initiatives, des audaces, des essais, tantôt heureux, tantôt moins, des reculs parfois, des erreurs encore..., mais toujours une volonté constante de trouver quoi mettre en commun, comment le faire, pour que des partenaires devant répondre à des objectifs nationaux, disposant de moyens souvent inégaux, empreints d'une culture et d'une façon de voir et de faire qui leur sont propres, puissent participer à une aventure commune tout en demeurant ce qu'ils sont; pour qu'ils puissent y apporter dynamisme et généreuse contribution; pour qu'ils puissent y trouver complément, enrichissement et croissance.

Riches des liens qui se sont créés au cours des ans et des enseignements de l'expérience en matière de coopération multilatérale, appuyées par une volonté politique affirmée, soutenues par le dégagement de fonds de réalisation, les Radios et les Télévisions d'expression française du Nord et du Sud se voient confier la responsabilité de mener à bien les dossiers qu'elles avaient elles-mêmes proposés au Sommet par l'intermédiaire du CIRTEF. Elles doivent faire leur, l'obligation de tirer le meilleur parti de la conjoncture présente.

C'est maintenant, et à l'échelle du globe, que se définissent les enjeux des communications modernes. Celles-ci peuvent être autant facteur de rapprochement que facteur d'éloignement entre les pays du Sud et les pays du Nord, entre les pays riches et les pays pauvres. C'est pourquoi, malgré nos divers degrés de retard ou d'avancement technologique, notre capacité plus ou moins grande à produire, coproduire, échanger des programmes, l'ampleur ou la modestie de nos moyens financiers, nous nous devons de répondre "présents" à l'appel et de nous engager ensemble dans la dynamique qui se crée. Etre partie prenante à cette dynamique ne signifie pas pour chacun de nous être étoile filante mais être dans le firmament.

Je vous souhaite à tous, Mesdames et Messieurs, des échanges profitables et amicaux et je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir ouvrir officiellement la 5e Conférence Générale du CIRTEF.

* * *

DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE DE L'ILE MAURICE, M. ANEEROOD JUGNAUTH

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Ile Maurice. J'espère que votre séjour sera des plus riches, et qu'il vous permettra de faire ample connaissance avec notre pays.

Votre présence ici est symbole du dynamisme de la coopération qui existe entre nos pays, et nos Radios-Télévisions nationales. Cette présence est porteuse de tous les espoirs et de toutes les initiatives, que cette coopération peut promouvoir dans le domaine des médias et de la communication.

La communication, vous conviendrez avec moi, est aujourd'hui autant promesse technique que volonté de partager, d'offrir et d'apprécier.

Comme l'a si bien dit MARSHAL MACLOUHAN, "notre monde est devenu un village global". Nous assistons à une révolution dans notre vie de tous les jours. Notre univers s'est sensiblement réduit, grâce à la magie du SON et de l'IMAGE, retransmis dans les coins les plus retirés de nos pays.

Le miracle de la Radio et de la Télévision nous émerveille sans cesse, car elles sont devenues des outils nécessaires pour le progrès de l'homme, et pour la communication entre les hommes.

Cette communication permet le transfert technologique entre le monde industrialisé et le Tiers monde. Elle permet la diffusion IMMEDIATE de l'information, et surtout la connaissance de la richesse de nos cultures. Elle est à la base même de la coopération Nord/Sud. C'est pourquoi, cette nécessaire coopération doit se consolider davantage, au niveau des moyens techniques, au niveau de la formation et des échanges.

Cependant, cette multiplication des échanges ne doit pas se faire au détriment de l'authenticité de chaque pays. Elle ne doit pas se faire non plus, au détriment de ce que le Président Mitterand avait appelé lors du Sommet de la Francophonie à Paris, "le meilleur rempart", face à l'uniformité : c'est-à-dire, au détriment de "l'identité culturelle" des peuples.

Nous devons être à la pointe des dernières techniques, nous devons maîtriser les derniers effets spéciaux et nous servir des gadgets électroniques.

Nous ne devons pas, pour autant, le faire au préjudice du génie créateur, et du goût artistique des peuples.

Car, seule la créativité peut libérer nos chaînes nationales et les aider à jouer pleinement leur rôle dans l'espace d'Images francophone que le CIRTEF a eu l'heureuse initiative de créer.

Je tiens ici à rendre hommage à l'excellent travail réalisé par le CIRTEF et je suis heureux que des Mauriciens assument, au sein du CIRTEF, de hautes responsabilités et y apportent leur utile compétence.

Mesdames et Messieurs, votre présence ici ne pourra que renforcer le sentiment d'appartenance à un espace médiatique francophone. C'est aussi consolider notre fidélité à une langue, à un tronc central.

Le défi est de taille.

Notre coopération doit s'élever au-delà du seul fait de communiquer dans une même langue. Elle doit être avant tout catalysée par le souci d'offrir aux autres la qualité.

Par ailleurs, le CIRTEF doit oeuvrer vers le rétablissement d'un nécessaire équilibre dans le contenu du flot d'informations entre le monde développé et le Tiers monde. Aujourd'hui, comme vous le savez tous, ce flot d'informations est largement monopolisé par l'actualité venant des pays développés.

En même temps, il importe dans le cadre de ce nouvel espace, de lutter contre toute invasion de programmes sans originalité. Ce sont là les nouveaux défis des années à venir... Des années que nous pourrons qualifier de "décennies de la communication".

Mesdames et Messieurs, le processus de développement doit se faire de pair avec le développement de la communication.

Notre rêve est de faire de l'Ile Maurice, l'Ile phare de l'Océan Indien.

Cette réalisation, cette expérience et notre arc-en-ciel culturel, nous voulons les partager avec nous tous, concernés par la bataille du développement. Et pour gagner cette bataille, nous devons mieux nous connaître, mieux nous comprendre. Quoi de plus naturel dans ce cas, que d'établir un réseau de communication plus riche, plus régulier et plus rentable ?

Comment renforcer les moyens déjà en place pour relever ces défis ? Comment définir les nouvelles stratégies ? Tels seront sans nul doute les thèmes qui domineront nos travaux cette semaine.

Je les suivrai de près. L'Ile Maurice est fière d'assurer pour les deux prochaines années la Présidence du CIRTEF.

Quant à moi, je vous donne l'assurance du soutien de mon Gouvernemen pour la réussite d'un projet qui nous est cher à tous.

Je vous souhaite plein succès dans nos travaux. Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur et le grand plaisir de déclarer ouverte la 5e Conférence Générale du CIRTEF.

Merci.

* * *

ALLOCUTION DE M. ABOU EL CABA TOURE, DIRECTEUR GENERAL "CULTURE ET COMMUNICATIONS" A L'A.C.C.T., REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'A.C.C.T.

Permettez-moi avant toute chose de vous présenter les regrets de M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE, Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, de n'avoir pu conduire personnellement la délégation de l'A.C.C.T. à cette 5e Conférence Générale biennale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française, et ainsi prolonger une tradition inaugurée par le Professeur Dankoulodo DAN DICKO et poursuivie par M. François OWONO NGUEMA, ses deux prédécesseurs. Croyez bien que seul un emploi du temps extrêmement chargé l'a empêché de répondre à l'invitation de Monsieur le Secrétaire Général du CIRTEF, de s'associer aux travaux de la communauté des radiodiffuseurs francophones qui constitue l'une des forces vives de la construction et du renforcement de la francophonie, et de profiter de la chaleureuse hospitalité dont les autorités et le peuple mauriciens entourent l'ensemble des participants à ces assises.

Je voudrais encore vous remercier pour l'honneur que vous faites à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique en m'invitant à prendre la parole à l'occasion de cette séance d'Ouverture Officielle. J'y vois une manifestation de la parfaite complémentarité existant entre nos deux organisations et une reconnaissance de l'excellence des liens de collaboration que nous avons pu nouer depuis 1978, depuis que les directeurs généraux des Radios et Télévisions d'Expression Française réunis par l'A.C.C.T. à Montréal, en juin 1977, ont décidé de se doter de leur propre organisme de coopération professionnelle.

Mieux que moi sans doute qui n'aborde ce domaine de la coopération audiovisuelle francophone que depuis quelques mois, vous savez tous que le chemin parcouru depuis 1978 est impressionnant. Par une action conjointe continue, l'A.C.C.T. et le CIRTEF ont donné corps à une communauté des Radios-Télévisions d'Expression Française forte et dynamique, préoccupée de faire participer ces deux grands médias électroniques à la construction de la solidarité francophone et au soutien des efforts nationaux de développement social, économique et culturel.

L'A.C.C.T. n'a jamais rechigné à accompagner le CIRTEF sur cette voie comme en témoigne la progession régulière des budgets inscrits par l'Agence au titre de la coopération radio-télévisuelle francophone. Entre 1979 et 1987, ces budgets ont été multipliés par 10 et ont progressé nettement plus vite que le budget général de l'Agence. Au cours de cette année, l'Agence investira plus de 6 millions de francs français,

soit 15% de ses budgets de programmes, dans des activités liées à la communication audiovisuelle, qu'elles concernent le développement des productions nationales, la promotion des coproductions, l'organisation d'échanges de programmes, la mise en place d'instruments communs de diffusion, les échanges de personnels ou le perfectionnement des cadres des Radios-Télévisions.

C'est dire que l'implication de l'Agence dans l'exécution des mandats que se donne le CIRTEF est étroite et sans réserve. Elle est bien plus que financière puisque vous savez tous que, aussi bien dans la direction générale de la culture et de la communication - dont l'Agence s'est dotée en décembre 1986 - que dans la direction générale de l'Education et de la Formation vous pouvez disposer d'interlocuteurs compétents, attentifs et soucieux de participer à vos côtés à la définition et à l'organisation d'opérations ambitieuses contribuant à la construction d'un espace audiovisuel francophone exemplaire et égalitaire.

Dans les années à venir, les responsabilités de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et du CIRTEF seront probablement encore accrues puisque le Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français a retenu la communication parmi les quatre domaines prioritaires de coopération entre lés pays francophones et que tout laisse croire que cette orientation sera confirmée et renforcée lors de la seconde rencontre que tiendront vos Chefs d'Etat et de Gouvernement dans quatre mois au Canada-Québec.

Déjà, au cours des derniers mois, vous avez pu noter une densification importante des actions mises en place par l'A.C.C.T. et le CIRTEF. D'autres actions nouvelles sont prévues d'ici la fin de l'année 1987. La plupart ont trait à des dossiers importants et mobilisateurs dont les titres circulent déjà à travers le monde francophone :

- le programme SATELLIMAGES TV5
- l'Agence d'Images Francophone
- le fonds de soutien à la création audiovisuelle
- la Banque de programmes francophones
- des séances périodiques de visionnage francophones
- l'extension francophone du programme Jeunesse "Génies en Herbe".

Toutes ces actions correspondent à des projets identifiés lors du Premier Sommet Francophone, mais aussi à des axes de coopération dont nous nous sommes souvent entretenus dans le passé. L'A.C.C.T. et le CIRTEF se doivent donc de les faire vivre et croître, chacun avec les moyens dont il dispose.

Je voudrais à cet égard rappeler la philosophie qui doit animer les relations entre l'Agence et le CIRTEF. De notre point de vue, le CIRTEF est un partenaire privilégié, j'allais dire obligatoire, pour la mise en oeuvre d'un programme cohérent et ambitieux de coopération entre

es radiodiffuseurs et télédiffuseurs francophones, parce qu'il regroupe a quasi totalité des organismes publics exerçant dans les pays franco-hones, parce qu'il constitue un aréopage de réflexion, discussion, oncertation permanente et parce qu'il peut mobiliser quasi instantané-ent son réseau pour dégager les forces vives nécessaires à l'exécution éussie des actions de coopération décidées.

L'Agence n'entend en aucune façon se substituer au CIRTEF. Nous avons toujours affirmé ne pas devoir, ni vouloir, ni pouvoir revendiquer le monopole d'aucune action de coopération. Au contraire, nous pensons avoir démontré souhaiter travailler en relations étroites avec toutes les autres organisations francophones compétentes dans des domaines spécifiques, dans le strict respect de leur indépendance et de leur autonomie.

Mais nous avons des exigences que nous pensons légitimes. Nous estimons nécessaire de négocier avec ces partenaires un programme d'action conjoint fidèle aux orientations, priorités et moyens de chaque organisation. C'est ainsi que depuis quatre ans, l'A.C.C.T. et le CIRTEF sont liés par un accord-cadre biennal constituant le texte de référence de notre coopération. Nous souhaitons que cette politique soit poursuivie.

Nous tenons aussi à affirmer notre droit à la "visibilité". La plupart des actions de coopération entre les Radios et Télévisions francophones menées depuis 1978 n'auraient pu avoir lieu sans la participation active de l'A.C.C.T. Si nous n'avons à en tirer aucune fierté puisque nous ne faisons qu'appliquer nos textes fondamentaux et les décisions de nos propres instances ou d'instances supérieures, nous avons le devoir de faire connaître et reconnaître cette action.

Enfin, il est fondamental que l'intégralité des budgets de programmes de l'A.C.C.T. soit consacrée à des actions concrètes et bénéficie aux ayants-droits, sans qu'une partie ne soit utilisée pour supporter les frais de fonctionnement d'un partenaire institutionnel, dont le rôle est justement d'apporter à l'Agence les contacts et les expertises professionnelles dont elle ne peut disposer. Nous n'ignorons pas que le CIRTEF connaît, depuis ses origines, une situation financière délicate et qu'elle n'est due qu'à l'extrême mobilisation de quelques-uns de ses membres de surmonter ses passes difficiles et de porter à son actif le bilan significatif que vous connaissez. Mais les sacrifices ne peuvent se répéter éternellement et pour notre part, nous aurions tendance à considérer comme vital un renforcement des moyens d'actions du CIRTEF, afin qu'il puisse assumer toutes les charges de l'animation de son réseau et contribuer pleinement aux côtés et avec le soutien de l'Agence, au développement de la francophonie audiovisuelle.

En préparant cette intervention, je relisais le discours prononcé par le précédent Secrétaire Général de l'A.C.C.T. lors de l'Ouverture de la 4e Conférence Générale du CIRTEF, en particulier les quatre pistes d'actions qu'il considérait comme prioritaires pour construire et développer un Espace audiovisuel francophone. J'ai plaisir à constater que toutes ont trouvé un commencement de réalisation :

- Une Banque de programmes est en cours de constitution. Sa richesse pourra être testée en octobre prochain au cours des premières séances de visionnage francophones. Le bilan de ses premiers mois de fonctionnement permettra aussi d'en affiner l'organisation et d'en préparer l'ouverture aux produits sonores.

- Trois concertations entre responsables de programmes ou producteurs spécialisés des Radios et Télévisions francophones ont été organisées au cours des derniers mois. Les rapports de ces réunions sont extrêmement instructifs.

- Le développement de la coproduction radiophonique et télévisuelle trouvera matérialisation dans le programme "Génies en Herbe" international mis sur pied en avril dernier. Il constitue également l'un des objectifs du Fonds de soutien à la création audiovisuelle lancé en mars dernier.

- Enfin, SATELLIMAGES TV5 et l'Agence d'Images Francophone constituent deux vecteurs qui offrent la possibilité à tous les diffuseurs francophones de s'adresser à une opinion publique francophone plus vaste que leur auditoire national, même s'il nous reste à parfaire l'égale participation et accès de tous à ces instruments.

Ensemble nous avons ainsi, en quelques mois, fait preuve de notre détermination et de notre capacité à répondre aux injonctions des plus hautes instances politiques de nos pays de créer un flux dynamique de coopération audiovisuelle. Voilà qui nous place en position favorable pour répondre à toute nouvelle sollicitation et imaginer des moyens d'aller encore plus loin pour rendre perceptible à chaque auditeur, à chaque téléspectateur francophone, les similitudes et les originalités de chaque société francophone à travers leurs créations audiovisuelles.

Je vous remercie et formule des voeux pour le plein succès de la 5e Conférence Générale du CIRTEF.

* * *

ORDRE DU JOUR

PRE-CONFERENCE GENERALE

Lundi 11 mai

après-midi : Réunion des deux jurys des Prix CIRTEF de Coréalisation.

Mardi 12 mai

matinée : Réunions de la Commission des Finances et du Bureau de Direction.

CONFERENCE GENERALE (12-15 mai 1987)

1. Ouverture officielle.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport du Secrétaire Général sur les activités du CIRTEF depuis la dernière Conférence Générale (1985).

4. Admission de nouveaux membres.

5. Démissions de membres.

6. Questions financières :

   - Rapport de la Commission des Finances
   - Bilan des exercices 1984-1986
   - Rapport des vérificateurs aux comptes pour la période 1984-1986
   - Projet de budgets 1988 et 1989.

7. "Suivi du Sommet Francophone" : exposé de M. Pierre DESROCHES, Chef du réseau "Culture et Communication" auprès du Suivi du Sommet Francophone.

8. Rapport du Bureau de Direction.

9. Adoption des modifications de statuts proposées par le Bureau de Direction.

10. "Formation en Radio-Télévision" : exposé de M. Michel LUCIER, Directeur Général de l'Education et de la Formation à l'A.C.C.T.

11. Travaux en Commissions :

    - Echanges et coréalisations
    - Coopération inter-chaînes
    - Formation et information
    - Groupe de travail sur la réception TV5 en Afrique
    - Banque de programmes : son organisation, ses objectifs.

12. Rapports (en plénière) des Commissions et groupes de travail et adoption des recommandations et propositions administratives pour 1987-1989.

13. "La formation face à l'évolution technologique" : exposé de M. Paul-Emile LAMY, Directeur des Communications à l'Ingénierie, Société Radio-Canada.

14. "Développement d'un Espace audiovisuel francophone" : exposé de M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général de la Culture et de la Communication à l'A.C.C.T.

15. "Agence Internationale Francophone d'Images" : exposé de M. Jean-Claude MICHAUD, Président-Directeur Général de R.F.O.

16. "Développement de la Radio Rurale en Afrique en général et au Sahel en particulier" : exposé de M. Abdoulaye SIDIBE, Directeur Général Adjoint de la Radiodiffusion-Télévision du Mali.

17. Choix des représentants au Bureau de Direction.

18. Désignation des membres de la Commission des Finances.

19. Nomination d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal 1987-1989.

20. Choix des dates et de l'Hôte de la Conférence Générale de 1989.

21. Attribution et remise des Prix CIRTEF 1987.

22. Questions diverses.

23. Clôture officielle.

POST-CONFERENCE GENERALE

a) Réunion mixte des Bureaux de Direction sortant et entrant.

b) Conférence de Presse.

* * *

CINQUIEME CONFERENCE GENERALE

CIRET

11-16 MAI 87

HOTEL LA PIROGUE SUN-ILE MAURICE

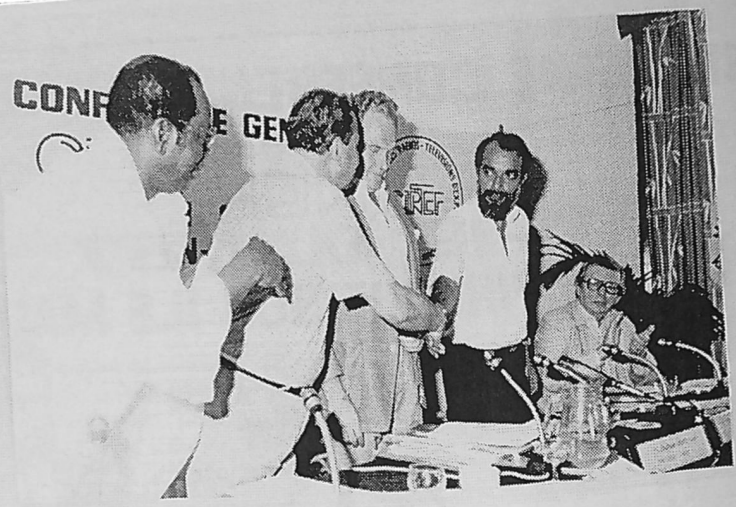

1. L'ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT

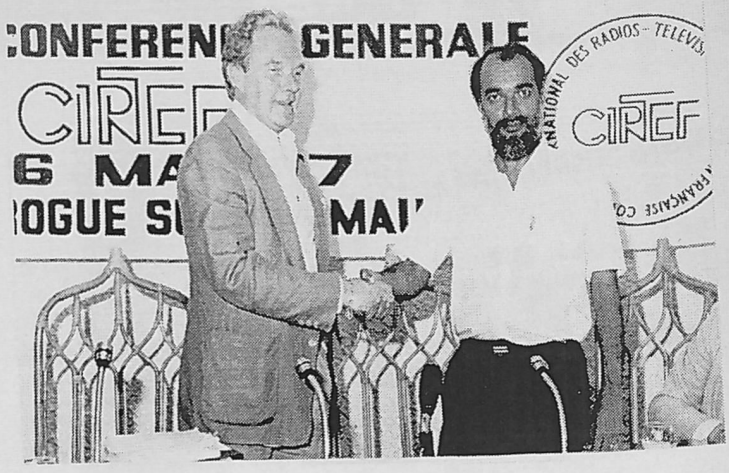

2. LA PASSATION OFFICIELLE DES POUVOIRS

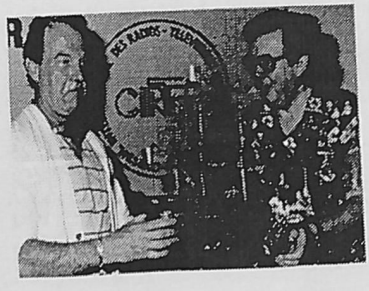

4. L'ANNIVERSAIRE DU PRESIDENT

3. LE NOUVEAU TANDEM DE DIRECTION

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA CONFERENCE GENERALE

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

1.1 Après que le Directeur Général de la Mauritius Broadcasting Corporation - l'organisme hôte de la Conférence - M. Dhanjay CALLIKAN ait souhaité la bienvenue aux délégués, le Présiden en exercice du CIRTEF, M. Jacques GIRARD, Président-Directeu Général de la Société de Radio-Télévision du Québec, a fait un tour d'horizon des activités du CIRTEF pendant sa présidence et a indiqué les perspectives d'action du CIRTEF dans l'avenir, dans la mouvance du Sommet Francophone.

1.2 Le Premier Ministre de l'Ile Maurice, M. Aneerood JUGNAUTH a ensuite, à l'invitation du Président du CIRTEF, prononcé le discours d'Ouverture Officielle de la Conférence.

1.3 M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général du secteur "Culture et Communications" à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, a prononcé, au nom du Secrétaire Général de l'Agence, M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE, excusé, une allocution au cours de laquelle il a rappelé les liens unissant l'Agence au CIRTEF.

2. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

2.1 Les travaux de la 5e Conférence Générale s'ouvrent sur l'adop tion de l'ordre du jour, tel qu'il a été dressé par le Secrétariat Général.

2.2 Le rapport d'activités du Secrétariat Général, pour la période du 1er juillet 1985 - date d'entrée en fonction du Secrétaire Général - au 30 avril 1987, est ensuite lu par le Secrétaire Général, M. René SCHENKER et est adopté.

3. ACCEPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

3.1 Les candidatures de la Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer (R.F.O.) et de Radio France Internationale (R.F.I.) comme membres actifs du CIRTEF, sont, sur recommandation du Bureau de Direction, approuvées par acclamation.

3.2 La candidature du Val d'Aoste est réservée pour consultation et étude. Elle sera examinée par le Bureau de Direction.

4. RETRAIT DU CIRTEF

4.1 L'Institut International de la Communication (I.I.C.), qui avait été admis au CIRTEF lors de la dernière Conférence Générale, n'ayant pu pour des raisons statutaires s'acquitter de sa cotisation d'entrée, a renoncé à son admission.

4.2 La Radio-Télévision des Seychelles et la Radio du Vanuatu ont signifié leur intention de se retirer du CIRTEF.

En raison des démarches entreprises par l'A.C.C.T., à la requête du Bureau de Direction du CIRTEF, auprès des autorités politiques de ces pays pour les convaincre de faire ces organismes revenir sur leur décision, il est convenu d'attendre les résultats de ces démarches avant d'entériner ces démissions.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

5.1 M. Jean-Bernard MUNCH, Rapporteur de la Commission des Finances, rend compte brièvement des principales recommandations faites par cette Commission lors de sa réunion, tenue dans la matinée concernant notamment :

a) l'acquisition d'un nouvel équipement comptable (11'000.-- francs suisses);

b) l'acquisition d'une nouvelle machine à photocopier (10'000.-- francs suisses);

c) le changement de quartier général du CIRTEF, l'été prochain : de la Tour TV à d'autres locaux S.S.R. (7'500.-- francs suisses).

5.2 M. MUNCH déclare que la Commission des Finances a aussi pris note :

a) de la situation financière au 31 mars 1987;

b) des cotisations dues au 30 avril 1987;

c) du budget rectifié pour la Conférence Générale qui ne devrait pas dépasser 40'000.-- francs suisses.

5.3 La Commission a également suggéré qu'elle soit, pour le prochain biennum, constituée comme suit : LE PRESIDENT, LE PRESIDENT SORTANT, UN REPRESENTANT DE LA S.S.R., UN REPRESENTANT DES ORGANISMES FRANCAIS, UN REPRESENTANT DU MAGHREB ET UN REPRESENTANT DE L'AFRIQUE.

Le Président désigné pour le biennum suivant, sera coopté comme observateur pendant la deuxième année du biennum, afin d'assurer la continuité.

6. QUESTIONS FINANCIERES

6.1 Bilan financier pour le biennum se terminant le 31 septembre 1986

La situation financière pour le biennum au 31 décembre 1986, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes (l'Inspection des Finances de la S.S.R.) pour cette même période, sont déposés et adoptés.

6.2 Les projets de budget pour 1988 et 1989 sont approuvés dans leur forme originale.

6.3 Il n'est pas prévu d'augmentation de cotisations et de contribution à la caisse-voyage pour le biennum 1988-1989.

7. SUIVI DU SOMMET FRANCOPHONE

7.1 M. Pierre DESROCHES, Chef du réseau "Culture et Communications" auprès du Suivi du Sommet Francophone, fait un exposé sur les recommandations faites par le premier Sommet dans les secteurs qui le concernent, et sur la mise en pratique de ces recommandations par le truchement de l'A.C.C.T. et du CIRTEF depuis ces derniers mois.

Une discussion d'ordre général s'ensuit.

8. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

8.1 Le Président et le Secrétaire Général se relayent pour rendre compte brièvement des principaux item discutés par le Bureau de Direction, à sa réunion tenue immédiatement avant les débuts des travaux de la Conférence Générale.

8.2 Il s'agissait notamment de prendre note du rapport d'activités du Secrétariat Général qui devait être présenté à la Conférence Générale; d'approuver les recommandations de la Commission des Finances réunie plus tôt; d'examiner les demandes d'admission d'organismes postulants et les demandes de retrait du CIRTEF de certains organismes et de faire des recommandations à cet effet et enfin d'approuver l'ordre du jour pour la Conférence Générale présenté par le Secrétariat Général.

8.3 La composition des jurys des Prix CIRTEF fut entérinée. Y ont fait partie :

RADIO
- M. Claude ERNOULT - France;
- M. Abdoulaye SIDIBE - Mali;
- M. André KWA MBANGUE - Cameroun;
- Mme Latifa ZOUHIR - Tunisie;
- M. Robert STEPHANE - Belgique

TELEVISION
- M. Sidi Brahim SIDATT - Mauritanie;
- M. Minza BATABA - Togo;
- M. Djibrill HANOUNOU - Niger;
- Mme Cécile ALLARD - Canada;
- M. Roland MARTIN - France.

9. MODIFICATIONS AUX STATUTS

Les modifications proposées aux statuts par le Comité des Statuts et recommandées par le Bureau de Direction ont été approuvées à l'unanimité après des discussions sur deux articles spécifiques des statuts.

La formulation de l'un des articles (l'article 27) fut maintenue, alors que la formulation de l'autre (l'article 20) fut modifiée par le retranchement de la phrase : "sa participation à chacun des projets et des activités est facultative".

10. PRESIDENCE DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Les personnalités suivantes ont été, à l'unanimité, désignées pour présider les trois commissions statutaires et les groupes de travail

- M. Abou EL CABA TOURE (A.C.C.T.) : Commission I - ECHANGES ET CO-REALISATIONS.
- M. Dhanjay CALLIKAN (Ile Maurice) : Commission II - COOPERATION INTER-CHAINES
- M. Joël CURCHOD (Suisse) : Commission III - FORMATION ET INFORMATION.
- M. Pierre DESROCHES (Suivi Sommet Francophone) : groupe TV5
- M. Raymond ZUMSTEG (Suisse) : groupe Banque de Programmes

11. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Après avoir siégé en commissions ou groupes de travail, les délégués ont entendu en séance plénière les rapports et recommandations des trois commissions et des deux groupes de travail. Ceux-ci ont été, après débats et mises aux points, approuvés.

12. EXPOSES SUR DES PROBLEMES D'ACTUALITE

Les délégués ont eu l'occasion d'entendre cinq exposés sur des problèmes d'actualité, faits par d'imminents conférenciers :

M. Michel LUCIER, Directeur Général "Education - Formation" à l'A.C.C.T., a parlé de la Formation en Radio-Télévision.

M. Paul-Emile LAMY, Directeur du Service des Communications et de l'Information Technique à l'Ingénierie Nationale de la Société Radio-Canada, a parlé de la formation face à l'évolution de la technologie.

M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général "Culture et Communications" à l'A.C.C.T., a entretenu les délégués de la construction de l'Espace Audiovisuel Francophone.

M. Jean-Claude MICHAUD, Président-Directeur Général de R.F.O., a fait un exposé sur l'Agence d'Images Francophone.

M. Abdoulaye SIDIBE, Directeur Général Adjoint de la Radiodiffusion-Télévision du Mali, a parlé du Développement de la Radio Rurale en Afrique en général et au Sahel en particulier.

13. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION ET DU COMITE EXECUTIF

Procédant à la désignation des membres du Bureau de Direction et du Comité Exécutif, les délégués :

a) Réunis d'abord en plénière, désignent à l'unanimité, selon la rotation, l'Europe comme zone où se situera la Première Vice-présidence.

b) Répartis en quatre groupes géographiques, tels que le prévoient les statuts, élisent les organismes qui suivent comme leurs représentants au Bureau de Direction et au Comité Exécutif :

POUR L'AFRIQUE

1. La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (Vice-Présidence)
2. L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger
3. La Radiodiffusion Nationale Tchadienne
4. Radio-Rwanda
5. Radio-Comores.

POUR L'EUROPE

1. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française (Première Vice-Présidence)
2. La Société Radio-France
3. La Société France-Régions 3.

POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE
La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (Vice-Présidence).

POUR LES AMERIQUES
La Société Radio-Canada (Vice-Présidence).

c) Réunis en séance plénière, confient la présidence du CIRTEF à la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne. Le Directeur Général de la R.T.M., M. Dhanjay CALLIKAN, remercie ses collègues pour leur confiance.

14. COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances est ainsi constituée :

1. Le Président du CIRTEF - M. Dhanjay CALLIKAN
2. Le Président sortant - M. Jacques GIRARD
3. La Société Suisse de Radiodiffusion - M. Jean-Bernard MUNCH
4. L'Institut National de la Communication Audiovisuelle - M. Christian LECLEACH
5. La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne
6. La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne.

15. VERIFICATEUR AUX COMPTES

L'Inspection des Finances de la S.S.R. est reconduite comme vérificateur aux comptes pour le prochain biennum.

16. DEUXIEME SOMMET FRANCOPHONE

Il est décidé à l'unanimité de demander au Secrétariat Général de préparer, à partir des idées émises et des recommandations faites pendant la Conférence Générale, un mémoire pour être soumis aux participants du deuxième Sommet Francophone.

La réalisation d'une carte postale sonore et télévisuelle sur le CIRTEF, avec le concours de la R.T.B.F., est aussi recommandée.

17. CONFERENCE GENERALE 1989

L'Administrateur Général de la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française annonce que la R.T.B.F. sera heureuse d'accueillir la 6e Conférence Générale du CIRTEF en juin 1989. Les dates seront arrêtées avec le Secrétariat Général en temps et lieu.

18. PRIX CIRTEF DE COREALISATION 1987

Sur décision des jurys, les Prix CIRTEF de coréalisation 1987 ont été attribués comme suit :

RADIO
- La Radio Suisse Internationale
- La Radiodiffusion-Télévision Guinéenne

pour l'émission : "NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE"

TELEVISION
- La Société Radio-Canada
- La Radiodiffusion-Télévision Marocaine

pour l'émission : "UN OCEAN ENTRE NOS DIX-SEPT ANS"

19. CLOTURE DE LA CONFERENCE

Après une allocution du Président sortant, M. Jacques GIRARD, le nouveau Président, M. Dhanjay CALLIKAN, s'adresse aux délégués : Il parle d'abord de l'institution qu'il dirige et de ses espoirs pour l'avenir et en vient aux perspectives de développement du CIRTEF. Il met l'accent sur les grands axes d'action dans la mouvance du Sommet Francophone, à savoir, TV5, la Banque de programmes, l'Agence d'Images Francophone et la formation en général.

20. APPRECIATIONS ET REMERCIEMENTS

20.1 La Conférence Générale adresse son appréciation et ses remerciements à la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne, à son Directeur Général, à son Conseil d'administration et tous ses cadres, au Gouvernement pour la qualité de l'accueil, à Air Mauritius et à l'hôtel La Pirogue pour la qualité des services reçus à l'occasion de la 5e Conférence Générale.

20.2 La Conférence Générale adresse également son appréciation au Secrétariat Général du CIRTEF pour son excellente prestation durant toute sa durée.

20.3 Le procès-verbal de la Conférence qui s'achève est lu et adopté à l'unanimité.

20.4 L'ordre du jour étant épuisé, le Président sortant, M. Jacques GIRARD, cède la présidence à M. Dhanjay CALLIKAN, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne.

Celui-ci clos la séance.

* * *

COMMISSION I : ECHANGES ET COREALISATIONS

Président : M. Abou EL CABA TOURE A.C.C.T.

Rapporteur : M. Robert ROY S.R.C., CANADA

ECHANGES DE PRODUCTIONS ORIGINALES

A la Radio d'abord, il semble que cet échange fonctionne plutôt bien.

85 émissions produites ces dernières années, auxquelles 22 organismes ont contribué à un moment ou à un autre.

L'échange 1986 comportait une contribution de 14 organismes.

Malgré ce bilan positif, nous avons identifié un certain nombre d'améliorations souhaitées (je vous signale que ces suggestions sont aussi valables pour la Télévision).

Pour un meilleur suivi de ces échanges, il est proposé :

- que chaque organisme ait un correspondant CIRTEF qui soit informé de l'expédition des bandes par l'A.C.C.T., de façon à assurer un suivi avec le programmateur;
- de donner suite au CIRTEF sur les statistiques de diffusion de chacun des documents, de façon à ce que l'on sache si les productions sont diffusées et par qui ?
- ce correspondant pourrait également informer le CIRTEF des raisons qui auraient motivé la non-diffusion de ces oeuvres, de façon bien sûr à améliorer ces échanges et à en favoriser une diffusion plus large.

Une suggestion concrète au CIRTEF : faire parvenir à chaque organisme - il semblerait que ce ne soit pas le cas - une liste des correspondants CIRTEF dans chaque société de programmes Radio et Télévision.

A la Télévision

Depuis les débuts, 49 émissions ont été échangées par une douzaine d'organismes. En 1987, trois nouveaux venus, soit le Maroc, le Togo et le Zaïre.

Différents points de vue ont été exprimés :

° que le thème n'est pas assez précis et conséquemment ne correspond pas à un type de créneau auquel il est destiné (M. Roland MARTIN, A2);

° également la réalité de nouvelles technologies utilisées de plus en plus dans le Nord par les réalisateurs de documentaires et qui ne semblent pas être la réalité des producteurs du Sud;

° aussi et surtout, semble-t-il, la disparition progressive des créneaux consacrés aux documentaires sur certaines chaînes du Nord, face à la concurrence accrue entre les chaînes.

Deux voies semblent s'ouvrir pour ces productions de documentaires, soit le débouché nouveau que représente TV5 ou encore un débouché additionnel dans les chaînes moins axées sur la concurrence - le Secrétaire Général nous informait de l'intérêt de FR3, de la S.S.R. et M. Robert STEPHANE signalait que ces documentaires pourraient intéresser la 2e chaîne belge. Sans doute que d'autres organismes non présents à cette Commission pourraient également faire état de leur intérêt.

Comme pour la Radio, il a été souhaité :

- que des statistiques soient compilées sur la diffusion de ces documentaires par chacun des partenaires. Il serait peut-être approprié également de mettre au point un modèle d'évaluation de ces échanges Télévision.
- Enfin et brièvement, si le passé était consacré à des échanges, peut-être TV5 constitue-t-elle la voie de l'avenir ?

PRIX CIRTEF DE COREALISATION

Une question de principe a été posée et laissée à la réflexion de chacun.

La coréalisation signifie-t-elle le partage des responsabilités aussi bien dans la conception que dans la forme de l'émission coréalisée ? Et, est-ce différent à la Radio et à la Télévision ?

Cette interrogation aura un suivi à l'occasion des rapports Radio et Télévision sur les Prix CIRTEF. Les deux rapporteurs faisaient partie de la Commission I.

ECHANGES D'ANIMATEURS ET DE PROFESSIONNELS

Les Echanges d'Animateurs Radio existe depuis 1981.

a) Sud/Nord
continue en 1987 - le 19 mai prochain aura lieu à Genève la sélection.

b) Sud/Sud
se poursuit également

c) Nord/Sud
Quelques essais ont été faits. Il serait intéressant de savoir pourquoi cela n'a pas collé - l'A.C.C.T. avait demandé à la C.R.P.L.F. de prendre en charge le coût du déplacement des Animateurs du Nord. La C.R.P.L.F. n'a pas accepté.

Une information additionnelle sur ce sujet : juillet sera le mois de la francophonie dans les organismes de la C.R.P.L.F. et le Canada faisait part de sa satisfaction de voir que pendant ce mois, il y aura à la Radio des Animateurs du Sud aussi bien que du Nord.

CO-PRODUCTIONS NORD/SUD ET SUD/SUD

Une suggestion a été faite sur ce thème :

- que le Secrétariat Général du CIRTEF mette à disposition des organismes un bulletin d'information qui permettrait de faire circuler les idées de production ou de co-productions envisagées par les membres du CIRTEF, avec l'espoir que bien informés, certains organismes pourraient exprimer leur intérêt à s'y joindre. Ceci via les correspondants CIRTEF qui seraient amenés à jouer un rôle de liaison dans chacun des organismes.

Vous avez remarqué que nous avons éludé certaines questions croyant qu'elles étaient traitées dans d'autres Commissions.

Voilà l'essentiel de nos échanges.

* * *

COMMISSION II : COOPERATION INTER-CHAINES

Président	: M. Dhanjay CALLIKAN	M.B.C., ILE MAURICE
Rapporteur	: Mme Latifa ZOUHIR	R.T.T., TUNISIE

L'ordre du jour proposé a été adopté à l'unanimité. Il a été procédé à l'examen des points qui y figurent.

ENTRAIDE OPERATIONNELLE

Cette entraide se fait soit sous forme d'envoi d'experts vers les pays du Sud, soit de recyclage à la carte dans les organismes du Nord.

La Commission retient d'office les deux formules. Elle souligne l'importance que revêt le déplacement de l'expert dans le pays demandeur, car elle estime que les conditions d'exploitation du matériel technique n'étant pas les mêmes dans tous les pays, cette formation serait beaucoup plus profitable si elle se faisait sur le terrain. Toutefois, on pourrait envisager la possibilité de regrouper plusieurs stations pour une même formation.

Dans les deux cas, envoi d'experts ou recyclage à la carte, la Commission recommande que ces opérations s'effectuent dans les meilleures conditions de rigueur et de sérieux, aussi bien de la part des formateurs que des stagiaires.

Il a été précisé également que ces stages ne devraient pas excéder 4 semaines.

COOPERATION DANS LE CADRE DE TV5

La Commission ne s'est pas attardée sur ce point puisqu'il avait été confié à un groupe de travail précis.

JUMELAGE DES RADIOS-TELEVISIONS NORD/SUD

Cette opération n'est pas nouvelle. C'est ainsi que la M.B.C. nous a annoncé son prochain jumelage avec FR3 Lille.

SUIVI DU SOMMET FRANCOPHONE

a) Création d'une Radio internationale diffusée par satellite
Il s'agirait d'une Radio multinationale. Le point est encore à l'étude. Il nécessite de plus amples informations - l'idée de départ serait l'équivalent de TV5 pour la Radio. N'ayant pas d'éléments d'information suffisants, la Commission souhaite seulement la réalisation d'un projet simple et peu coûteux.

b) Développement de la Radio communautaire
Il semble qu'il s'agisse ici du développement de la Radio Rurale, dans le sens d'une Radio de service public, au service de la région, de la commune ou autres.

Ce projet est à encourager.

c) Création d'une Banque d'informations sur les programmes Radiophoniques et Télévisuels
Il s'agirait de regrouper toutes les informations sur les productions Radio et Télévision. Les organismes, en effet, souffrent d'un manque d'informations sur les émissions qui sont produites ailleurs. Il suffirait donc de regrouper ces éléments d'informations. Cette opération servirait comme point de départ à l'organisation des séances de visionnage, à l'organisation d'un stand au MIP-TV, à la diffusion sur TV5 etc. La Commission a jugé que cette initiative devrait être encouragée.

BOURSE CIRTEF POUR UN JEUNE JOURNALISTE DE L'AUDIOVISUEL

Tout d'abord, on s'est interrogé pourquoi une Bourse CIRTEF et pour qui ? La Commission a jugé que cette proposition devrait être soutenue, tout en faisant observer qu'il faudrait veiller à observer une certaine équité dans l'octroi des bourses, c'est-à-dire que chaque organisme-membre ait la possibilité de pouvoir bénéficier un jour de cette bourse.

CONCOURS CIRTEF DE LA CHANSON FRANCAISE

Ce concours peut être intéressant à condition qu'il y ait une politique de soutien dans chaque média pour les participants. Les médias, en effet, devraient s'engager à diffuser toutes les oeuvres et non pas l'oeuvre primée.

Ce projet constituera un encouragement à la création.

La formule du jumelage mérite d'être encouragée car elle constitue une forme de coopération bilatérale satisfaisante qui présente des avantages certains. Cela permet à deux stations :

- de se connaître
- de définir leurs besoins spécifiques et de tenter d'y répondre;
- de mettre en commun leurs ressources humaines et techniques pour la réalisation d'une coproduction.

AUDITION ET VISIONNEMENT DES PROGRAMMES

Le Secrétaire Général a annoncé que se tiendra prochainement à Bordeaux une semaine de visionnage de programmes.

En fait, cette opération aura surtout l'avantage de faire connaître au Nord les productions des Télévisions du Sud puisque le Centre de l'U.R.T.N.A. à Nairobi se charge déjà des échanges Sud/Sud.

Cette initiative intéressante nécessite une préparation minutieuse d'autant plus que cette opération sera la première d'une série appelée à se répéter et à se développer.

Elle présente également une structure toute particulière dans la présentation de documents par des catalogues.

La Commission attire l'attention sur le fait que cette opération se déroulera entre le Sommet de Québec et le Festival du Film francophone à la Martinique en novembre, tout en rappelant que ce Festival consacré, dans une première étape au film cinématrographique, est appelé à s'étendre aux productions télévisuelles.

THEQUES ET ARCHIVES

La Commission souligne qu'il y a, dans ce domaine, une demande des organismes du Sud pour la formation d'archivistes.

Avant d'en arriver aux problèmes que pose l'organisation matérielle des thèques, il faut d'abord faire face au problème de la formation des agents spécialisés dans cette discipline. C'est là le point le plus important.

CONCOURS LITTERAIRE, FEUILLETONS, CONTES ET TEXTES POUR ENFANTS ET JEUNES

Sachant qu'il existe déjà un concours littéraire organisé par Radio France Internationale, il serait préférable de ne pas multiplier les opérations.

La Commission recommande que le concours soit réservé aux productions pour enfants : contes, nouvelles, textes pour enfants.

CARTE POSTALE TELEVISUELLE ET SONORE SUR LE CIRTEF, POUR QU'IL SOIT MIEUX CONNU

Ce serait la carte de visite du CIRTEF, son introduction auprès des organismes francophones et non-francophones.

Cette promotion du CIRTEF se ferait sous la forme d'une cassette Radio et Télévision, avec générique et présentation du CIRTEF, de son champ d'action, de ses caractéristiques, des activités qu'il entreprend.

Il serait souhaitable que cette carte soit réalisée très prochainement car elle pourrait servir de carte d'introduction au Sommet Francophone.

* * *

COMMISSION III : FORMATION-INFORMATION

Président : M. Joël CURCHOD RADIO SUISSE INTERNATIONALE

Rapporteur : M. Raju B. MULLIAH M.B.C., ILE MAURICE

Une discussion générale préalable a permis de décider de consacrer le temps disponible sur le thème de la FORMATION.

La Commission recommande :

1. Que le CIRTEF se dote d'un instrument essentiel et attendu pour sa prochaine Conférence Générale : inventaire des besoins de formation

   - aux métiers traditionnels et aux nouveaux métiers de la communication;
   - aux nouvelles technologies;

   et inventaire des ressources de formation disponibles.

2. Que les voies de perfectionnement suivantes soient privilégiées :

   a) Stages multinationaux, régionaux et nationaux.

   b) Perfectionnement individuel :

   - bourses à court terme;
   - stages chez d'autres membres du CIRTEF;
   - échange de personnel;
   - accès aux bourses spécialisées de formation, issues du Sommet de Paris et de Québec.

   c) Appui à des structures institutionnelles de formation permanente nationales et régionales.

3. Que les secteurs suivants soient les priorités des actions conjointes ACCT/CIRTEF (sans ordre d'importance) :

° Une priorité majeure : LA RADIO RURALE, envisagée comme un tout :

- concertation de l'ensemble des intervenants;
- formation de formateurs;
- dans des domaines cibles (ex : santé, agriculture).

° Réalisateurs Radio et Télévision.

° Les "thèques".

° Mesure de l'auditoire.

° Perfectionnement des gestionnaires.

° Actions de formation accompagnant les projets majeurs en communication issues du Sommet de Québec.

4. Qu'une attention particulière soit accordée aux approches suivantes :

a) Assurer la continuité des actions de formation déjà entreprises.

b) Intensifier l'approche régionale, afin de rejoindre plus de représentants d'un même membre du CIRTEF.

c) Conserver constamment un double objectif :

- réponse aux besoins actuels de formation;
- approche prospective aux besoins de demain.

CONCLUSION

En conclusion, la Commission émet le voeu que le Secrétariat Général du CIRTEF, si l'Assemblée retient les recommandations faites, attache toute son attention à la réalisation de l'inventaire déjà demandé à Hammamet, au Caire et à Montréal.

* * *

COMMISSION IV : BANQUE DE PROGRAMMES

Président : M. Raymond ZUMSTEG R.T.S.R., SUISSE

Rapporteur : M. Sylvio HECUBE M.B.C., ILE MAURICE

Le travail de la Commission a mis l'emphase sur la mise en place d'une Banque de programmes auprès du Secrétariat Général du CIRTEF, la définition de ses objectifs et les suggestions relatives à son organisation.

Après avoir pris connaissance de la documentation fournie par le délégué et observateur de l'U.R.T.N.A., la Commission relève la complémentarité indispensable entre l'U.R.T.N.A. et le CIRTEF dans ce domaine. Elle a constaté également qu'une demi-douzaine d'émissions de Télévision programmées sur le satellite TV5, faisait partie du catalogue régulièrement tenu à jour par l'U.R.T.N.A. "A noter que l'U.R.T.N.A. n'accepte pas de programmes religieux et politiques".

Les objectifs que la Commission propose sont les suivants :

1. La création de la Banque de programmes de Télévision doit être conforme aux statuts de l'association, et en particulier aux articles 7 et 8 qui décrivent les objectifs du CIRTEF. La Banque de programmes doit servir les intérêts de tous les membres.

2. Les émissions déposées à la Banque de programmes du CIRTEF doivent répondre à des critères élevés de qualité du contenu; être compréhensibles du public de langue française; répondre aux normes techniques requises pour la diffusion. Les organismes-membres du CIRTEF doivent pouvoir fournir leurs émissions dans les meilleures conditions et qualités possibles et dans leur standard de diffusion.

3. Les genres d'émissions présentées à la Banque de programmes seront représentatives des audiences pour lesquelles elles ont été conçues et ne seront pas limitées qu'à certains types de programmes.

4. La Banque de programmes doit privilégier la notion d'échanges entre organismes et doit pouvoir tenir à jour un catalogue complet des émissions disponibles. Ce catalogue fait partie des recommandations du Secrétaire Général. Il doit être disponible au stand du CIRTEF au MIP-TV à Cannes et dans d'autres manifestations où l'organisation est présente.

5. Il serait souhaitable que les organismes-membres désignent une personne responsable des communications avec la Banque du CIRTEF, dans le but de permettre un bon fonctionnement du projet (cela reprend un peu ce que le Secrétaire Général du CIRTEF a évoqué.

ORGANISATION

1. Le Secrétariat Général du CIRTEF se voit confier des responsabilités de gestion de la Banque. Il doit pouvoir disposer pour cela de modestes moyens lui permettant d'accomplir sa mission avec pragmatisme et dans un esprit d'efficacité et d'économie.

2. La Radio-Télévision Suisse Romande accorde son appui total et son soutien logistique au projet. Les expériences réalisées, suite aux diffusions par le satellite TV5, ont permis d'établir quelques recommandations indispensables pour assurer une bonne diffusion. Un document résumant ces recommandations est à votre disposition.

COLLABORATION AVEC L'A.C.C.T.

Une semaine de visionnage sera organisée à Bordeaux, vers la fin du mois d'octobre. Ce sera l'occasion de sélectionner les premières émissions qui feront naître la Banque de programmes du CIRTEF. Il sera nécessaire que les émissions proposées à la Banque soient accompagnées d'une fiche comportant une description du contenu de l'émission, les dates de production, de diffusion et sa durée. Il est vivement souhaité qu'une documentation de presse et des photographies accompagnent chacune des émissions proposées à la Banque de programmes (comme vous le constatez, le même souhait a été exprimé par d'autres).

SUGGESTIONS

Un des membres de la Commission a fait observer que des relations bilatérales, entre les organismes du Nord et du Sud, permettent actuellement la diffusion des différentes émissions et qu'il ne serait pas souhaitable qu'à l'avenir un passage obligé par la Banque du CIRTEF ne mette en péril les avantages acquis.

En conclusion, la Commission propose à l'assemblée de prendre acte de son rapport et d'accepter la proposition du Secrétaire Général de créer la Banque de programmes de Télévision du CIRTEF, et de permettre ainsi, en coordonnant les activités avec l'A.C.C.T. et l'U.R.T.N.A., d'intensifier les échanges de culture, d'informations et de divertissement "du Sud au Nord et du Nord au Sud".

* * *

GROUPE DE TRAVAIL TV5
==========

Président : M. Pierres DESROCHES "SUIVI DU SOMMET FRANCOPHONE"

Rapporteur : M. Jean-Claude CREPEAU A.C.C.T.

1. RAPPEL DES PRINCIPES DE TV5

- Programmation en langue française de "haut de gamme" alimentée par des reprises de programmes français, belges, suisses, canadiens et africains.

- Programmation diffusée par satellite (actuellement ECS 1) sur l'Europe, à l'intention des câblodistributeurs.

- Extension de la diffusion en cours vers le Canada et l'Afrique.

2. HYPOTHESES DE DIFFUSION TV5 EN AFRIQUE

- Etude en cours pour établir les coûts de différents schémas de diffusion (satellite, cassettes, programmation spéciale).

- Hypothèses les plus probables : acheminement du signal via des satellites INTELSAT (Atlantique primaire et majeur et indien) desservant l'Afrique / Diffusion de la programmation quotidienne totale de TV5 selon un créneau horaire unique pour l'Afrique / Prise en charge de tous les coûts de transmission jusqu'à la station terrienne nationale / Offre de tous les programmes libres de droits.

- Chaque Télévision africaine enregistre les programmes, fait sa propre sélection et organise la programmation comme elle l'entend dans le cadre de ses créneaux disponibles.

3. INTERET DE DIFFUSION TV5 EN AFRIQUE

- Disponibilité de programmes "haut de gamme" libres de droits de diverses origines francophones.

- Possibilité d'enrichir notablement la programmation nationale et d'atténuer la place des programmes d'origines anglophones dans la programmation importée.

- Développement d'une réciprocité : actuellement les Télévisions africaines fournissent des programmes à TV5 sans en recevoir.

- Meilleure sensibilisation à la réalité de TV5, ce qui devrait développer la propension des Télévisions africaines à participer plus activement à la programmation de TV5 (les créneaux actuels constituent une simple base de départ).

4. PROBLEMES MINEURS

- Utilisation du journal télévisé (contenu et horaire de diffusion).

- Diffusion d'un signal PAL (depuis 1978, toutes les Télévisions africaines possèdent un transcodeur PAL/SECAM).

- Horaire de diffusion du signal.

- Disponibilité des équipements d'enregistrement.

* * *

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION DU CIRTEF

PRESIDENCE :

La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne

VICE-PRESIDENCES ET REPRESENTATIONS :

POUR L'AFRIQUE :
1. La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (Vice-Présidence)
2. L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger
3. La Radiodiffusion Nationale Tchadienne
4. Radio-Rwanda
5. Radio-Comores

POUR L'EUROPE :
1. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française (Première Vice-Présidence)
2. La Société Radio-France
3. La Société France Régions 3

POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE :
La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (Vice-Présidence)

POUR LES AMERIQUES :
La Société Radio-Canada (Vice-Présidence)

LA NOUVELLE COMMISSION DES FINANCES

Le Président du CIRTEF
M. Jacques GIRARD
M. Jean-Bernard MUNCH
L'Institut National de la Communication Audiovisuelle
La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne
La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne

SECRETARIAT GENERAL

M. René SCHENKER
Secrétaire Général

M. Jean-Roland DELAITRE
Adjoint du Secrétaire Général

Mme Danièle EGGER
Secrétaire de Direction

Mme Evelyne SCHMID
Comptable (à temps partiel)

VERIFICATEUR DES COMPTES

La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision

* * *

RAPPORTS DES JURYS DES PRIX CIRTEF DE COREALISATION

TELEVISION

Réuni le 11 mai 1987 à l'Ile Maurice, le Jury TELEVISION a choisi pour Président M. Sidi Brahim SIDATT (O.R.T.M., Mauritanie) et pour Rapporteur Mme Cécile ALLARD (S.R.C., Canada); les autres membres du Jury étant MM. Djibrill HANOUNOU (O.R.T.N., Niger), Roland MARTIN (A2, France) et Minza BATABA (R.T.N.M., Togo).

Le Jury a visionné successivement :

1. DOMICILE ADORE
   production : FR3/Télévision Suisse Romande/O.R.T.S. (Sénégal)

2. UN OCEAN ENTRE NOS 17 ANS
   production : Télévision Marocaine/Société Radio-Canada

3. ABIDJAN : PETIT MANHATTAN
   production : Société Radio-Canada/Télévision Ivoirienne

Le Jury a décerné, à l'unanimité, le 1er Prix CIRTEF 1987 à :

"UN OCEAN ENTRE NOS 17 ANS"

Le Jury n'a pas attribué de 2e et 3e Prix.

Le Jury considère que l'émission "UN OCEAN ENTRE NOS 17 ANS" se distingue par :

- son orientation populaire
- son contexte socio-économique
- son expression des particularités culturelles.

Par ailleurs, le Jury apprécie :

- la densité du contenu et la qualité de la mise en forme
- la parfaite harmonie au niveau de la coréalisation.

Pour conclure, le Jury recommande qu'à l'avenir, dans toutes les coréalisations présentées au concours, la responsabilité de la conception et de la mise en forme soit équitablement partagée entre les partenaires.

* * *

RADIO

Réuni le 11 mai 1987 à l'Ile Maurice, le Jury RADIO a choisi pour Président M. Claude ERNOULT (S.R.F., France) et pour Rapporteur M. Robert STEPHANE (R.T.B.F., Belgique); les autres membres du Jury étant Mme Latifa ZOUHIR (R.T.T., Tunisie), MM. André KWA MBANGUE (R.D.C., Cameroun) et Abdoulaye SIDIBE (R.T.M., Mali).

Le Jury a écouté successivement les trois émissions proposées :

1. LA FORTUNE ET LE SOLEIL
   production : Société Radio-Canada/O.R.T.B. (Bénin)

2. LE CONGO ET LA SUISSE A PLEINES VOIES
   production : Radio Suisse Internationale/R.T.C. (Congo)

3. NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE
   production : Radio Suisse Internationale/R.T.G. (Guinée)

qui toutes avaient des qualités réelles, mais a constaté à la fois l'intérêt et la difficulté de l'idée d'une coréalisation en Radio.

Dans un cas, l'intégration de l'émission et des deux équipes Nord et Sud ont été complètes mais cela a nui à la clarté et à la lisibilité du montage et du scénario.

Dans un autre cas, il y avait pratiquement deux émissions distinctes qui avaient au départ un thème théoriquement commun. Malheureusement, l'articulation des deux émissions ne s'est pas faite et le Jury s'est trouvé devant une juxtaposition artificielle de deux reportages.

La troisième émission, basée sur un thème unique, aurait pu être critiquée dans les mêmes termes. Mais visiblement, les deux auteurs ont travaillé ensemble sur le sujet et les deux séquences Nord et Sud s'articulaient intellectuellement et se "répondaient" de manière excellente, à travers des témoignages très authentiques, très vivants, très directs.

C'est pourquoi à l'unanimité et au premier tour, le Jury a décidé d'attribuer le 1er Prix CIRTEF Radio 1987 à la Radio Suisse Internationale et à la Radio Nationale Guinéenne pour leur émission :

"NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE"

de Bernard WEISSBRODT et Odilon THEA.

Le Jury n'a pas attribué de 2e et 3e Prix.

* * *

IIEME CONFERENCE GENERALE
CIRTEF
11-16 MAI 87
EL LA PIROGUE SUN-IL

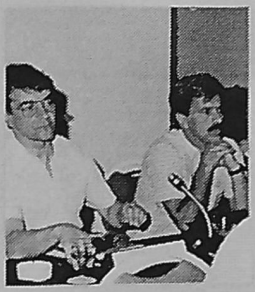

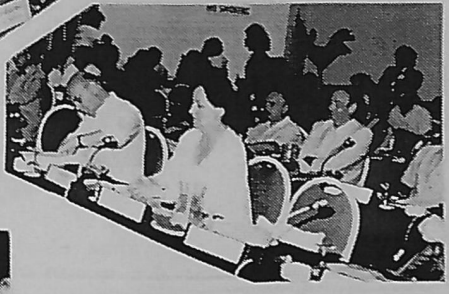

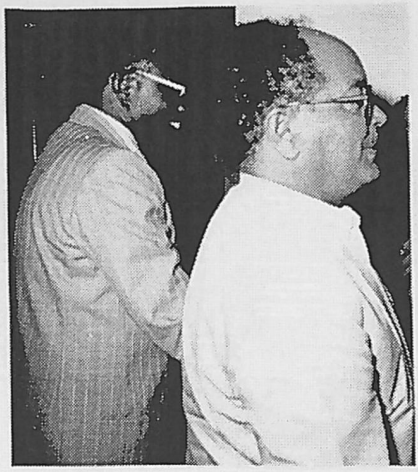

SEANCE DE CLOTURE

ALLOCUTION DE M. JACQUES GIRARD, PRESIDENT SORTANT DU CIRTEF

Qu'il me soit permis de vous dire combien j'ai été heureux de présider cette 5e Conférence Générale du CIRTEF, tenue dans ce cadre merveilleux de l'Ile Maurice. Cette Conférence m'a permis de constater que nous nous acheminons vers une solidarité croissante entre le Nord et le Sud. J'ai découvert des gens pleinement intéressés à mieux se comprendre, à mieux se connaître et à mieux travailler ensemble et je me suis fait aussi bien sûr de nouveaux amis.

Je dirais en plus, qu'à mon avis, ces deux dernières années ont été marquées par quelques faits particulièrement décisifs. J'ai la conviction qu'au cours de ces deux dernières années, le CIRTEF a atteint enfin une reconnaissance internationale qui est maintenant établie de façon non-équivoque et j'en suis très heureux.

Ces deux dernières années ont été marquées également par le doublement des crédits accordés par l'A.C.C.T. au CIRTEF, ce qui nous a permis de multiplier les actions dans tous les domaines, avec bien sûr le problème que je vous ai indiqué : une surcharge pour le Secrétariat et la nécessité maintenant d'en arriver à des conclusions qui doteront le Secrétariat d'un financement qui lui permettra, au cours des deux prochaines années, et, bien sûr, au cours de toutes les années à venir, de réaliser pleinement le mandat qui lui est confié.

Je voudrais de façon toute particulière souligner le rôle déterminant qu'à joué M. Michel LUCIER de l'A.C.C.T. et qu'à joué également M. Jean-Claude CREPEAU de l'A.C.C.T. Sans ces deux hommes, le doublement des crédits n'aurait pas été possible et je dois dire que nous avons reçu d'eux un concours total quant aux objectifs poursuivis par le CIRTEF et ce concours s'est matérialisé par le dédoublement des crédits. Je veux donc en notre nom à tous les remercier chaleureusement.

J'ai eu l'occasion également, au cours des dernières semaines et des derniers mois, de rencontrer M. EL CABA TOURE et j'ai acquis bien vite la conviction que ses sentiments et ses attitudes à l'égard du CIRTEF étaient également semblables à celles de MM. LUCIER et CREPEAU. Donc, nous avons à l'A.C.C.T. trois amis sûrs sur lesquels nous comptons et auprès desquels nous continuerons à multiplier nos démarches, dans le but d'obtenir un nombre de plus en plus important de missions à venir et dans le but également de recevoir l'argent qui doit nous permettre de réaliser ces opérations.

Je veux également souligner que la conjoncture nous a favorisés parce que c'est au cours de ces deux dernières années que s'est tenu le Premier Sommet Francophone et que ce Sommet a reconnu l'importance de l'Audiovisuel dans chacune de nos sociétés. Suite au Premier Sommet, comme vous le savez, un Comité du Suivi a été créé et quatre réseaux ont été mis sur pied et le réseau "Culture et Communications" a été confié à M. Pierre DESROCHES. Comme parfois le destin fait bien les choses, M. DESROCHES est un bon ami - on se connaît depuis fort longtemps - et nous avons donc eu la possibilité d'échanger très rapidement sur la façon dont le CIRTEF pourrait profiter des actions, des décisions prises par les Chefs d'Etat pour mener à bien les objectifs qu'il poursuit.

Nous avons multiplié au cours des derniers mois, le Secrétaire Général et moi-même, les rencontres avec M. DESROCHES et, là aussi, je veux indiquer que nous avons reçu un appui non-équivoque et que nous pouvons compter M. DESROCHES au nombre des amis du CIRTEF. Vous avez eu l'occasion de l'entendre cette semaine, vous avez eu l'occasion de constater quels étaient les projets mis de l'avant par ce réseau et la place très large que l'on faisait au CIRTEF. Je veux donc remercier officiellement M. DESROCHES pour l'aide qu'il nous a apportée au cours des derniers mois et, par anticipation, pour l'appui indispensable qu'il nous accordera pour la préparation du prochain Sommet.

Je voudrais enfin souligner un dernier élément et reprendre certains mots que j'ai eu l'occasion de dire hier. Il me semble évident que l'Espace francophone audiovisuel existe, mais qu'il doit se développer. J'avais eu l'occasion de dire à la Conférence Générale de Montréal à quel point nous, Canadiens et Québécois, avions été sensibilisés peut-être avant vous - non pas peut-être mais sûrement avant vous - à l'envahissement des programmes en provenance des Etats-Unis, ce qui constitue un danger réel. Je pense qu'il ne s'agit pas de lutter contre le monde anglophone ou de lutter contre les Etats-Unis. Il s'agit de reconnaître que l'Amérique est le pays le plus puissant du monde et que dans le domaine de l'audiovisuel, il envahit nos ondes, que ce soit au Canada, que ce soit au Québec, que ce soit en Europe, que ce soit en Afrique, et tout en reconnaissant l'apport intéressant que certaines émissions américaines peuvent constituer dans nos programmations, je pense qu'il nous faut définir clairement les objectifs que nous visons, afin de limiter cet envahissement et afin de faire en sorte qu'un Espace audiovisuel francophone existe véritablement qu'il soit présent, qu'il soit fort, qu'il soit dynamique et surtout, à mon avis, qu'il soit représentatif de toutes les traditions, de toutes les cultures et de toutes les habitudes des différents pays qui constituent la francophonie et dans cet Espace à réaliser, nous devons tenir compte de ces objectifs dans la conception des programmes que nous mettrons sur pied, dans les buts que nous voudrons atteindre, dans les visées que nous voudrons poursuivre et bien sûr également dans les structures que nous mettrons sur pied.

Je veux également remercier M. René SCHENKER, le Secrétaire Général du CIRTEF, avec lequel j'ai développé au cours des deux dernières années des rapports marqués d'une chaleur humaine vraiment exceptionnelle. Je voudrais souligner que M. SCHENKER, après 39 ans à la S.S.R., apporte au CIRTEF une connaissance et une expertise de la réalité de la Radiodiffusion vraiment exceptionnelles et je le remercie d'avoir bien voulu accepter de mettre cette expérience au profit du CIRTEF.

Je remercie également bien sûr M. Jean-Roland DELAITRE, le Secrétaire Général Adjoint, dans lequel j'ai trouvé un collaborateur remarquable au cours des dernières années. Il ne ménage ni son temps ni son savoir et a recours à sa grande connaissance à la fois des organismes de Télévision et de Radio du Nord et du Sud, pour donner suite aux décisions que nous prenons soit en Assemblée Générale, soit au Bureau, soit à l'Exécutif. Je peux vous assurer que M. DELAITRE, qui en plus est Mauricien - et je veux qu'on le reconnaisse publiquement dans son pays - a donné au CIRTEF au cours des dernières années le meilleur de lui-même et continuera à le faire, j'en suis sûr, au cours des prochains mois et au cours des prochaines années. Merci M. DELAITRE.

Je veux également souligner - et j'espère qu'elle est dans la salle - le travail anonyme mais remarquable et inlassable de Mme Danièle EGGER.

Enfin, je suis heureux de l'élection de M. Dhanjay CALLIKAN à la Présidence du CIRTEF. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer une première fois à Paris au mois de février et je puis vous assurer que dès cette première rencontre, on a senti des "atomes crochus" entre nous. C'est donc avec plaisir que je lui remets maintenant officiellement la présidence, étant assuré qu'il saura faire un excellent travail au cours des deux prochaines années.

* * *

ALLOCUTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CIRTEF, M. DHANJAY CALLIKAN, DIRECTEUR GENERAL DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION MAURICIENNE

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence du CIRTEF pour les deux prochaines années. Je vous en suis très reconnaissant. Elle me touche profondément. C'est un grand et redoutable honneur pour moi que de succéder à M. Jacques GIRARD. Je tiens à lui rendre un vibrant hommage pour le travail remarquable accompli au cours des deux dernières années, un travail qui a permis au monde francophone de préserver sa vitalité et sa spécificité dans le domaine hautement compétitif de la communication.

Le défi majeur qui nous est lancé en cette fin de siècle est celui de la préservation de notre identité culturelle dans ce village global qu'est devenu le monde. Les énormes progrès accomplis par les moyens technologiques dépassent largement les frontières établies par les pouvoirs politiques. Nos traditions et nos racines sont devenues des points d'ancrage essentiels afin de ne pas être balayés par les profondes mutations que nous imposent les forces techniques et économiques externes.

je voudrais ici m'attarder quelques instants sur l'expérience mauricienne en ce qui concerne l'utilisation de la Radio-Télévision pour la promotion de l'équilibre social et culturel. Il s'agit là d'un exemple concret de la complexité de la tâche à laquelle nous sommes confrontés chaque jour.

La loi régissant le fonctionnement de la station de Radio-Télévision nationale nous enjoint à maintenir un équilibre entre les différents aspects de la vie politique, culturelle, religieuse et éducative. Cette loi prévoit aussi que la Radio et la Télévision diffusent dans toutes les langues parlées ou écrites à l'Ile Maurice, tous les grands aspects de la vie du pays. C'est ainsi que les émissions sont diffusées en douze langues : le français, l'anglais, le hindi, l'ourdou, le tamil, le télégu, le marathi, le gujrati, le hakka, le cantonnais, le créole et le bhojpuri et tout cela sur une chaîne unique de Radio et de Télévision !

Le fait de diffuser des programmes dans les différentes langues orientales (le hindi, l'ourdou, le tamil, le télégu, le marathi, le gujrati, le bhojpuri, le hakka et le cantonnais) ne peut que promouvoir les aspirations culturelles des couches de la population d'origine orientale Il permet surtout de maintenir vivantes toutes ces langues. L'utilisatic du créole, langue de communication de base à l'Ile Maurice, permet de transcender toutes les barrières ethniques. Le français et l'anglais nous apportent la nécessaire ouverture internationale, une ouverture essentielle pour un pays comme le nôtre, d'où l'enseignement de ces langues dès le cycle primaire.

Par ailleurs, en fonction de la nature pluriculturelle de notre société, la station nationale propose des programmes venant de tous les coins du monde : Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Inde, Chine, Afrique, Brésil, etc...

Dans un effort particulier pour promouvoir l'unité de notre peuple, la station nationale présente des programmes spéciaux à l'occasion des fêtes religieuses majeures des différentes composantes de la population mauricienne. Ainsi toute la population peut mieux comprendre et apprécier les particularismes d'une composante donnée de la société mauricienne.

Dans une situation aussi complexe, il est essentiel qu'un effort particulier soit fait pour maintenir cet équilibre délicat entre les programmes dans des diverses langues européennes et orientales. Dans ce contexte, la mise sur pied d'une deuxième chaîne de Télévision et de Radio permettrait sans doute de satisfaire plus aisément des aspirations culturelles légitimes des différentes composantes de la nation et une réflexion est déjà engagée sur la fiabilité d'un tel projet.

Notre défi quotidien ne se résume pas à cela.

Nous devons faire un effort spécial pour produire des programmes locaux de qualité, bien que le coût en soit plus élevé que celui des programmes importés. C'est une entreprise coûteuse, mais essentielle, car c'est une question d'identité nationale. La M.B.C. renouvelle les efforts pour la création artistique aussi diverse soit elle. Elle se veut lieu de convergence de la créativité et de l'épanouissement des talents locaux. C'est ainsi que malgré les ressources financières, techniques et humaines limitées, la station produit à peu près 35% des programmes Radio et Télévision diffusés sur nos antennes dans les différentes langues mentionnées.

Je vous ai longuement entretenu de l'expérience mauricienne pour une raison bien simple : toutes proportions gardées, bien sûr, et compte tenu des aspirations et ambitions légitimes d'un conseil international, je pense que l'expérience de la M.B.C. est à l'image même de ce que veut faire le CIRTEF. C'est dans ce contexte que nous saluons les efforts faits par le CIRTEF pour aider à préserver l'héritage et la personnalité francophone dans un monde qui tend de plus en plus à s'uniformiser. Il nous faut résister à la standardisation et l'acculturation, et seule l'authenticité nationale peut aider à relever ce défi.

Mais cela ne nous suffit pas pour autant. Il faut aussi que les réalités sociales et culturelles des pays du Sud soient connues du monde

industrialisé, afin qu'il y ait une meilleure compréhension entre les peuples et nations. Grâce à une circulation plus équilibrée des informations et des programmes pour établir un réseau de communication plus riche et plus dense, les années à venir seront cruciales comme les différentes Commissions l'ont fait ressortir dans leurs travaux : il nous faudra

- continuer l'effort de formation des cadres;
- approfondir les activités d'échanges et de coréalisations;
- élargir la Banque de programmes, en collaboration avec d'autres organismes tels que l'URTNA (dont je salue ici la présence de son Directeur, M. DEMENA).

Il faudra enfin intensifier la coopération entre nos institutions membres pour un transfert plus conséquent et régulier de programmes et des technologies, en apportant une attention particulière au développement de la Radio.

Pendant les deux années à venir, le CIRTEF sera appelé à apporter sa contribution à l'extension de TV5 vers l'Afrique et à la mise sur pied de l'Agence Internationale d'Images francophone.

Le CIRTEF devra aussi être prêt à assumer les responsabilités additionnelles qui pourraient lui être dévolues par les Chefs d'Etat francophones, réunis en Sommet au Québec en septembre prochain.

Il est clair que réflexion doit être menée quant aux structures administratives les plus aptes à permettre au CIRTEF d'assumer les responsabilités de plus en plus grandes qui lui seront confiées à l'avenir.

Pendant les deux années à venir, le CIRTEF devra continuer à travailler en étroite collaboration avec l'A.C.C.T. pour la réalisation d'objectifs qui nous sont communs. La présence de la forte délégation de l'Agence, dirigée par M. Abou EL CABA TOURE et comprenant M. Michel LUCIER et M. Jean-Claude CREPEAU est significative de l'intérêt porté par l'Agence aux activités du CIRTEF et j'ai noté aussi avec joie les assurances publiques de soutien continu de l'Agence aux activités du CIRTEF.

Dans ce contexte, le CIRTEF oeuvrera aussi, bien sûr, en étroite collaboration avec le Comité du Suivi du Sommet Francophone ou les autres organismes qui pourraient être mis sur pied par la réunion des Chefs d'Etat.

Nous devons continuer et approfondir notre collaboration avec les autres institutions internationales travaillant dans le domaine de la communication et de l'audiovisuel, tels la F.A.O, l'UNESCO, l'O.M.S. ou l'U.I.T.

Nous devons aussi amorcer un dialogue avec d'autres organismes ayant le même champ d'activités que le CIRTEF. La présence de M. DEMENA, Directeur de l'URTNA et de M. ZITTER à l'occasion de nos travaux augure des relations fructueuses que nous pouvons établir dans l'intérêt de nos membres.

Je ne veux pas continuer encore la liste de choses qui devront être faites au cours des années à venir. Il suffit de souligner que le CIRTEF qui fêtera son 10e anniversaire en 1988, a déjà un nombre considérable de réalisations à son actif qui ont permis de tisser un lien affectif entre pays francophones les plus divers. Ces réalisations traduisent dans le concret les idéaux de solidarité et de partage qui nous animent et qui font du Conseil un instrument exemplaire de coopération internationale.

Que cet instrument soit renforcé au cours des deux prochaines années et nous aurons accompli une oeuvre utile à la Communauté Francophone Mondiale !

Avant de terminer, je voudrais remercier spécialement tous ceux qui ont oeuvré sans relâche afin que nos travaux se déroulent dans de bonnes conditions. Je pense là à MM. René SCHENKER, Jean-Roland DELAITRE et Mme Danièle EGGER, ainsi qu'au Secrétariat assuré par la M.B.C.

Chers collègues et amis, puis-je vous souhaiter une agréable détente pendant les heures qui viennent et un bon retour dans vos pays respectifs. Vous serez toujours les bienvenus à l'Ile Maurice.

* * *

LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIQUE

Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
(R.T.B.F.)
52, boulevard Auguste-Reyers
1040 Bruxelles

M. Robert STEPHANE

CAMEROUN

Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)
Yaoundé

M. André KWA MBANGUE

CANADA

Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
Canada / H2L 2M2

M. Pierre JUNEAU
M. Robert ROY
M. Paul-Emile LAMY
Mme Cécile ALLARD

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)
800, rue Fullum
Montréal, Québec
Canada / H2K 3L7

M. Jacques GIRARD

COMORES (ILES)

Radio-Comores
Case postale 250
Moroni

M. Said Salim DJOHAR

COTE D'IVOIRE

Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (R.T.I.)
Case postale 8883
Abidjan-Cocody

M. Issiaka TAO

FRANCE

Institut National de la Communication Audiovisuelle (I.N.A.)
Tour Gamma "A"
193-195, rue de Bercy
75012 Paris

M. Christian LECLEACH

Société Radio-France (S.R.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

M. Claude ERNOULT

Société Antenne 2 (A2)
5, rue de Montessuy
75341 Paris, Cédex 07

M. Roland MARTIN

Société France-Régions 3 (FR 3)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

M. Charles GREBER

FR 3 Nord - Pas-de-Calais - Picardie
36, boulevard de la Liberté
59024 Lille Cédex

M. Pierre ROUBAUD

TéléDiffusion de France (T.D.F.)
21-27, rue Barbès
92120 Montrouge

M. Pierre GILLES

Société Française de Production (S.F.P.)
36, rue des Alouettes
75935 Paris, Cédex 19

M. Jacques MADER

Radio-France Internationale (R.F.I.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

M. François HINFRAY

Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer (R.F.O.)
5, avenue du Recteur-Poincaré
75782 Paris, Cédex 16

M. Jean-Claude MICHAUD
M. Claude LEFEVRE
M. Laurent PRADALIE

MALI

Radiodiffusion-Télévision du Mali (R.T.M.)
Case postale 171
Bamako

M. Abdoulaye SIDIBE

MAURICE (ILE)

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (M.B.C.)
Case postale 48
Forest-Side

M. Dhanjay CALLIKAN
M. Dulliparsad SURAJ BALI
M. Herbert ST LAMBERT
Mme Tara SEEBALUCK
M. Raju B. MULLIAH
M. C.B. YAN JANKOO
M. Trilock DWARKA
Mme Manda BOOLELL
M. Sylvio HECUBE
M. Satish RUHEE
Mme Marie-Josée BAUDOT
M. Prem SEEBALUCK
M. Amoordalingum PATHER
M. Henri BENON

MAURITANIE

Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie (O.R.T.M.)
Case postale 200
Nouakchott

M. Sidi Brahim SIDATT

NIGER

Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)
Case postale 361
Niamey

M. Djibrill HANOUNOU

RWANDA

Radio-Rwanda
Case postale 83
Kigali

M. Laurent MULINDABIGWI

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)
Giacomettistrasse 3
3000 Berne 15

M. Jean-Bernard MUNCH
M. Joël CURCHOD (Radio Suisse Internationale)
M. Raymond ZUMSTEG (R.T.S.R. Genève)

TCHAD

Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.N.T.)
Case postale 892
N'Djamena

M. Djede KHOURTOU

TOGO

Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche
Case postale 3286
Lomé

M. Minza BATABA

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté
Tunis

Mme Latifa ZOUHIR

OBSERVATEURS

Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.)
13, quai André-Citroën
75015 Paris

M. Abou EL CABA TOURE
M. Michel LUCIER
M. Jean-Claude CREPEAU

"Suivi du Sommet Francophone"
Ambassade du Canada
35, avenue Montaigne
75008 Paris

M. Pierre DESROCHES

Secrétariat d'Etat à la Francophonie
Hôtel de Cassini
32, rue de Babylone
75700 Paris

M. Thibault DE SADE

Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique
(U.R.T.N.A.) - Bureau régional
11e étage, Tour Kenyatta
Nairobi

M. Kassaye DEMENA
M. Hannjoerg ZITTER

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture (F.A.O.)
Bureau régional pour l'Afrique
Boîte postale 1628
Accra

M. G.P. HAZOUME

Radio-Télévision Italienne Régionale (R.A.I.) - Val d'Aoste
36-38, rue Chambéry
I - 11100 Val d'Aoste

M. Georges SQUARZINO

Telecable Videotron
2000, rue Berri
Montréal, Québec
Canada / H2L 4N5

M. Gilles DESJARDINS

SECRETARIAT

M. René SCHENKER
Secrétaire Général, CIRTEF

M. Jean-Roland DELAITRE
Adjoint du Secrétaire Général, CIRTEF

Mme Danièle EGGER
Secrétaire de Direction, CIRTEF

Mme Linda GENTIL
Secrétaire - M.B.C.

Mme Sylvie DESCHEZEAUX
Secrétaire - M.B.C.

ANNEXE A

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL (juillet 1985/avril 1987)

C'est en juin 1985 à Montréal que les membres du CIRTEF participant à la Conférence Générale me firent l'honneur de me désigner au poste de Secrétaire Général; je quittais mes fonctions de Directeur de la Radio et de la Télévision suisse d'expression française, après avoir collaboré à divers secteurs d'activités de la Radio et de la Télévision pendant 39 années ! Puis-je rappeler que j'avais été appelé en 1977 à Montréal par mes amis de la Société Radio-Canada à présider le premier colloque international des Radios et des Télévisions d'expression française où il fut décidé entre autres, la création du CIRTEF, qui vit le jour une année plus tard, en 1978, également à Montréal, et qui fut présidé et animé par deux personnalités dont la plupart d'entre vous se souviennent, M. Yves LABONTE, Président-Directeur Général de Radio-Québec et M. Raymond DAVID, Directeur Général de la Radio et de la Télévision française de la Société Radio-Canada. Je m'arrêterai là en ce qui concerne l'histoire du CIRTEF, car notre association, notre club des Radios et des Télévisions d'expression française est encore très jeune, il n'a pas 10 ans d'existence; nous reparlerons de l'histoire du CIRTEF, de ses débuts, de ses succès et de ses échecs lorsque le cap du 2e millénaire sera franchi !

Mais revenons à la case de départ, dans laquelle je me suis installé en juillet 1985.

Mon installation au 17e étage de la Tour de la Télévision suisse à Genève ne me posa aucun problème particulier, car pendant de nombreuses années mon bureau se situait au 16e étage; et pourtant je devais rapidement prendre conscience d'une situation matérielle alarmante ! L'argent faisait défaut et j'avais le devoir en priorité de rétribuer mes collaborateurs qui n'étaient pas responsables de cette situation. Les comptes présentés en juin 1985 à la Conférence Générale étaient équilibrés; les recettes sûres d'une année avaient servi à faire face aux obligations du premier semestre seulement. En résumé, et sans vouloir vous importuner avec ces difficultés, le CIRTEF était bien installé dans les chiffres rouges. Un seul remède : faire de sérieuses économies et tenter de trouver d'autres recettes. Le Bureau convoqué en séance à Bruxelles au mois de septembre 1985 fut informé de cette situation. Les représentants de l'I.N.A., de la Société de Radio-Télévision du Québec et de la Société Suisse de Radiodiffusion me proposèrent leur assistance, afin d'honorer nos obligations jusqu'à la fin de l'année. Je remerciais les représentants de ces organismes et une avance importante de trésorerie était consentie au CIRTEF par le Président-Directeur Général de la S.R.T.Q., j'ai nommé notre Président Jacques GIRARD.

Cette situation difficile a fatalement ralenti les possibilités de travail car j'ai dû prendre des dispositions de rigueur pour retrouver une situation plus équilibrée : contrôle des frais de télex, téléphone, ports, suppression de voyages, ce qui n'a pas toujours été compris dans certains milieux. J'ai renoncé à certains déplacements à l'étranger qui ne me paraissaient pas d'une priorité majeure, et cela en fonction d'économies à réaliser. La conséquence de cette situation d'économie a quelque peu bloqué les travaux sur le terrain pendant le deuxième semestre 1985 qui fut utilisé par le personnel du Secrétariat, soit pour récupérer les jours de congé, soit pour bien maîtriser l'organisation nouvelle, plus économique, imposée par le nouveau Secrétaire Général.

En février 1986, était organisé à Paris le Premier Sommet Francophone qui réunissait les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones invités par le Président de la République française. Le CIRTEF étant la seule organisation professionnelle groupant les organismes de Radiodiffusion sonore et de Télévision du Nord et du Sud, sur proposition du Président du CIRTEF, il fut immédiatement préparé d'une manière peut-être un peu précipitée il est vrai, un document remis à tous les Chefs d'Etat par l'intermédiaire du secrétariat du Sommet, afin de porter à la connaissance des participants au Sommet l'existence du CIRTEF et surtout ce qu'il pouvait apporter dans le domaine des médias électroniques. Faut-il prétendre que le rapport du CIRTEF a été mis tout au-dessus des piles de documents remis aux Chefs d'Etat ? je n'ai pas cette prétention. Mais il n'a probablement pas été enfoui sous un mètre de papiers et de documents, car nous savons qu'il a été porté à la connaissance d'un certain nombre de personnalités. Dans les jours qui ont précédé l'ouverture du Sommet, je me suis rendu à Paris et j'ai été reçu par des collaborateurs de haut rang dans différentes ambassades africaines, afin d'expliquer le document et essayer de le faire appuyer auprès des différents Chefs d'Etat. Après plusieurs semaines d'attente qui ont suivi le Sommet Francophone, où aucune nouvelle ne nous avait été donnée, nous apprenions que le Comité du Suivi du Sommet allait nommer quatre Chefs de réseaux dont un intéressait plus particulièrement le CIRTEF, celui concernant la "COMMUNICATION ET LA CULTURE". Nous avons été très heureux d'apprendre que le Chef de ce réseau était désigné en la personne de M. Pierre DESROCHES, personnalité très connue dans le milieu des médias électroniques, vu qu'il était au moment de sa nomination Vice-Président du réseau de la Télévision française à la Société Radio-Canada, après avoir été pendant plusieurs années à Ottawa Vice-Président exécutif de la Société Radio-Canada pour les deux réseaux anglais et français. Dès sa nomination, M. Pierre DESROCHES se mit en relation avec le Président et le Secrétaire Général du CIRTEF et ensemble on examina ce qui pouvait être confié au CIRTEF en mandats d'étude ou de réalisation. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ces mandats qui sont très importants et qui donnent une assise et une vitalité supplémentaires au CIRTEF, sans oublier de dire que ces mandats sont accompagnés d'un financement.

Je ne veux pas dresser une liste exhaustive de tous les travaux et de toutes les réalisations du CIRTEF; ce serait fastidieux. Je désire vous signaler que le Secrétariat entretient des relations suivies avec

- l'U.E.R. (Union Européenne de Radiodiffusion), à Genève;
- l'U.I.T. (Union Internationale des Télécommunications) qui a son siège à Genève comme l'U.E.R.;
- la C.R.P.L.F. (Communauté des Radios Publiques de Langue Française) dont le Secrétaire Général est M. Gérald CAZAUBON qui a son bureau à Paris;
- la C.T.F. (Communauté des Télévisions Francophones), dont le Secrétaire Général est M. Henri BUJARD, qui a son bureau à Genève;
- la S.S.R. et plus particulièrement la Radio-Télévision Suisse Romande et son Directeur, M. Jean-Jacques DEMARTINES, qui nous rendent de réels services;
- toujours avec la S.S.R. et sa direction générale à Berne, et plus particulièrement avec M. Jean-Bernard MUNCH, Directeur des Finances et de la Gestion, qui nous soutient d'une manière extrêmement importante tout au long de l'année. M. MUNCH - présent à cette Conférence Générale - est aussi membre de la Commission des Finances;
- l'U.R.T.I. (Université Radiophonique et Télévisuelle Internationale) dont le siège est à Paris; son Secrétaire Général M. Henri BILLEN, est disposé à nous aider au maximum des possibilités de ses installations techniques situées à la Maison de la Radio;
- l'U.R.T.N.A. - que je ne me permets pas de présenter, vu que vous connaissez cette organisation probablement mieux que moi - je devrais encore prendre des contacts avec son Secrétaire Général tout spécialement dans le domaine des échanges de programmes et de l'utilisation des archives de l'U.R.T.N.A. pour améliorer et compléter la programmation sur le satellite francophone TV5 (à ne pas confondre avec la chaîne no 5 en France);
- et enfin, nos relations privilégiées avec l'A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique à Paris), avec laquelle nous avons signé un important protocole d'accord.

  L'A.C.C.T. est fortement représentée à notre Conférence Générale par M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général "Culture et Communications", qui prononcera un exposé sur "la construction de l'Espace audiovisuel francophone".

  M. Michel LUCIER, Directeur Général "Education et Formation", qui prononcera un exposé sur "la formation en Radio-Télévision".

  M. Jean-Claude CREPEAU, à la direction générale "Culture et Communications", chargé des programmes de Communication.

M. Michel LUCIER, qui estima que le CIRTEF devait mettre sur pied un tel cours de formation et que l'A.C.C.T. était prête à le financer. Depuis décembre 1986, les études ont été reprises et je suis en mesure de vous annoncer qu'un cours de formation de 4 semaines, pour reporters sportifs Radio et Télévision, est en voie d'organisation à l'Ecole Internaationale de Bordeaux et que son financement est assuré par l'A.C.C.T. Nous ne manquerons pas de tenter de trouver une aide complémentaire du C.I.O., mais il y a peu d'espoir.

Quant au coordonnateur sportif qui devra s'occuper non seulement pendant 4 semaines, mais encore pendant 2 semaines de préparation de ce séminaire de formation, à ce jour nous n'avons pas encore son nom, les pourparlers étant toujours en cours.

Nous venons de souligner les efforts de l'A.C.C.T. et des prochains séminaires qui seront organisés à l'Ecole Internationale de Bordeaux (E.I.B.). Cette école est un merveilleux instrument géré par l'A.C.C.T. et plusieurs séminaires ont été organisés ces derniers mois. Vos collaborateurs, c'est-à-dire les bénéficiaires, vous en auront certainement informés. Pour ne point trop allonger ce rapport, je ne citerai que le séminaire organisé pour les responsables des "thèques"; pour avoir participé personnellement aux deux derniers jours de ce séminaire, et avoir eu des entretiens avec les participants, je me suis engagé devant eux à sensibiliser leurs directeurs généraux aux problèmes de la sauvegarde des patrimoines nationaux que représentent les archives Radio et Télévision sous toutes leurs formes. Les archives représentent également des ressources importantes pour les programmes et il est absolument nécessaire d'organiser des classements rationnels et de déposer les films, les bandes, les disques, dans des conditions de conservation adéquates.

Restons quelques instants encore à l'E.I.B. : un représentant de l'A.C.C.T., avec lequel nous travaillons très étroitement depuis plusieurs années, j'ai nommé M. Jean-Claude CREPEAU, nous a proposé il y a quelques semaines d'organiser dans les locaux de l'Ecole, une semaine de visionnage ou de visionnement - pour ne pas dire de projection (on ne sait plus quel terme utiliser !) - et des dispositions sont prises pour l'organisation de cette semaine de travail. Non seulement il sera important pour les membres du CIRTEF de présenter leurs principales productions dans le domaine Télévision, afin d'intéresser des collègues soit par des échanges, soit par des ventes ou des achats, mais cette semaine de travail aura également comme objectif majeur la recherche des meilleurs programmes pour alimenter le satellite TV5.

D'autres séminaires A.C.C.T./CIRTEF sont en voie de préparation et il nous intéressait tout particulièrement de connaître de la part des

participants à la Conférence Générale, des thèmes de séminaires qui n'auraient pas été abordés jusqu'à maintenant. Pour rester dans le domaine de la formation, je vous signale que les chefs de la formation des organismes français, canadiens, belges et suisses, se sont récemment réunis à Genève pour se constituer en association et pouvoir mieux échanger leurs expériences dans cet important domaine qu'est la formation. Cette association a l'intention de s'ouvrir aux partenaires francophones du Sud et j'ai demandé que l'on étudie la possibilité d'organiser en 1988 un séminaire de quelques jours pour les responsables de formation des différents organismes de Radio et de Télévision. Comment identifier les besoins dans chaque organisme ? comment faire face aux nouvelles technologies avec des personnels insuffisamment préparés ? en résumé, comment assurer une formation continue aux différents personnels de la Radio et de la Télévision, qui ne doivent pas rester "à la traîne" des nouvelles technologies ?

Dans nos activités régulières de ces dernières années, il ne faut point oublier les échanges d'Animateurs Sud/Nord, parfois Nord/Sud, qui auraient été interrompus à la fin de l'automne dernier par la Communauté des Radios Publiques de Langue Française (C.R.P.L.F.). Je me suis rendu sur invitation de la C.R.P.L.F. à Paris lors d'une séance de la commission "Animation" et j'ai pu me rendre compte qu'il n'y avait aucune objection majeure concernant les Animateurs du Sud qui devaient assurer l'animation de certaines heures de programme dans des organismes radiophoniques du Nord. Je signale au passage et cela est important, que les frais de ces déplacements d'Animateurs Sud/Nord sont pris en charge par l'A.C.C.T. Si certaines difficultés se sont présentées tout particulièrement en 1986, la C.R.P.L.F. qui souhaiterait trouver une autre forme de collaboration Nord/Sud et Sud/Nord, est disposée à poursuivre en 1987 encore, ces échanges d'Animateurs. Elle met toutefois une condition : les Animateurs ne seront pas seuls à animer des tranches horaires de programmation Radio, mais ils le feront avec la participation d'un Animateur local. Cela aura l'avantage pour l'Animateur du Sud, de ne pas être limité à une seule case de programme, par exemple chaque jour entre 14h00 et 15h00, mais de pouvoir participer à d'autres animations de l'organisme qui l'accueille dans des émissions de genre et de style différents.

Dès mon retour à Genève après cette Conférence Générale, j'aurai une nouvelle séance de travail avec la C.R.P.L.F. qui tient sa session plénière annuelle dans les locaux de la Tour de la Télévision Suisse et ensemble nous pourrons écouter une dizaine d'enregistrements d'Animateurs du Sud, dont les directions souhaitent qu'ils puissent participer à des émissions du Nord. C'est par conséquent dans le courant du mois de juin que le Secrétariat du CIRTEF pourra informer les intéressés et bien entendu l'A.C.C.T.

Ceux d'entre vous qui ont fait le déplacement à Cannes cette année pour participer au MIP-TV, auront constaté que le CIRTEF était présent par M. Jean-Roland DELAITRE, mon Adjoint, et Mme Danièle EGGER,

notre Secrétaire. Avec un financement assuré en grande partie par l'A.C.C.T., et grâce à la mise à disposition gratuite d'un emplacement au MIP-TV par les organisateurs, il a été possible de présenter chaque jour pendant plusieurs heures des programmes du Sud. Ce stand était également un lieu de rendez-vous pour les membres du Sud qui ont apporté également quelques vidéo-cassettes qui ont pris le chemin de Genève à la fin du MIP-TV.

Si nous participons à nouveau en 1988 au MIP-TV - ce qui me paraît souhaitable - je crois que nous devrons mieux préparer notre participation par des catalogues d'émissions à proposer avec textes et photos, et par un stand plus attrayant. J'espère que tous les organismes qui ont envoyé des collaborateurs au MIP-TV auront pu faire de bonnes affaires dans l'acquisition de séries d'émissions, même si les échos que j'ai enregistrés personnellement de la part d'un certain nombre de représentants du Sud, mettaient en évidence les prix très élevés des émissions qu'ils souhaitaient acquérir. Ne faudrait-il pas prévoir entre 3, 4 ou 5 organismes du Sud, des acquisitions en commun de même série et trouver la formule d'organisation qui permettrait de faire circuler ces séries entre plusieurs organismes ? Il semble qu'il serait possible de négocier les prix auprès des distributeurs et que cela serait un avantage. Mais pour ne défavoriser aucun organisme, il serait nécessaire de respecter scrupuleusement l'acheminement des programmes d'un organisme à l'autre, afin que les diffusions annoncées soient respectées.

Une des activités depuis septembre 1986 a été la préparation de notre participation du CIRTEF avec les membres du Sud dans la programmation de TV5. C'est à la suite d'une visite que me rendait un collaborateur de la Télévision Suisse, M. Robert EHRLER, chargé par son organisme de la programmation des émissions suisses sur TV5, que le CIRTEF a été sensibilisé à une possibilité de présence sur ce satellite. Il a fallu de nombreuses discussions, de nombreux entretiens avant d'arriver à une solution définitive et l'ancien Président de TV5 que vous connaissez tous, M. Paul PEYRE, a grandement facilité l'arrivée des programmes du Sud sur ce satellite. Ce qui a été plus difficile, c'est d'obtenir au Secrétariat Général un nombre suffisant de vidéo-cassettes de format professionnel pour opérer une sélection des meilleures émissions et de les présenter pour le moment par un journaliste suisse, M. Jean-Philippe RAPP. La première émission du Sud sur le satellite TV5 a eu lieu le 18 février dernier et c'est le Zaïre, avec un excellent programme sur la médecine traditionnelle, qui a eu les honneurs de participer en premier pour représenter les programmes du Sud. J'estime que c'est une chance merveilleuse pour le CIRTEF que de pouvoir assurer régulièrement tous les 15 jours une émission sur TV5, puis dès septembre chaque semaine, et je suis heureux que M. Pierre DESROCHES nous ait assuré que tous les frais inhérents à la copie des enregistrements, à l'envoi de bandes vierges aux organismes du Sud, au montage et à la présentation, seront pris en charge par un budget spécial. D'autres orateurs auront l'occasion, au cours de cette

Conférence Générale, de parler de cette présence CIRTEF sur TV5, notamment M. Pierre DESROCHES et également M. Raymond ZUMSTEG, Directeur de l'Exploitation Radio-Télévision à Genève, qui vous dira combien les exigences techniques qui sont celles des responsables de TV5 doivent être prises en considération afin que nous puissions améliorer notre participation hebdomadaire.

En citant le nom de M. Pierre DESROCHES, chef du réseau "Communication et Culture" auprès du Suivi du Sommet Francophone, je puis d'ores et déjà vous dire - sans dévoiler quelques éléments essentiels de son exposé - qu'il parlera non seulement de TV5 et de son financement, mais également de la création d'un budget spécial de soutien à la production, d'un autre budget pour la Banque de programmes en voie d'organisation au Secrétariat Général, et de coproduction Nord/Sud dans le domaine des émissions pour la jeunesse.

En mars 1986, j'ai signé pour le CIRTEF un nouveau protocole d'accord avec le Secrétaire Général de l'A.C.C.T. pour le biennum 1986/1987 qui fixe un certain nombre d'actions communes A.C.C.T./CIRTEF dont certaines vous ont été exposées il y a quelques instants et dont le montant se situe aux environs de 4 millions de francs français.

En parlant de l'effort de l'A.C.C.T. en faveur des mandats assumés totalement ou partiellement par le CIRTEF, j'en arrive au problème de la situation financière de notre organisation. Certes vous aurez dans quelques instants un rapport de la Commission des Finances qui s'est réunie aujourd'hui, mais j'aimerais, en ma qualité de Secrétaire Général, attirer votre attention sur le problème des cotisations. Notre association de professionnels Radio/Télévision regroupant pratiquement tous les organismes qui utilisent la langue française dans leurs émissions, ne peut fonctionner normalement et financer certaines opérations que si les engagements qui ont été pris par les membres sont respectés. Je sais fort bien que pour certains organismes il y a des difficultés à sortir de leur pays des devises pour s'acquitter de leurs cotisations, voire de leur caisse-voyage. La Commission des Finances, puis le Bureau de Direction, avaient décidé de ne pas modifier le montant des cotisations, mais de tenter de rappeler plus souvent si cela était nécessaire aux membres qu'ils étaient redevables de certaines sommes. Cela a eu parfois des effets positifs, et parfois aussi aucun effet jusqu'à ce jour ! Je me permets donc de rappeler ce problème des cotisations, mais j'aimerais également souligner qu'au moment du choix du pays qui accueillera la Conférence Générale dans deux ans - et ce sera le tour d'un pays du Nord - nous devrons tenir compte des frais de déplacements élevés qui peuvent être la conséquence de voyages très longs. Si les modifications des statuts qui vous seront proposées ces jours sont acceptées, le Secrétariat Général aura la possibilité de s'adresser aux organismes privatisés ou privés de Radio et de Télévision, afin de solliciter leur adhésion au CIRTEF.

Nous sommes depuis quelques instants au chapitre des finances et j'aimerais vous entretenir du Secrétariat Général; depuis deux ans, rien n'a changé, mon Adjoint est toujours M. Jean-Roland DELAITRE et notre Secrétaire, Mme Danièle EGGER. Ils font tous deux un excellent travail, connaissent bien tous les problèmes du CIRTEF, mais sont parfois surchargés par les nouveaux mandats qui nous sont confiés. Ma proposition est la suivante : le Secrétariat Général doit rester, dans toute la mesure du possible, avec un effectif réduit, c'est-à-dire un minimum de frais de fonctionnement; pour des tâches ponctuelles qui nous sont confiées, nous trouverons sur place un personnel auxiliaire pour des périodes de courte durée. Il est vrai qu'il serait plus agréable d'avoir un ou deux collaborateurs de plus et de pouvoir mieux répartir le travail et les activités. Nous consacrons souvent beaucoup de temps, trop de temps, à envoyer des rappels à nos membres, qu'il s'agisse de cotisations, de réponse à des problèmes pour TV5 ou de tout autre sujet. Aujourd'hui, comme il y a 9 ans, le Secrétariat Général est installé dans de très beaux locaux mis généreusement à notre disposition par la S.S.R. Nous sommes trop à l'étroit et nous devons envisager d'avoir au moins un local, si ce n'est deux, supplémentaires. Comme je connais relativement bien la topographie des lieux occupés par la Télévision Suisse, j'ai proposé que le Secrétariat Général quitte la Tour TV dans le courant de cet automne pour s'installer dans des locaux proches mais plus modestes d'apparence qui seraient mis également gratuitement à notre disposition, M. MUNCH, Directeur des Finances et de la Gestion de la S.S.R. ici présent, ayant accepté de ne pas nous facturer de loyer jusqu'à fin 1989, ce qui est un très beau cadeau et je l'en remercie.

La comptabilité du CIRTEF est également assurée par une collaboratrice mise sans frais à notre disposition par la S.S.R., et le contrôle de nos comptes est effectué par l'Inspection des Finances de la S.S.R. Toutes ces économies sont très importantes et la S.S.R., par sa générosité réelle, a voulu faciliter le fonctionnement de notre Secrétariat et le développement de nos activités.

J'en arrive dans quelques instants au terme de ce rapport d'activités qui est bien entendu incomplet, mais il n'est guère possible de vous faire une liste exhaustive de tout ce que nous faisons par ce Secrétariat Général. Si depuis deux ans, je puis travailler dans d'excellentes conditions, cela est dû notamment au fait qu'à Montréal en 1985, vous avez confié la présidence du CIRTEF à M. Jacques GIRARD, Président-Directeur Général de la Société de Radio-Télévision du Québec. M. GIRARD n'a pas compté son temps ni ses moyens financiers pour suivre de très près toutes les activités du CIRTEF, d'assurer avec le Secrétaire Général quelques déplacements sur les lieux mêmes où nous espérions trouver des fonds, et enfin est venu plusieurs fois à Genève pour présider des réunions, notamment - je n'en citerai qu'une - celle avec les Directeurs de Programmes de Télévision.

Le Président du CIRTEF a une tâche importante et lorsqu'il souhaite l'assumer pleinement, cela lui prend beaucoup de temps. Je tiens tout particulièrement, alors que nous nous trouvons à quelques jours d'un changement de Président, à dire combien j'ai pu apprécier le dynamisme, l'enthousiasme, la disponibilité de M. GIRARD; il a apporté au CIRTEF son expérience, ses compétences et ses conseils. Je tiens à le remercier devant les participants à cette Conférence Générale et à lui dire toute la reconnaissance du Secrétariat Général. La tâche pour son successeur sera difficile, mais j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer M. Dhanjay CALLIKAN, notre hôte, et je suis persuadé que nous ferons aussi une excellente équipe.

J'ai peu ou pas du tout parlé du prochain Sommet Francophone qui aura lieu à Québec au début septembre. Le CIRTEF présentera, si c'est le voeu de la Conférence Générale, un nouveau mémoire et se mettra à disposition pour assumer des mandats qui pourraient lui être confiés. Mais d'autres personnalités ici présentes auront l'occasion au cours de cette Conférence Générale, de s'exprimer à ce sujet et par conséquent je leur laisse le soin de vous informer.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les membres du CIRTEF, je vous remercie de m'avoir écouté, et en vous disant le plaisir que j'ai à participer aux activités du CIRTEF, je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez me poser. Merci.

* * *

ANNEXE B

SUIVI DU SOMMET FRANCOPHONE

EXPOSE DE M. PIERRE DESROCHES, CHEF DU RESEAU "CULTURE ET COMMUNICATION" AUPRES DU SUIVI DU SOMMET FRANCOPHONE

J'ai déjà eu l'occasion lors des réunions des Directeurs de Programmes Radio et Télévision, conjointement organisées par le CIRTEF et l'A.C.C.T., de parler de ce qui avait été fait au Comité du Suivi en matière de Communication à partir des décisions qui avaient été prises au Sommet de Paris en février 1986.

Hier, le Secrétaire Général du CIRTEF et le Directeur Général du secteur Communication et Culture de l'Agence ont largement fait état de l'implication du CIRTEF et de l'Agence respectivement dans les projets qui avaient été mis de l'avant par le 1er Sommet.

Je ne reviendrai donc pas là-dessus, sinon pour vous dire que le Comité du Suivi - qui doit faire rapport au prochain Sommet de ses actions et de ses réalisations - avait retenu une centaine de projets qui ont été structurés en projets prioritaires et en projets moins prioritaires. Une chose à noter c'est que les projets prioritaires étaient ceux qui avaient reçu une garantie de financement de la part de leurs initiateurs au Sommet.

En matière de Communication - Culture, il y avait cinq projets prioritaires :

a) l'implantation de TV5 au Canada;

b) l'étude de possibilité d'extension de TV5 en Afrique;

c) la réalisation d'une série de livres de poche à bon marché pour faciliter la diffusion par l'écrit de la littérature francophone dans les pays en voie de développement;

d) la création d'une Agence Internationale d'Images, qui était, en fait, un projet de R.F.O., donc de la France, pour assurer un va-et-vient constant d'images francophones à être utilisées par les Télévisions francophones du monde - les membres du CIRTEF particulièrement;

e) une expérience en Télé-Education : la formation à distance.

Ces projets avaient trouvé des bailleurs de fonds et étaient donc largement financés à partir de crédits disponibles.

Il restait dans le domaine "Communication et Culture" une trentaine de projets ou d'idées de projets qui, aussi bons qu'ils étaient, n'avaient pas trouvé de financement. Le Comité du Suivi a demandé à l'A.C.C.T. de retenir 30% de son budget d'opérations normales pour financer ces projets. Les Chefs de réseaux, en collaboration avec les Directeurs Généraux de l'Agence, ont choisi parmi ces projets ceux qui leur semblaient les plus réalistes et leur ont affecté leur part du 30% du budget opérationnel de l'Agence.

Dans notre secteur, ce que nous avons fait pour utiliser au maximum ces fonds, c'est de décréter que ceux-ci ne soient pas utilisés par les pays et les radiodiffusions du Nord (qui peuvent trouver un financement ailleurs), mais servent uniquement à faire participer les Télévisions et Radios du Sud à des projets initiés par le Nord.

En ce faisant, l'Agence et le Comité du Suivi du Sommet reprenaient les fondements mêmes de leur existence, à savoir la possibilité d'un développement rationnel, d'une coopération rationnelle, et d'une utilisation rationnelle des fonds mis à disposition pour ces projets.

Je vous donne un exemple : l'implication de l'A.C.C.T. ou des Télévisions du Sud dans un projet comme TV5. On ne peut pas comparer les 250'000.-- francs français qui vont être utilisés pour le repiquage et pour des rubans vierges aux 50'000'000.-- de francs français que TV5 va coûter pour diffusion. Ces choses-là ne peuvent pas être comparées et ne devraient jamais l'être.

C'est bon de savoir d'autre part que l'Agence a très généreusement accepté qu'une partie de ses fonds servent à l'intégration de ces projets. L'intégration, parce que je parlais de projets, qui au départ n'avaient pas de financement. Dans la préparation du Sommet du Québec, qui aura lieu en septembre 1987, il faudra s'assurer que tous ces projets fassent partie d'un tout, de la grande politique, donc de l'orientation. Depuis 10 mois on parle du développement, de l'occupation, de la construction d'un Espace audiovisuel francophone. Il va falloir que cela se réalise à partir de projets précis.

Si on reprend les projets qui seront proposés aux Chefs d'Etat en septembre, dans le domaine de la Communication, il y en aura trois ou quatre : des projets des plus ambitieux.

L'Espace audiovisuel comprendra deux projets :

a) Un projet de télévision : la mise sur pied d'un Réseau International de Télévision qui favorisera la production originale plutôt qu'uniquement des reprises comme c'est le cas pour TV5. Quand je dis

cela, je ne veux pas dévaluer le rôle que TV5 joue actuellement. On fait ce que l'on peut avec les moyens que l'on a. Mais si l'on veut occuper cet Espace francophone de manière dynamique et si l'on veut ne pas se créer de problèmes internes en diffusant des rediffusions seulement, il faut faire autrement. Ce réseau de télévision francophone ne doit pas être perçu comme un réseau uniquement de reprises. Je pense qu'il faudra tendre dans sa programmation éventuellement, en plus de reprises, à deux ou à trois heures de productions originales par jour, produites par tous les pays de la francophonie qui voudront bien y participer. Je m'empresse d'ajouter que dans le cadre de TV5, les efforts qui ont été faits depuis Paris se retrouvent parfaitement dans cet objectif. La participation du Sud n'est pas encore aussi grande qu'elle devrait l'être dans la programmation de TV5, mais il s'agit d'un bon départ qui a eu beaucoup de succès, qui a eu un impact. C'est un effort qu'il faut continuer.

On vous a parlé d'un fonds de soutien à la production qui a été mis à disposition des membres du CIRTEF. Si le réseau de télévision francophone tel que nous l'envisageons se développe, ce fonds qui est de 800'000.-- francs français devra être augmenté et passer à au moins 10'000'000.-- de francs français qui serviront à faire participer davantage les pays du Sud à ce réseau de Télévision.

En ce qui concerne la Télévision, c'est la démarche vers laquelle nous nous orientons.

b) En ce qu'il s'agit de la radio, il y aura aussi une proposition de création - une étude a été faite à ce sujet - d'un Réseau International Francophone Radiophonique qui normalement devrait fonctionner 24 heures sur 24 et appellera la contribution de tous les pays qui voudront bien participer à ce réseau.

Ce sera un réseau qui sera orienté vers l'information, donc vers une réflexion de tout ce qui se passe dans le monde francophone mais qui fera place largement aussi à la musique pour assurer un véhicule constant, un véhicule international de diffusion de la chanson et la musique francophones s'adressant donc largement aux jeunes. C'est un projet très ambitieux qui, d'autre part, est à la portée de plus de pays que le projet de Télévision, c'est-à-dire qui fera appel à la participation de plus de pays francophones. Ce projet est en train d'être élaboré et sera soumis au 2e Sommet.

Un autre projet majeur, qui est relié au projet de formation à distance auquel je faisais allusion tout à l'heure, c'est le projet de création d'un Centre International de Formation à distance, utilisant les plus

récentes technologies pour assurer la diffusion de cours de perfectionnement ou de formation. C'est un projet donc qui sera initié et qui appellera la participation des pays francophones. Des universités du Sud pourront fournir, dans leurs spécialités des cours de formation qui pourront être distribués et mis à exposition des gens du Nord. Il s'agira d'un véritable Centre International de Formation à distance sur le même modèle du "Distance-Learning Group" du Commonwealth, mais qui utilisera toutes les technologies nouvelles.

Et enfin, la création aussi d'un Espace de Télécommunication francophone pour assurer la diffusion de tous ces programmes. Il faudra que l'on ait un Centre de communication afin de pouvoir utiliser les mêmes satellites, les mêmes circuits et permettre en somme la rationalisation de tous ces éléments.

C'est essentiellement ces quatre lignes de force qui seront présentées au Sommet de Québec dans le domaine de la Communication. Je précise qu'il ne s'agit pas encore de projets acceptés. Ce sont des projets sur lesquels on travaille et il reste encore beaucoup de travail à faire. Je voulais seulement vous donner cette espèce de priorité de savoir dans quelle direction nous nous orientons.

Une précision importante : une chose à laquelle nous tenons beaucoup pour le Sommet de Québec c'est de s'assurer qu'à chaque fois qu'un projet ou une orientation est présenté aux Chefs d'Etat, le financement est déjà assuré, contrairement à ce qui s'est passé au Sommet de Paris car il est beaucoup plus difficile de trouver des financements après coup ! On obtient que des miettes, des 50'000.-- ou 100'000.-- francs français avec lesquels on ne peut pas aller bien loin. Il faut absolument que ces projets arrivent devant les Chefs d'Etat emballés, enrubannés et financés; qu'il y ait des parrains pour chacun de ces projets qui s'engageront au financement et qui se retrouveront à l'intérieur du réseau de Communication pour s'assurer que ces projets aboutissent. Un réseau, c'est essentiellement un fonctionnement qui implique plusieurs partenaires avec des objectifs précis dans un cadre très déterminé.

C'est, Monsieur le Président, ce que je voulais dire ce matin dans le cadre de cet exposé sur le Suivi du 1er Sommet et la préparation du 2e Sommet Francophone.

* * *

ANNEXE C

FORMATION EN RADIO-TELEVISION

EXPOSE DE M. MICHEL LUCIER, DIRECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, A.C.C.T.

La présence de l'A.C.C.T. à cette 5e Conférence Générale du CIRTEF veut se situer dans le cadre de deux objectifs :

a) Concrétiser les liens indéfectibles de complémentarité qui existent entre nos deux organisations, j'ajouterais d'ailleurs deux organisations adultes, majeures et vaccinées. Deux organisations qui ont appris à travers les années et à travers des hommes et des femmes à travailler ensemble, à se respecter, à chercher ensemble une riposte francophone au défi de l'Espace audiovisuel.

b) Nous mettre à l'écoute de l'expression des réflexions et de l'expression des besoins que personne plus et mieux que les professionnels de l'audiovisuel ne pourra nous transmettre dans un secteur où nous n'aurons jamais la prétention d'être les détenteurs de la vérité. La mission même de l'A.C.C.T. n'est pas et ne peut être centrée sur un contenu spécifique. Notre raison d'être est cependant de favoriser la coopération multilatérale dans le milieu francophone.

Cette Conférence Générale du CIRTEF se situe cependant à un moment particulier sous un double point de vue.

1. D'abord, il y a eu le Sommet de Paris et il y aura le Sommet du Québec. Et aussi parce que nous sommes en pleine préparation de notre programmation 1988-1989 qui, une fois adoptée par la prochaine Conférence Générale du mois de décembre, la mettra, comme je le dis dans mon langage, "dans le ciment".

   Ce qui fait que les besoins exprimés au cours de cette Conférence Générale du CIRTEF sont cruciaux pour la collaboration et le partenariat de nos deux organismes pour les deux prochaines années. La coïncidence de la Conférence Générale du CIRTEF, avant la mise en oeuvre du programme de l'A.C.C.T. pour le prochain biennum, apparaît donc comme quelque chose d'excessivement important.

   Il y a eu donc le Sommet de Paris et il y aura le Sommet du Québec. Je n'ai pas à insister sur ce fait, mais je me dois de souligner quelques points dont l'ignorance ne pourrait qu'entraîner des incompréhensions. L'A.C.C.T. étant la seule organisation intergouvernementale francophone n'acquiert pas de ce fait une quelconque supériorité, mais elle a cependant des obligations certaines : c'est

la seule organisation francophone à qui le Sommet peut demander des comptes (Paris l'a fait et Québec le fera) et c'est la seule organisation dont le Sommet peut fixer ou changer la priorité.

a) Le Sommet de Paris a fixé des enjeux majeurs et parmi eux : la communication ou encore la création de l'Espace audiovisuel et informatique francophone. Notre présence parmi vous ne peut que s'intensifier.

b) Le Sommet de Paris a demandé de travailler en réseau. Et dans le secteur de la communication audiovisuelle, ce réseau existe, il a fait ses preuves, c'est le CIRTEF, mais aussi tous ces organismes avec qui, pour ce qui regarde le Suivi du Sommet, le Chef de réseau, M. Pierre DESROCHES, a orchestré les demandes de nos Chefs d'Etat. L'A.C.C.T. doit avec lui cerner l'application de son propre rôle.

Mais ces enjeux nouveaux, cette façon de travailler en réseau, cela veut dire quoi dans le secteur qui nous réunit aujourd'hui, i.e. la communication avec le réseau de l'audiovisuel ?

La réponse à cette question m'apparaît simple.

Le Sommet n'a pas changé "l'âme" de l'A.C.C.T. Les rôles de l'A.C.C.T. sont toujours ceux qui ont été définis à sa création à Niamey. Ces rôles, il y en a trois :

- la concertation. La concertation à l'intérieur du monde francophone et même au plus haut niveau et dans le secteur qui nous préoccupe de la Communication. C'est pourquoi avant même le Sommet, l'A.C.C.T. avait réuni au Caire la Conférence des Ministres de la Communication.

- l'information et la documentation. L'A.C.C.T. a comme rôle de faire en sorte que toute la richesse de l'information et de la documentation qui existe dans un secteur soit répandue à travers tout le monde francophone.

- formation des ressources humaines. Sur ce point je vous dirai ma problématique et écouterai vos réflexions au cours de la commission de cet après-midi.

Je prendrai un exemple : TV5. Quel est le rôle de l'Agence ? Son rôle ne sera jamais d'installer des tours de transmissions ou de lancer des satellites. Cela ne veut pas dire que TV5 n'aura pas besoin de ces choses-là. Le rôle de l'A.C.C.T. sera de favoriser la concertation dans le monde francophone, en particulier entre le Nord et le Sud, de présenter l'information scientifique et technique et aussi d'assurer la formation des ressources humaines attachées à ces projets.

La compréhension de ce rôle est salutaire pour tous :

° Pour l'A.C.C.T. : ne pas se prendre pour d'autres et ne pas regarder l'ensemble des projets comme relevant d'elle.

° Pour le partenaire : on sait quoi demander à l'A.C.C.T. quand on connaît son rôle et on n'est pas surpris de voir l'A.C.C.T. s'impliquer pour travailler dans les trois rôles que j'ai définis.

2. Programmation 1988-1989. Dans ce secteur de la formation dont j'ai la responsabilité à l'A.C.C.T., de quelle façon allons-nous concrétiser notre rôle en formation des ressources humaines pour apporter notre pierre dans cette construction de l'Espace audiovisuel francophone ?

- comme je l'ai fait à Hammamet en 1983 pour la préparation du biennum 1984-1985; comme je l'ai fait à Montréal en 1985 pour le biennum 1986-1987, je compte utiliser cette Conférence Générale (du CIRTEF) de l'Ile Maurice comme la source la plus importante de la partie "Communication" pour la Direction Générale "Education et Formation".

Les secteurs de la formation sont clairement précisés. Il s'agit des secteurs des enjeux de la francophonie tels que définis par le Premier Sommet et tels qu'ils seront sans nul doute confirmés et hiérarchisés par le Deuxième Sommet, à savoir : Energie, Agriculture, Information scientifique et technique, Culture, Communication et Industrie de la Langue. Ce sont dans ces secteurs que s'articulera la programmation 1988-1989.

Il y a donc un volet très important qui s'appelle la Communication. Les voies par lesquelles cette coopération sera soutenue par l'A.C.C.T., se fera soit à travers l'Ecole Internationale de Bordeaux soit à travers des Institutions d'excellence ou sur une base individuelle. L'approche pour l'A.C.C.T. de cette formation signifie le perfectionnement des ressources humaines. Il n'appartient pas à une organisation internationale de se substituer aux organismes nationaux et aux Ministères nationaux de l'Education ou de fournir la formation de base. La formation, pour l'A.C.C.T., c'est le perfectionnement d'adultes dans un métier et l'approche en est une d'éducation permanente, ce qui en d'autres mots veut dire que les objectifs du perfectionnement ne peuvent être définis qu'avec les destinataires. Ces destinataires pour nous, dans le secteur des Communications, sont représentés par les professionnels de la Communication, c'est-à-dire par le CIRTEF. Et le modèle pédagogique de l'éducation permanente doit aussi être dans cette perspective c'est-à-dire que le modèle pédagogique ne peut pas être centré et basé sur la conception de celui qui sait qui transmet à celui

qui ne sait pas, mais puisqu'il s'agit d'adultes en exercice, possédant eux-mêmes une expérience, chacun des participants devient une ressource pour l'autre.

Un autre élément d'éducation permanente excessivement importante aux yeux de l'Agence est que personne ne détient le monopole de l'éducation permanente. Les ressources qui participent à l'encadrement de ces sessions viennent de plusieurs horizons. Le multilatéral ne sera jamais l'addition de projets nationaux, ce ne sera jamais l'addition de projets bilatéraux. Le multilatéral signifie que nous mettons ensemble des ressources et qu'ensemble nous décidons de ce que nous faisons avec ces ressources.

Tous les budgets de l'A.C.C.T. sont fondés sur ce concept du multilatéral : Les règles du jeu des diverses opérations sont fixées et visées ensemble.

Enfin, le concept d'éducation permanente signifie aussi une certaine dose d'humilité par laquelle il faut comprendre que si l'A.C.C.T. mène des actions dans le secteur de la formation des ressources humaines - parce que c'est un de ses rôles - elle n'est pas seule dans la construction de cette cité éducative dans le monde de la communication.

Ces balises étant posées, voici quelques réflexions et interrogations que je voudrais soit vous exposer, soit vous poser :

1 - INTRODUCTION

La problématique de la formation figure dans les préoccupations de tous les organismes de Radiodiffusion-Télévision.

"La Radio-Télévision est une industrie de création. Elle tire sa qualité du potentiel des hommes qui y travaillent. Le bon fonctionnement de tout organisme de Radio-Télévision est donc intimement lié à la capacité de la structure (et des mécanismes de gestion) d'assurer une exploitation optimum des ressources humaines... L'entreprise de Radio-Télévision doit garantir l'adaptation permanente de son personnel aux mutations du cadre de travail".

(Extraits des Actes du Colloque des Directeurs Généraux des Radios-Télévisions d'Afrique - E.I.B., 17-21 novembre 1986).

2 - LES BESOINS DE FORMATION

Les besoins de formation de l'entreprise de Radio-Télévision sont multiformes et permanents :

5 - LE ROLE DE L'A.C.C.T.

5.1 L'A.C.C.T. se place sur le double terrain de la formation permanente et de la formation en cadre multilatéral.

5.2 L'A.C.C.T. ne définit pas elle-même des contenus de formation. Elle est à l'écoute des besoins professionnels de ses pays-membres, notamment exprimés dans des cadres comme ceux du CIRTEF.

5.3 L'A.C.C.T. offre deux types de réponses à ces besoins :

- des bourses individuelles de perfectionnement d'une durée maximum d'un an, octroyées dans le cadre du PSD;
- des stages courts de perfectionnement en groupes restreints (20-25 personnes) menés sous l'égide de l'E.I.B.

5.4 L'A.C.C.T. collabore avec les institutions d'excellence de ces pays membres. Ainsi dans le domaine audiovisuel, nos diverses actions ont associé Radio-Canada, Radio-Québec, FR3, l'INA, TDF, RFI, le CESTI, le CIERRO, la RTBF, la SSR... etc, qui ont mis des ressources pédagogiques à la disposition des participants aux sessions de formation.

5.5 Les sessions de l'E.I.B. se veulent des occasions de partage (chacun a à apprendre de l'autre), d'enrichissement (connaître les pratiques des autres) et d'apprendre à apprendre (adopter une mentalité d'ouverture).

6 - CONCLUSION

6.1 Il est extrêmement précieux que se mette en place actuellement une "internationale" de la formation à la communication francophone à travers des structures comme le FORTEF (qui regroupe des centres de formation interne des Radios-Télévisions suisse, belge et française) ou l'AIFJC (Association des Instituts Francophones de Formation à la Communication, créée à Dakar en février 1987). De telles initiatives sont porteuses d'espoir pour une réflexion commune sur l'amélioration des structures pratiques et contenus de formation et sur un meilleur partage des ressources.

6.2 Les actions de perfectionnement menées dans le cadre multilatéral de l'A.C.C.T. doivent se mettre au diapason du programme d'activités mis en place dans le domaine de la communication.

Trois priorités me paraissent se dégager :

- développement de la création audiovisuelle nationale : perfectionnement des concepteurs (scénaristes, réalisateurs, directeurs de production...);
- amélioration de l'économie de l'audiovisuel : perfectionnement de tous les corps de gestionnaires;
- organisation des transferts de technologie : initiation aux nouveaux métiers - reporter d'image, infographe, monteur numérique...

* * *

ANNEXE D

LA FORMATION FACE A L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

EXPOSE DE M. PAUL-EMILE LAMY, DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS A L'INGENIERIE, SOCIETE RADIO-CANADA

INTRODUCTION

Tout d'abord, je veux vous présenter les salutations de M. Guy GOUGEON, Vice-Président à l'Ingénierie de la Société Radio-Canada. Il m'a demandé de vous réitérer ses regrets de ne pouvoir être présent ici aujourd'hui.

Ce sont ses propos que je vous transmettrai ce matin, au sujet de la formation technique.

Précisons que je parlerai de formation technique et non de formation en général, sujet dont il a été question hier. Formation technique qui s'articule autour d'une collaboration efficace entre les gens de la technique même, et ceux de la production.

Vous vous rappellerez un des bons moments de cette collaboration entre technologies de Radiodiffusion et formation quand, en 1982, Radio-Canada recevait dans notre pays plus de 80 personnes, toutes représentatives d'organismes-membres du CIRTEF, à des fins de formation technique, de production et de gestion.

Les dossiers d'actualité comme celui de la Télévision à haute définition ou celui de la prolifération des canaux de réception-satellite sont d'autres facteurs qui nous imposent une réflexion sérieuse sur le thème.

Mais en fait les problèmes du présent sont tout aussi préoccupants. Certains d'entre vous en sont à compléter leur réseau de distribution, sur des territoires plus différents les uns que les autres. D'autres expérimentent les nouvelles technologies que sont le numérique et les images synthétiques. La majorité d'entre nous, sont confrontés aux resserrements budgétaires et à l'austérité administrative.

Dans ces contextes, nous avons tous de sérieux défis à relever en matière de formation technique. De temps en temps, il s'agit de l'arrivée en nos murs de nouveaux équipements auxquels il faut s'adapter rapidement, presque sans avertissement. A d'autres moments, il s'agit de personnes qui, même avec la formation de base nécessaire pour faire face aux exigences présentes de leur métier ou profession, doivent se recycler.

Mais avant de poursuivre cet exposé, voyons ensemble ce qui se fait. Si l'on considère par exemple que la Société IBM alloue une période de 5 à 10 jours de formation par année à son personnel, pour l'équivalent de 2'200 dollars canadiens par employé ou encore que la BBC et la Société de Radio-Télévision Suédoise A.B. dépensent respectivement 928 à 933 de ces mêmes dollars aux mêmes fins, on peut d'ores et déjà considérer que la formation est jugée prioritaire par bon nombre de grandes entreprises, qu'elles soient du secteur privé ou public.

Les radiodiffuseurs publics européens quant à eux affectent en moyenne un formateur pour cent employés à former. Chez nous à Radio-Canada, c'est un pour trois cents. Cette situation, bien sûr, reflète les coupures budgétaires dont nous reparlerons tout à l'heure.

Notons que ces données sont valables pour la formation en général et non pas seulement pour la formation technique.

Jetons un coup d'oeil, si vous le voulez bien, sur trois aspects plus précis de la question qui nous sont plus familiers. La formation et l'entretien des équipements, la formation face à la rapidité des changements technologiques et cette même formation face aux restrictions budgétaires.

1. LA FORMATION ET LES EQUIPEMENTS

L'Ingénierie de Radio-Canada est responsable de la formation de tous les employés d'entretien et d'exploitation de la Société, ce qui veut dire environ 3.000 personnes dont 750 directement. Cette tâche nous amène entre autres à maintenir une étroite collaboration avec les manufacturiers d'équipement.

La plupart des nouveaux appareils importants utilisés par les employés de la Société sont toujours vérifiés et analysés - je dirais sous toutes leurs coutures - par l'Ingénierie, en collaboration avec le secteur de la production, avant d'être mis à la disposition de ces derniers. Il est donc normal que s'ensuivent des programmes de formation préparés par l'Ingénierie, visant à en tirer la plus grande efficacité possible du point de vue de l'entretien et de l'utilisation. D'ailleurs, je veux vous entretenir de ce que nous considérons, à l'Ingénierie, comme le premier changement majeur s'étant opéré en matière de formation aux nouvelles technologies au cours des dernières années.

Nous avons dû depuis quelque temps modifier notre approche en ce qui a trait à la formation du personnel chargé de l'entretien des équipements. Il y a dix ou quinze ans, les bris d'équipement étaient fréquents. Certaines pièces avaient une durée de vie assez courte de sorte qu'il fallait régulièrement les remplacer et donc

reprendre contact avec "la morphologie" de ces appareils. La technologie de l'époque imposait aux techniciens de rester en contact avec les diverses composantes de ces appareils et leur permettait de remettre constamment à jour leurs connaissances en la matière.

De nos jours, les équipements sont plus solides, ont une durée de vie décuplée et prévoient un minimum d'entretien. De plus, leur caractère modulaire et les systèmes de diagnostic automatique dont ils sont dotés supposent de nouvelles façons d'effectuer cet entretien. Mais, la technique étant ce qu'elle est, c'est-à-dire toujours faillible, qu'arrive-t-il lorsqu'un appareil, malgré son apparente infaillibilité, en vient à faire défaut ? Que fait-on devant un appareil dont on a oublié ou même jamais apprivoisé le fonctionnement et qui risque de devenir en quelques instants un "objet de radiodiffusion non identifié" ?

Pour éviter toute situation critique, nous avons mis sur pied à la S.R.C. des programmes de formation qui prévoient une nouvelle façon d'aborder les problèmes de maintenance et de réparation des équipements. C'est l'implication de plus en plus grande des manufacturiers d'équipements en matière d'entretien et le rôle que ces derniers sont appelés à jouer dans l'avenir.

A cause de cette notion de "service après vente" qui semble prendre place, à tout le moins en Amérique, au cours des années qui viennent, nous mettrons de moins en moins l'accent sur ces questions à l'intérieur de nos organisations et laisserons de plus en plus de place aux fabricants dans l'entretien et la réparation des composantes spécialisées des appareils. Nos techniciens passeront donc du rôle de réparateur à celui de diagnosticien.

Mais attention ! Nous ne devrons pas pour cela nous départir de tous nos effectifs d'entretien du jour au lendemain. Le travail des techniciens chargés de maintenance est encore indispensable et le sera encore longtemps !

Voilà donc un premier changement en matière de formation auquel l'évolution technologique fulgurante des dernières années nous a obligés.

2. LA FORMATION ET LA RAPIDITE...

Il y a maintenant un deuxième changement majeur dont il faut parler. Il a trait aux délais de plus en plus courts dont nous disposons pour la formation à la nouvelle technologie et pour le choix des équipements. Vous le savez, de nouveaux équipements, tous meilleurs les uns que les autres, sont mis en marché rapidement par les différents manufacturiers. Fruit de la recherche,

de l'expérimentation et de l'imagination débordante propre aux grands spécialistes du domaine, la technologie de radiodiffusion est plus performante qu'elle ne l'a jamais été.

Or, n'avons-nous pas encore fini d'apprendre à manipuler ces outils fantastiques que nous arrivent d'autres appareils, encore plus perfectionnés ! Entre alors en jeu la concurrence, elle aussi grandissante, entre les différentes chaînes de Télévision et les exigences accrues des consommateurs qui nous forcent à l'utilisation rapide de ces nouveaux équipements.

Nous faisons alors face à de sérieux défis de formation et de gestion. La façon de travailler change quelquefois radicalement et les périodes d'apprentissage et d'adaptation aux nouvelles technologies se raccourcissent considérablement. En quelque sorte, elles nécessitent que l'on s'ajuste presqu'instantanément aux nouvelles règles du jeu. D'une part, certains des équipements, tout en étant beaucoup plus sophistiqués d'un point de vue électronique, sont plus faciles d'utilisation. D'autre part, certains autres équipements sont tout simplement très complexes sur le plan de l'exploitation et nécessitent une longue période de familiarisation.

Mais cette rapidité de changement soulève une autre question encore plus fondamentale et liée étroitement à la formation : il s'agit du choix des équipements qui seront mis à la disposition des créateurs et techniciens dans nos organisations.

De nos jours, la pression est forte pour l'utilisation de meilleurs équipements techniques en Radio et en Télévision. L'offre quant à elle se multiplie et se fait tentante. Si bien que les possibilités d'ereurs par les radiodiffuseurs, lors de l'acquisition de nouveaux équipements, sont plus grandes.

Plus que jamais, il faudra accorder une attention particulière à cet aspect de l'évolution technologique. Nous devons effectuer de plus en plus rapidement des choix en rapport avec la capacité de nos organisations de les absorber et de les transformer en réussites. Le succès de nos activités de formation technique est à ce prix.

Et nous croyons que la meilleure façon d'effectuer de bons choix est de garder de plus en plus ce lien constant entre ceux qui décident des équipements à utiliser et ceux qui les utilisent.

3. LES RESTRICTIONS...

Finalement, le troisième changement n'est pas en relation directe avec l'évolution technologique. Il a pourtant un impact sur la

formation en général et par conséquent sur la formation aux nouvelles technologies.

Au début, je vous ai indiqué que la S.R.C. faisait face à des restrictions budgétaires. Bien sûr, nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. La plupart des Gouvernements et par voie de conséquence, les Sociétés d'Etat, doivent s'astreindre à des cures d'amaigrissement sérieuses.

Ce facteur aura eu des effets certains sur la nature et les méthodes de formation.

Le premier de ces effets est la vocation différente que l'on tend à donner à la formation de nos jours. Il y a 20 ans, la formation dans les grandes entreprises était souvent plus gratuite et considérée comme une forme de perfectionnement personnel, sorte d'université dans l'organisation. Aujourd'hui, les objectifs de meilleure gestion et de rentabilité accrue que se sont données les entreprises font en sorte que la formation doit elle aussi contribuer directement à l'augmentation de la performance et de la productivité.

En formant plus rapidement, en axant la formation sur la résolution des problèmes plutôt que sur l'acquisition de connaissances personnelles, on peut maintenant associer ce secteur d'activité aux objectifs institutionnels.

Les restrictions budgétaires nous ont amenés à varier quelque peu nos méthodes de formation au cours des dernières années.

Jusqu'à tout récemment, par exemple, une partie de nos programmes obligeait les employés à se regrouper dans un lieu donné en dehors de leur lieu de travail régulier, pour recevoir ladite formation.

Cela engendrait des coûts considérables si l'on considère que notre pays s'étend sur près de 5,000 kms de l'Atlantique au Pacifique et que l'on doit ajuster sa montre cinq fois lorsque l'on parcourt le Canada d'un bout à l'autre.

Or, pour limiter les débours relatifs à ces voyages, nous avons développé des programmes de formation situés en milieu de travail. L'utilisation de programmes informatisés, les cours par correspondance, le déplacement des formateurs sur les lieux de travail, la formation de formateurs en ces mêmes lieux, nous auront permis de poursuivre notre action tout en réduisant les coûts. Et bien que les résultats en matière de formation d'un point de vue global, soient quelque peu difficiles à mesurer, il appert que dans notre secteur, ces changements ont la plupart du temps donné d'heureux résultats et nous ont forcés à innover.

Et maintenant un exemple. L'Ingénierie de Radio-Canada est présentement à concevoir des installations numériques de production de Télévision. Une première expérience de ce type, avec quelques différences, a d'ailleurs été menée à Rennes, en France, par nos confrères de TéléDiffusion de France.

Ces installations d'avant-garde seront mises à la disposition de l'ensemble des équipes de production à Montréal et Toronto dès l'année prochaine, à titre expérimental et pour la formation. Mais plus encore, cette activité constituera un bon exemple de cette collaboration entre créateurs, techniciens, ingénieurs et gestionnaires dont nous parlions tout à l'heure, puisqu'il mettra en cause durant toute sa durée, des gens de tous ces secteurs d'activité, réunis en une sorte d'équipe de recherche intégrée. Nous pourrons ainsi combler cet écart qui a trop longtemps existé entre d'une part la recherche et la conception et d'autre part, les utilisateurs.

La majorité des intervenants au projet n'auront pas à se déplacer pour apprivoiser cette nouvelle technologie, puisque les équipements seront mobiles et nous les transporterons à Toronto et Montréal entre 1988 et 1989, ces villes correspondant aux deux principaux centres de production du pays.

Ce projet évoque à grands traits la tournure que prend de nos jours la formation face à l'évolution technologique : familiarisation rapide à de nouveaux équipements, interaction entre les concepteurs techniques et les utilisateurs et finalement, innovation administrative et planification adéquate. Autant de tâches qui compteront avec bien d'autres parmi les défis à relever en matière de formation dans l'avenir.

CONCLUSION

Comme vous venez de le constater, la Société Radio-Canada aura eu comme bien d'autres à s'adapter aux nouvelles règles du jeu imposées par ces dernières années. Changements technologiques rapides, accroissement de la demande, de la concurrence, restrictions budgétaires. Si l'on ajoute à ces contraintes cette autre contingence qu'est la démesure de notre territoire et l'avantage que nous a procuré le rôle international que nous avons eu à jouer depuis 50 ans, nous serions heureux de faire profiter bon nombre de pays de notre expertise particulière en matière de formation.

Nous avons déjà beaucoup collaboré à la formation de professionnels de la radiodiffusion dans le monde entier et nous entendons continuer de collaborer dans l'avenir.

Il me semble que dans les décennies qui viennent, plus que jamais auparavant, la collaboration entre les pays sera indispensable et primordiale, à cause du développement fulgurant de l'industrie de la radiodiffusion.

Le CIRTEF est un bon exemple de cette collaboration qu'il faut établir, entretenir et améliorer. Et il y a d'autres organismes à impliquer, d'autres moyens à envisager et d'autres solutions à trouver en matière de formation. Pour sa part, la Société Radio-Canada est ouverte à la collaboration internationale en cette matière.

Voilà le message que je voulais vous laisser au nom de M. Guy GOUGEON, Vice-Président à l'Ingénierie de la Société Radio-Canada.

Merci.

* * *

ANNEXE E

DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE

EXPOSE DE M. ABOU EL CABA TOURE, DIRECTEUR GENERAL DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, A.C.C.T.

1. INTRODUCTION

1.1 La notion d'ESPACE FRANCOPHONE DE COMMUNICATION a été formulée par la Conférence des Ministres de la Communication des pays membres de l'A.C.C.T. (février 1985) et définie ainsi :

"Celui-ci ne saurait se limiter aux éléments techniques mais devrait accorder une place essentielle aux contenus des messages et aux finalités de ceux-ci. C'est au bénéfice des grandes causes qui mobilisent notre solidarité que doit servir cet "Espace". Il est évident, mais il convient de le rappeler de manière explicite, que l'Espace francophone de communication ne saurait s'épanouir par opposition à tout autre espace linguistique ou culturel. Il demeure au contraire ouvert aux autres espaces avec lesquels il est appelé à dialoguer, affirmant par la même sa spécificité francophone".

"Le développement d'un tel Espace francophone de communication constitue l'une des contributions les plus sûres au maintien de la paix dans le monde moderne, car il multiplie les occasions d'échanges et facilite les possibilités de contact. Il correspond en cela aux actions menées par l'Agence depuis sa création : connaissance mutuelle, amélioration des échanges entre le Nord et le Sud, développement des échanges Sud/Sud, souci de la réduction des tensions, recherche de la prévention des problèmes de demain".

(Extraits des actes de la CONFECOM).

1.2 La notion a été transformée lors du Premier Sommet Francophone où l'on a retenu le terme de "Espace audiovisuel francophone".

"Conscients de ce que la préservation, la créativité et la diffusion de nos cultures sont étroitement liées à l'utilisation judicieuse des médias et à l'expansion des industries culturelles, nous sommes convenus de prendre ensemble diverses mesures pour aboutir progressivement à l'aménagement d'un espace audiovisuel francophone...".

(Extraits de la présentation du rapport général par le Premier Ministre du Québec).

2. DEFINITION

2.1 L'Espace audiovisuel francophone doit se comprendre comme un système de communication permettant :

- à chaque producteur de s'adresser simultanément (ou avec un décalage de temps) à des auditoires francophones appartenant à plusieurs pays;
- à chaque récepteur francophone de disposer d'une programmation commune composée de messages issus d'une multitude de producteurs nationaux différents;
- d'atteindre avec la même qualité technique l'ensemble des récepteurs potentiels.

2.2 L'entité francophone étant répartie sur divers continents, les télécommunications spatiales apparaissent comme le seul moyen fiable de concrétiser cet Espace audiovisuel francophone.

2.3 Le Sommet Francophone a mis l'accent sur quatre types de contenus :

- la télémédecine,
- la téléformation,
- la programmation télévisuelle générale (TV5)
- les images d'actualité (Agence d'images).

2.4 A travers le projet Radio 5 (système technique identique à TV5 véhiculant des contenus radiophoniques), on perçoit des objectifs complémentaires, notamment la valorisation de la création culturelle moderne francophone, particulièrement dans le domaine de la chanson.

2.5 L'organisation d'un Espace audiovisuel francophone est soutenu par trois principes idéologiques :

- l'existence d'une communauté francophone doit être perceptible au niveau des contenus proposés aux opinions publiques;
- l'existence d'une communauté francophone doit déboucher sur des actions de solidarité associant les médias de l'ensemble des pays francophones;
- la coopération entre les vecteurs de création et de diffusion culturelle que sont la télévision, la radio et l'écrit renforcera la capacité de la francophonie de s'auto-alimenter et de mieux résister à l'influence de l'anglophonie.

3. ETAT DES REALISATIONS

3.1 Un projet pilote de téléformation en administration publique entre le Canada, le Sénégal et la Côte d'Ivoire est en cours. Parallèlement, se déroule une étude de faisabilité pour l'établissement d'un centre international francophone de téléformation.

3.2 L'opération TV5 s'est développée dans plusieurs sens :

- extension de la programmation au consortium des télévisions francophones du Canada, puis aux télévisions africaines francophones, dont le consortium est géré par le CIRTEF;
- étude de l'extension de la diffusion de TV5 au Canada (terminée, réalisation en cours de négociation);
- étude de l'extension de la diffusion de TV5 en Afrique (en cours).

3.3 L'Agence d'images francophone (ou AITV) est actuellement opérée par la Société française R.F.O. Cette opération a fait l'objet d'une longue présentation lors de la réunion des directeurs de programmes des Télévisions francophones - octobre 1986 -. Des mécanismes sont prévus pour poursuivre au cours de l'année cette concertation entre l'ensemble des partenaires impliqués et accroître l'introduction d'images du Sud.

3.4 Un modeste fonds de soutien à la création audiovisuelle a été mis en place au sein de l'A.C.C.T. en vue d'accroître à brève échéance la capacité des Télévisions du Sud d'alimenter TV5.

3.5 Un programme international (GENIES EN HERBE) dans le domaine des émissions Jeunesse vient d'être mis en place entre le CANADA, la FRANCE, (qui y participaient déjà), la COTE D'IVOIRE, le SENEGAL et la TUNISIE et peut-être la BELGIQUE et la SUISSE. Il se terminera chaque année par une série internationale de 11 émissions diffusées quasi simultanément par tous les pays concernés.

3.6 Ces nouvelles actions ne doivent pas faire oublier des opérations plus anciennes (et peut-être moins spectaculaires).

3.6.1 Le magazine télévisuel Espace Francophone qui se veut le magazine de la francophonie et dont les 8 numéros annuels sont diffusés dans une vingtaine de pays et depuis quelques semaines sur TV5.

3.6.2 Les séries de documentaires coproduites dans le cadre des échanges de productions originales mis en place par le CIRTEF et l'A.C.C.T. qui concernent annuellement

plus d'une vingtaine de pays. Plusieurs de ces émissions ont connu une certaine consécration internationale, par exemple, l'homme et le lion, production de l'O.R.T.S. récompensé du Prix U.R.T.N.A. 1984, Léon SIDIA DIOP, autre production de l'O.R.T.S., première production d'une Télévision africaine francophone retenue par INPUT en 1986, ou Sir Seewosagur RAMGOOLAM de la Télévision Mauricienne, récompensée du Prix de la meilleure émission créole au récent Festival VUES D'AFRIQUE de Montréal.

4. LES PROBLEMES

L'organisation de l'Espace audiovisuel francophone est confronté à plusieurs types de problèmes :

4.1 Inégal développement des médias selon les pays. Il existe une grande différence entre la situation des pays industrialisés - qui sont soumis à une multiplicité d'offres de programmes - et les pays en voie de développement qui utilisent un nombre restreint de vecteurs de diffusion - 1 à 3 chaînes de Radio et 1 ou 2 chaînes de Télévision.

4.2 Même si tous les pays font référence aux mêmes fonctions de la Radio et de la Télévision (informer, éduquer, distraire), il existe sur le terrain des différences profondes dues à l'état de développement des pays, à l'environnement général en moyens de communication (quasi absence de presse écrite, Radio seul média de masse dans certains pays), aux différences culturelles enfin (moindre sensibilisation à la civilisation de l'image dans certains pays).

4.3 Les capacités de production ne sont pas identiques dans tous les pays. La durée moyenne de programmation hebdomadaire des Télévisions africaines est de 40 heures, alors qu'elle est presque triple dans les pays européens ou d'Amérique du Nord.

4.4 Les créations audiovisuelles des différents pays francophones n'ont pas les mêmes chances de se faire connaître. Les flux de circulation des informations sur les programmes et des programmes n'ont pas fondamentalement changé.

4.5 L'organisation internationale actuelle des télécommunications spatiales repose sur des critères de rentabilité économique. Ainsi, s'il y a plethore de capacité de télécommunications en Amérique du Nord, en Europe, entre l'Europe et l'Amérique du Nord, il y a pénurie en Afrique. Le continent Africain est partagé entre 2 satellites Intelsat (Atlantique et Océan Indien) et le projet de satellite africain n'est pas assuré d'aboutir.

La dispersion du monde francophone augmente les coûts de construction d'un Espace audiovisuel francophone. Celui-ci ne peut donc s'établir sans une volonté politique manifeste et un financement multilatéral public.

5. QUELQUES SOLUTIONS POSSIBLES

Tous les problèmes identifiés sont connus si bien que des mesures préventives ont été prises ou sont prévues :

5.1 Renforcement des capacités financières de production des Radios-Télévisions du Sud (Fonds de soutien).

5.2 Renforcement des capacités intellectuelles de création des Radios-Télévisions du Sud (Perfection des créateurs).

5.3 Développement de l'information réciproque sur les richesses de la création radio-télévisuelle (Banque de programmes, séances de visionnages, concertations et échanges entre responsables de programmes et responsables de productions).

5.4 Développement de la coproduction Sud/Nord (forme opérationnelle d'assistance technique et de perfectionnement).

5.5 Réhabilitation de la Radio comme instrument constitutif de l'Espace audiovisuel francophone (Radio 5).

6. CONCLUSION

La construction d'un Espace audiovisuel francophone est un projet d'envergure et alléchant. Toutes les mesures doivent être prises pour qu'il se concrétise très vite à travers des gestes concrets bénéficiant au plus grand nombre. Il est important que les intérêts et les spécificités de tous les pays francophones soient également respectés.

* * *

ANNEXE F

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA CONTRIBUTION POSSIBLE DE L'A.I.T.V.
A LA CREATION D'UNE AGENCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE D'IMAGES

EXPOSE DE M. JEAN-CLAUDE MICHAUD,
PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE R.F.O.

La première conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 février 1986, a, dans son rapport général, "pris acte du projet de création d'une agence internationale francophone d'images qui permettra la circulation entre tous nos pays d'émissions d'actualités réalisées par les télévisions".

Il est clair, en effet, que pour qui réfléchit à l'avenir de la francophonie, l'audiovisuel est un des domaines essentiels où se jouera l'avenir de notre langue. Or, le secteur de l'actualité télévisée paraît, à première vue, un de ceux où une coopération entre pays francophones peut se réaliser le plus facilement, dans la mesure où les coûts se situent à un niveau sensiblement inférieur à celui des programmes artistiques. D'autre part, le développement des nouvelles technologies audiovisuelles - satellites, câble, etc - rend plus aisée une telle coopération. Les projets et les réalisations des pays anglophones dans ce domaine (C.N.N., projet de service mondial d'actualités par satellites de la B.B.C., etc) en sont la preuve.

La notion d'"agence d'images", sur laquelle s'est réalisée une sorte d'unanimité, est cependant une notion ambiguë. On peut d'abord, en effet, se demander si une telle agence doit s'intéresser prioritairement (ou exclusivement) à l'actualité quotidienne - ce que les professionnels anglo-saxons appellent les "hot news" - ou si la notion d'actualité doit être entendue dans un sens plus général, recouvrant les magazines à rythme hebdomadaire ou mensuel, la retransmission d'événements exceptionnels - le sport, par exemple -. L'ambition, la rentabilité également, ne sont pas les mêmes dans les deux cas.

L'ambiguïté essentielle porte cependant sur les objectifs fondamentaux d'une telle agence. Une agence francophone d'images doit-elle distribuer ses images parmi ses membres francophones ou a-t-elle vocation à transmettre au monde entier des images d'origine francophone ? Si c'est le deuxième terme de l'alternative qui est retenu, le français doit-il être le seul langage utilisé par l'agence ou doit-elle se plier

aux habitudes linguistiques des utilisateurs ? Si tel est le cas, peut-on considérer qu'une image, même d'origine francophone, contient encore un "message" francophone, si elle n'est pas accompagnée d'un son français ? En ce qui concerne les francophones eux-mêmes, d'autre part, la vocation de l'agence est-elle de les informer de tout ce qui se passe dans la francophonie ou de les informer, dans un esprit francophone - et il faudrait s'entendre sur le sens de cette expression -, sur ce qui se passe dans le monde entier ? Dans cette dernière hypothèse, est-on assuré de parvenir à une présentation de l'actualité mondiale qui satisfasse l'ensemble des francophones de tous les continents ? Autant de questions auxquelles il serait nécessaire de répondre avant de passer au stade de la création d'une agence internationale francophone.

La notion même d'agence n'est pas univoque. Lorsque, dans le passé, a été envisagée, à plusieurs reprises, la création d'une agence française d'images, on a pris comme modèle les grandes agences mondiales d'information, comme Associated Press ou l'A.F.P. Le fait est que la plupart de ces agences ont, aujourd'hui, un secteur audiovisuel qui complète, de manière plus ou moins importante, leur activité vers la presse écrite. Une agence, dans cette acception, est un organisme unique, public ou privé, commercial ou non-commercial, dont la vocation est de collecter des informations et de les redistribuer vers ses clients ou ses associés.

On peut avoir, d'une agence d'images, une tout autre conception, celle que, par exemple, pratiquent entre eux les membres de l'U.E.R. Il s'agit, en ce cas, d'une véritable bourse d'informations, chaque membre du groupement proposant à tous les autres toutes les informations dont il est détenteur et s'approvisionnant lui-même librement auprès de tous les autres membres.

Ces quelques remarques avaient simplement pour but de rappeler que, si le Sommet de 1986 a bien retenu le projet d'une "agence internationale francophone d'images", il ne s'est pas prononcé sur la nature d'une telle agence. L'objet des réflexions qui vont suivre n'est pas de trancher ce débat, mais de donner des informations précises sur ce qu'est aujourd'hui l'A.I.T.V., afin qu'un prochain Sommet puisse juger si ce qui est réalisé actuellement par la France peut être considéré comme une étape vers la constitution d'une agence internationale et, dans ce cas, définir les modalités d'évolution de l'A.I.T.V. vers un modèle qui, dans l'intervalle, aura été précisé.

1. BREF HISTORIQUE

La distribution de l'actualité française en images aux télévisions étrangères est assurée depuis bientôt 25 ans.

Le premier service régulier a été mis en place, en 1963, par l'Office de Coopération Radiophonique (O.C.O.R.A.) pour servir les télévisions d'Afrique noire francophone, au fur et à mesure de leur création.

L'organisation même de l'O.C.O.R.A., avec son agence de télévision à Paris et ses agents d'assistance technique dans les stations, a permis, d'une part, d'adapter ce service à l'auditoire desservi et, d'autre part, de former des équipes de professionnels, spécialistes de ce type très particulier de communication.

En 1967, l'O.C.O.R.A. distribuait en moyenne 1 heure 30 minutes par semaine de documents d'actualité dont 75% étaient constitués de tournages spécifiques, conçus "sur mesure". Les 25% restants étaient composés soit de documents acquis sur le marché (5%), soit de séquences reprises des journaux télévisés de l'O.R.T.F. (20%).

A la même époque, l'O.R.T.F. distribuait, dans un certain nombre d'Etats, quelques séquences d'actualité reprises des journaux télévisés de l'Office, mais sans adaptation, et réalisait trois magazines de 13 minutes chacun pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères.

En 1969, les deux structures fusionnèrent pour former un service élargi de distribution d'actualités en images qui réalisa, pour finir, une moyenne hebdomadaire de 2 heures 30 minutes, distribuées à 114 stations de télévision réparties dans 93 pays.

Surtout, dès 1972, et pour la première fois au monde, le nouvel organisme (nommé INTER TV) lançait un service régulier d'actualités d'une durée de 15 minutes quotidiennes (plus 5 minutes spécifiques pour les DOM) diffusé par satellite.

Après des difficultés, nées de la loi de juillet 1974 sur l'organisation de la radio et de la télévision, c'est FR 3 qui reprit l'activité et la transmit à R.F.O. le 1er janvier 1983.

Cette période, d'une dizaine d'années, a été marquée par plusieurs innovations importantes : accroissement de tournages spécifiques, grâce à l'aide du Ministère de la Coopération, création, en 1978, à destination de l'Afrique, de deux magazines hebdomadaires : "Spécial Sports" et "Spécial Afrique"; extension du service au Liban, à la Jourdanie et, pendant un certain temps, aux Philippines; mise en place de services hebdomadaires ou bi-mensuels pour l'Egypte, le Sri-Lanka et Haïti, etc.

L'étape essentielle a, cependant, été franchie en mai 1986, après le Sommet de Paris. En effet, grâce au concours des ministères

concernés, R.F.O. a pu créer, en son sein, une structure propre, l'A.I.T.V., chargée de l'ensemble des activités d'agence d'images de la société. En outre, dès mai 1986, des services nouveaux ont été mis en place : un service quotidien de 10 minutes par satellite vers l'Asie et un autre service de même durée vers l'Amérique Latine. Enfin, les moyens supplémentaires dont disposait désormais l'A.I.T.V. ont permis d'accroître, dans des proportions considérables, les tournages spécifiques organisés pour les seuls besoins des utilisateurs étrangers.

2. L'A.I.T.V. AUJOURD'HUI

2.1 Les services assurés par l'A.I.T.V.

L'information télévisée envoyée par l'A.I.T.V. vers trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine), prend des formes variées. Il s'agit d'une véritable gamme de produits : actualités quotidiennes, actualités hebdomadaires, magazines spécialisés, retransmissions ponctuelles, dont la variété vise à satisfaire le mieux possible les différents publics.

2.1.1 L'actualité quotidienne

Elle est transmise par satellite INTELSAT et elle comporte trois éditions :

Vers l'Asie : 10 minutes, sujets commentés en anglais.

Vers l'Afrique et le Proche-Orient : 10 minutes, sujets commentés en français. Suppléments de 15 minutes le lundi ("SPECIAL SPORT"), de 10 minutes le vendredi, et de 10 minutes le jeudi ("SPECIAL PROCHE-ORIENT").

Vers l'Amérique Latine : 10 minutes, sujets commentés en espagnol. Supplément de 10 minutes de sujets sportifs le lundi.

2.1.2 L'actualité hebdomadaire

Ce service, d'une durée de 26 minutes environ, est envoyé sur vidéo-cassettes - SECAM, PAL ou NTSC - selon les destinataires.

Il comporte quatre éditions : Asie, Afrique, Proche-Orient (le commentaire est en français avec une traduction en anglais jointe), Amérique Latine (le commentaire est en espagnol).

2.1.3 Les magazines

Ils sont destinés aux télévisions d'Afrique noire francophone et envoyés sur vidéo-cassettes.

Trois collections :

"INTERTROPIQUES TV" (durée : 26 minutes)
sur des sujets touchant à l'agriculture, l'industrie..., et au développement en Afrique en général.

"EXPRESSION AFRICAINE" (durée : 26 minutes)
sur les arts et les cultures africaines : expositions, spectacles, musique, folklore, peinture, sculpture, littérature, théâtre,cinéma, ...

"LES CHEMINS DE LA SANTE" (durée : 26 minutes)
dossier sur la santé, découvertes, recherches, médecines du monde, médecines traditionnelles, métiers de la santé, santé au quotidien, santé et développement...

2.1.4 Les retransmissions ponctuelles

Elles sont réalisées par satellite ou sur vidéo-cassettes. Essentiellement constituées de reportages sportifs (football, rugby, basket ball...), elles comportent parfois des pièces de théâtre africaines, ou des émissions spéciales.

La diversité de ces activités a rendu nécessaire la mise en place d'une structure technique complexe, servie par un personnel très spécialisé. En effet, si la matière première essentielle des services quotidiens est toujours fournie par les journaux télévisés des grandes chaînes nationales, qui sont enregistrés au moment de leur diffusion, il faut insérer les sujets produits par R.F.O., ceux qui nous parviennent d'Afrique par satellite ou sous forme de cassettes, ajouter le commentaire et le traduire, le cas échéant, en anglais ou en espagnol, mettre la bande magnétoscope dans le standard adapté à la zone de diffusion (SECAM, PAL ou NTSC, 625 ou 525 lignes, etc), assurer enfin la diffusion vers l'un des nombreux satellites utilisés. Une telle structure, qui a peu d'équivalents, en tout cas en Europe, fonctionne pratiquement en permanence et dans des conditions qui exigent une étroite collaboration entre les différentes catégories de personnels concernés.

2.2 L'origine des informations

Depuis le début, ce service d'actualités a été réalisé à partir des sujets repris des journaux télévisés des chaînes françaises, à l'exclusion des sujets provenant de l'U.E.R. et des agences, et avec un complément de sujets spécifiques.

Les statistiques 1986 et 1987 de l'A.I.T.V. donnent les proportions de sujets repris et de sujets originaux pour chaque édition.

La production d'A.I.T.V. comprend les tournages réalisés grâce aux moyens de R.F.O., les sujets confectionnés à partir d'archives, les sujets réalisés par les correspondants de l'A.I.T.V. ou par les stations R.F.O. et enfin les sujets provenant de télévisions étrangères, essentiellement africaines.

Grâce aux crédits alloués en 1986, le nombre des reportages spécifiques a nettement augmenté et des "remontées" via satellite ont pu être organisées, depuis l'Afrique en particulier, permettant ainsi de mieux "coller" à l'actualité.

C'est ainsi que le sommet de l'O.U.A. à ADDIS-ABEBA, le sommet des Non-Alignés à HARARE, la catastrophe du Lac NYOS, la réunion des Chefs d'Etat de FRANCE et d'AFRIQUE à LOME, l'installation du Conseil National du Gouvernement à HAITI, le Forum des Chefs d'Entreprises à LIBREVILLE, ont pu être largement couverts.

De leur côté, les télévisions africaines accroissent leur effort et envoient un plus grand nombre de sujets, soit par vidéo-cassettes, soit par satellite comme : l'accident d'avion d'ABIDJAN, les obsèques de la soeur du Président HOUPHOUET-BOIGNY, la rencontre HOUPHOUET-BOIGNY / Goukouni WEDDEYE, la déclaration de Goukouni WEDDEYE à LIBREVILLE.

Ces reportages spécifiques et ces "remontées" sont, en fonction de leur intérêt, utilisés également dans les autres services de l'A.I.T.V., proposés aux sociétés de programmes françaises, au service des échanges de l'U.E.R. et même réclamés par les agences (VISNEWS, W.T.N.).

Pour réaliser les tournages qu'elle produit elle-même, l'A.I.T.V. dispose de deux équipes de reportage complètes, le montage et le mixage étant organisés dans les mêmes locaux et avec le même personnel que la rédaction outre-mer de R.F.O.

2.3 La réception des services distribués par l'A.I.T.V.

Les "clients" de l'A.I.T.V. se répartissent sur trois continents. Le service quotidien par satellite est reçu par 18 pays en Afrique, 4 pays au Proche-Orient, 2 pays en Asie, 14 chaînes et 122 stations régionales réparties sur 5 pays en Amérique Latine. Il ne s'agit là que d'une estimation, probablement inférieure à la réalité : c'est ainsi que l'Angola a utilisé régulièrement les services de l'A.I.T.V. plusieurs années avant de figurer dans la liste des destinataires officiels.

Quant aux services hebdomadaires par cassettes, ils sont reçus par 11 pays en Afrique, 5 pays au Proche-Orient, 6 pays en Asie et 14 pays en Amérique Latine.

Quelle est la réalité qu'on peut discerner derrière ces chiffres ?

En Afrique noire francophone, l'A.I.T.V. bénéficie d'un quasi-monopole, au point que la plupart des grandes agences internationales ont renoncé à conclure des contrats dans cette région du monde. VISNEWS, qui est l'agence la plus implantée dans le continent, n'a plus que deux clients en Afrique noire francophone.

En Amérique Latine, bien que le service quotidien par satellite n'ait démarré qu'en 1986, le succès n'est pas contestable. Toutes les conventions signées en 1986 ont été renouvelées pour 1987 et de nouvelles conventions vont être signées dans les jours qui viennent.

En Asie, le service spécifique est très récent. Les télévisions qui le reçoivent ont cependant fait connaître leur satisfaction et leur souhait de signer une convention. Deux autres pays sont sur le point de reprendre le service : la THAILANDE et le SRI-LANKA.

Au Proche-Orient, une enquête est en cours.

Il est difficile d'indiquer un taux précis d'utilisation des images de l'A.I.T.V. car il n'existe pas de relevé officiel.

Toutefois, les rencontres avec des responsables et les informations fournies par les ambassades permettent de se faire une idée.

Ainsi, pour l'Afrique, le taux de reprise serait de 70 à 100%, pour l'Asie de 50%, pour l'Amérique Latine de 50 à 100%, et pour le Proche-Orient de 50 à 65%.

Ce résultat exceptionnel s'explique, sans doute, par le fait que, à la différence des autres agences, les services d'A.I.T.V. sont le résultat d'une sélection opérée en fonction des besoins des destinataires.

3. LES DEVELOPPEMENTS POSSIBLES DE L'A.I.T.V.

3.1 L'élargissement des sources d'approvisionnement

Avant d'accroître le nombre des destinataires des services

de l'A.I.T.V. ou le volume distribué à chacun d'eux, il convient de s'interroger sur les moyens d'améliorer, en quantité comme en qualité, les informations diffusées. De quelles sources d'approvisionnement nouvelles pourrions-nous disposer ?

3.1.1 Les sociétés françaises

Qu'elles soient publiques ou privées, les sociétés de télévision françaises restent notre source d'approvisionnement essentielle. Rien ne permet de dire aujourd'hui si l'évolution du paysage audiovisuel en cours va entraîner un appauvrissement ou un enrichissement des informations disponibles pour l'A.I.T.V.

Il sera important, en tous cas, de savoir, le plus rapidement possible, si elles comptent maintenir, développer ou réduire leurs réseaux de correspondants à l'étranger. Dans le cas d'un maintien ou d'un développement, il conviendrait d'étudier la possibilité de passer des contrats qui nous permettraient de commander à ces correspondants des sujets qui seraient réalisés spécialement pour l'A.I.T.V. Cette hypothèse fait actuellement l'objet d'une étude financière.

3.1.2 Les organismes de télévision francophones du Nord

L'A.I.T.V. est reliée à la Belgique et à la Suisse par l'intermédiaire du réseau de l'Eurovision. Dans le cas où un accord global ne pourrait pas être passé avec l'U.E.R., il conviendrait de s'entendre avec ces deux pays afin que l'A.I.T.V. puisse utiliser librement leurs émissions d'actualité. Il conviendrait également d'étudier la possibilité de faire réaliser par des journalistes ou des correspondants des télévisions suisse et belge des sujets qui pourraient être commandés à l'A.I.T.V. par des télévisions du Sud.

Le problème est le même pour le Canada et le Québec, avec la différence que le Canada ne participe pas aux échanges Eurovision. Dans le cas où les télévisions francophones du Québec et du Canada souhaiteraient envoyer ou recevoir des sujets destinés à l'A.I.T.V. ou provenant de l'A.I.T.V., le problème du coût des transmissions satellite dans chaque sens se poserait.

3.1.3 Les organismes de télévision francophones du Sud

Pour ces pays, le problème essentiel est un problème de transmission. Pour l'Afrique du Nord, il est possible

d'utiliser les faisceaux hertziens terrestres. Il s'agit d'un système de bonne qualité et fiable, mais malheureusement limité géographiquement.

Au cours des derniers mois, afin de satisfaire une des recommandations du Sommet de Versailles, et grâce à des crédits nouveaux, des "remontées" par satellite ont été organisées au départ d'Afrique et même d'Amérique Latine.

Cette expérience, qui porte sur une trentaine de remontées au départ de 7 pays africains, permet de tirer quelques conclusions et de déterminer les conditions nécessaires pour généraliser le système.

Tout d'abord, toutes les stations terrestres africaines ne sont pas équipées pour l'émission. D'autre part, certains pays ne peuvent joindre la France qu'avec un double-bond utilisant deux satellites comme DJIBOUTI, ou après une longue liaison par faisceau hertzien avant d'atteindre la station terrienne d'un autre pays, comme l'ETHIOPIE qui doit acheminer son signal d'ADDIS-ABEBA à NAIROBI, avec toutes les difficultés que l'on peut imaginer.

Ces difficultés techniques, jointes à l'inexpérience d'une partie du personnel technique expliquent la mauvaise qualité d'une part importante des sujets reçus par l'A.I.T.V. Cette situation ne pourra être améliorée que par des investissements nouveaux et un effort continu destiné à faire progresser la formation technique des agents des télévisions francophones du Sud. Une amélioration des équipements techniques de réception parisiens devrait également permettre un progrès sensible.

Il n'en reste pas moins que, pendant une longue période, on ne pourra pas éviter l'utilisation de la voie aérienne, qui entraîne des délais d'acheminement supplémentaires, sans pour autant exclure les risques des défectuosités techniques.

3.1.4 L'utilisation des images en provenance des unions (U.E.R.) et des agences :

Il s'agit là de la principale source d'enrichissement des programmes d'information de l'A.I.T.V., si l'on veut que les services de l'A.I.T.V. comportent une part importante d'information sur ce qui se passe hors du monde francophone.

Actuellement, R.F.O. reprend pour les besoins de ses stations, les sujets en provenance de l'U.E.R. à travers les journaux télévisés des sociétés de programmes métropolitaines.

Il ne peut en être de même pour l'A.I.T.V., qui est un service d'agence au profit des clients étrangers. Or, il ne semble pas que la plupart des télévisions européennes soient disposées à laisser le libre accès à leurs images pour qu'elles soient incluses dans les services de l'A.I.T.V.

Une possibilité pourrait cependant s'ouvrir pour le service à destination des télévisions africaines.

En effet, l'U.E.R. a, depuis plusieurs années, offert à l'URTNA la reprise des services EVN par ses membres. Jusqu'à ce jour, aucune télévision d'Afrique noire n'a profité de cette offre, en raison du coût des réceptions par satellite.

Dans ces conditions, l'URTNA, saisie par les télévisions africaines francophones, pourrait demander à l'U.E.R., d'autoriser R.F.O. à reprendre des sujets EVN pour les inclure dans le service A.I.T.V. qui dessert déjà les télévisions de ses membres francophones. A titre de réciprocité, R.F.O. offrirait à l'U.E.R. des sujets de l'A.I.T.V.

L'URTNA ne pouvant négliger ses membres non-francophones, le service A.I.T.V. devrait être offert à ces télévisions aux mêmes conditions qu'aux télévisions francophones. Ces stations devraient donc être équipées du matériel leur permettant de recevoir la traduction en anglais des commentaires - diffusés en même temps que l'image.

L'autorisation de l'U.E.R. ne concerne que les sujets produits par des télévisions-membres de l'U.E.R. Pour reprendre les images d'agences diffusées par l'U.E.R., des contrats devraient être passés avec elles, et notamment avec VISNEWS et WTN.

A titre indicatif, VISNEWS demanderait, sur la base d'une moyenne de deux sujets quotidiens, 912.500 francs par an pour un service destiné aux télévisions africaines francophones, plus 10% pour chaque station du Proche-Orient (desservi actuellement par la même transmission).

Des problèmes analogues, mais plus complexes encore, se poseraient pour les services de l'A.I.T.V. destinés aux pays d'Asie et d'Amérique Latine. Il est certain, en tous cas, que, pour ces destinations, un accord ne pourrait être obtenu des agences qu'à des prix très élevés.

3.1.5 L'accroissement de la production propre de l'A.I.T.V.

L'expérience montre qu'une agence d'images appelée à se développer ne peut indéfiniment compter, exclusivement sur un approvisionnement en provenance d'organismes tiers, dont les préoccupations sont nécessairement différentes de celles des clients de l'agence.

On ne peut donc éviter de prendre en compte un accroissement des moyens de production de l'A.I.T.V.

L'expérience de 1986 montre que les moyens de reportage attribués à la structure parisienne de l'agence sont suffisants. En revanche, il serait très important que l'A.I.T.V. puisse disposer de moyens de tournage propres dans deux régions importantes pour l'avenir de la francophonie dans le monde : la zone Caraïbe, d'une part, le Pacifique Sud, d'autre part. L'avantage supplémentaire de ces régions est que R.F.O. y dispose de stations régionales qui pourraient servir de support logistique pour les équipes de l'A.I.T.V., alors que leurs moyens actuels ne leur permettent pas de s'intéresser à ce qui se passe dans leur environnement géographique.

3.2 Une diversification dans la présentation de l'information

Quels que soient les efforts faits pour enrichir le contenu des informations de l'A.I.T.V., la formule du "moniteur", telle qu'elle est actuellement pratiquée, se heurte de plus en plus à des difficultés tenant à l'évolution de la présentation de l'actualité dans les journaux télévisés des grands pays industriels.

Un sujet d'actualité, pour être intégré dans un moniteur, a besoin d'être complet et logiquement construit, avec un début, un développement et une conclusion. Or, les reportages de ce type sont de plus en plus rares dans les journaux télévisés.

Les événements sont, en effet, pour la plupart, exposés en plateau, les images (très fugitives) n'étant utilisées que comme éléments d'illustration d'un commentaire, voire de simple support visuel sans lien direct avec l'information annoncée par le présentateur.

D'autre part, la présence du journaliste à l'intérieur du sujet, l'imbrication technique étroite et souvent juxtaposée d'images fixes ou filmées, l'utilisation d'incrustations et de trucages électroniques, le démarrage de sujets en surimpression derrière le présentateur, rendent très difficile et hasardeux l'extraction de fragments susceptibles d'être intégrés dans un moniteur.

C'est une des raisons pour lesquelles R.F.O., qui utilise également la formule du moniteur à destination de ses départements et territoires d'outre-mer, envisage un autre type de présentation qui consisterait à fabriquer un véritable journal télévisé national, qui serait envoyé "tout fait" dans les stations d'outre-mer (qui couvriraient par ailleurs leur actualité locale et régionale). Ce journal comporterait plusieurs éditions, en fonction de l'heure d'envoi et de diffusion et de la zone géographique où il serait reçu.

On peut se demander si une formule de ce genre ne mériterait pas d'être expérimentée pour les services quotidiens par satellite de l'A.I.T.V. Il convient d'être prudent et, au moins pendant une période de transition, il serait préférable que les "clients" aient le choix entre les deux formules, celle du moniteur et celle du journal télévisé. Mais il faut noter que, si le projet de R.F.O. se réalise, l'A.I.T.V. bénéficierait de l'infrastructure mise en place par R.F.O. pour ses propres besoins, ce qui diminuerait d'autant le coût de l'opération. Il faut également remarquer que cette formule de présentation de l'actualité est également celle qu'utilisera la B.B.C. pour son service mondial d'information par satellite.

3.3 Une extension de la diffusion

Un accroissement quantitatif de la diffusion ne peut évidemment être envisagé que si l'on a déjà résolu le problème de l'élargissement des sources d'approvisionnement et celui de l'amélioration des formules de présentation de l'actualité.

Sous quelle forme, cependant, un tel accroissement pourrait-il intervenir ? Entre ce que réalise actuellement l'A.I.T.V. et ce que serait, par exemple, un service mondial qui, sur le modèle des projets de la B.B.C., présenterait, sur un nombre de satellites suffisant pour couvrir le monde entier, un service permanent d'actualité en français remise à jour 24 heures sur 24, la marge est considérable.

Une première étape, modeste, consisterait à élargir la zone de diffusion des services quotidiens de l'A.I.T.V., par exemple en complétant le service latino-américain en espagnol par un service en portugais, en complétant le service francophone vers l'Afrique par un service anglophone.

Une autre mesure, également limitée, serait d'accroître le volume des moniteurs diffusés : 15 ou 20 minutes quotidiennes, par exemple, vers l'Afrique, au lieu des dix minutes actuelles. Encore faut-il savoir que le coût du segment descendant du satellite s'en trouverait accru pour les pays destinataires et il faudrait donc préalablement s'assurer que ce progrès ne se traduise pas, dans certains pays, par une régression.

Une seconde étape, plus ambitieuse, consisterait à louer des récepteurs à l'année sur des satellites INTELSAT hémisphériques de secours.

Là encore, il faudrait s'assurer de la possibilité pour tous les organismes clients, de recevoir le service dans des conditions financières acceptables (ce qui, dans certains cas, supposera que le pays destinataire du service soit doté d'une antenne de réception spécifique). Il est probable, en outre, que, en l'état actuel des services d'A.I.T.V., une telle formule n'a de sens que si les émissions d'information ne sont qu'un élément d'un programme plus complet comportant notamment des programmes artistiques. Ce pourrait être le cas dans le Pacifique, si un répéteur INTELSAT est loué pour transmettre les programmes de R.F.O.-Polynésie vers les Iles Marquises. Ce pourrait être le cas en Amérique du Nord, où un service d'information de l'A.I.T.V. pourrait s'insérer dans le programme TV5 lorsqu'il sera diffusé par un satellite de type ANIK. Ce serait également le cas en Afrique sur un satellite INTELSAT de réserve.

Dans les derniers cas cités, il est clair que la seule forme de présentation acceptable serait celle du journal télévisé, un moniteur n'ayant pas sa place dans un programme destiné à être diffusé tel quel par un réseau terrestre, qu'il soit hertzien ou câblé.

4. VERS L'AGENCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE D'IMAGES

Les fonctions actuellement assurées par l'A.I.T.V. et ses prolongements éventuels ayant été ainsi définis, il est possible de répondre la question posée en commençant : l'A.I.T.V. peut-elle être le noyau autour duquel se constituerait progressivement une agence internationale francophone d'images ?

Nous rappelions plus haut les deux sens qu'on pouvait donner au mot agence : organisme de collecte et de distribution d'images, d'une part; bourse d'échanges, d'autre part.

Dans le premier sens du terme, l'A.I.T.V. est incontestablement une agence, dans le sens où, mutatis mutandis, l'A.F.P. et Reuter sont des agences, la seule différence essentielle étant que, à quelques exceptions près, les prestations fournies par l'A.I.T.V. le sont à titre gratuit, alors que les agences de presse sont, en principe, des organismes commerciaux - qui, du reste, bénéficient, dans presque tous les cas, de subventions directes ou indirectes importantes -. On doit noter, à cet égard, que la B.B.C., qui vise l'immense marché des anglophones, dont la taille est sans commune mesure avec le nôtre, n'envisage pas de faire payer son service mondial d'informations télévisées avant plusieurs années.

Les projets qui viennent d'être exposés permettent même de dire que l'A.I.T.V. n'a pas de retard considérable par rapport aux organismes anglophones concurrents et que nous pouvons espérer maintenir une position prépondérante en Afrique, tout en acquérant simultanément des positions enviables sur d'autres continents comme, par exemple, l'Amérique Latine.

Il est clair, cependant, que, comme toutes les agences, l'A.I.T.V. fonctionne de manière centralisée (toutes les informations parviennent en un point central d'où elles sont réexpédiées vers les organismes-clients). Peut-elle, au prix de quelques améliorations, se transformer en une bourse d'échange d'informations entre ses membres, sur le modèle de l'U.E.R. ?

Il convient d'abord de rappeler que la formule U.E.R. est sans équivalent au monde. Sa particularité est que ses membres échangent non seulement des projets de reportage, mais ont, grâce aux E.V.N., la possibilité de visionner les informations proposées par leurs collègues et de les utiliser ou non après visionnage. Cette situation exceptionnelle s'explique, bien évidemment, par la taille du continent européen et le réseau très dense de faisceaux hertziens terrestres loué à l'année par l'U.E.R. pour les besoins de l'Eurovision. Il s'agit, du reste, d'un système très coûteux, entièrement financé par des télévisions publiques, et dont on peut craindre que l'équilibre ne soit menacé, à terme, par le développement, très général en Europe, des télévisions privées.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un système presque idéal, là où il est possible, dans la mesure où il sauvegarde parfaitement la liberté de choix des utilisateurs.

Un tel système peut-il être mis en place entre les télévisions francophones, éparpillées, comme on sait, sur plusieurs continents ? A terme de quelques années, la question mérite d'être posée. Les

satellites de télécommunications se multiplient dans le monde entier, leur coût diminue rapidement, ainsi que celui des équipements de réception. Il est clair, cependant, que, pour les quatre à cinq années à venir, les satellites ne peuvent, à l'échelon mondial, se substituer entièrement aux réseaux hertziens terrestres et qu'il est illusoire, pour cette période, d'envisager entre les pays francophones de tous les continents un système d'échanges d'informations comparable à celui de l'U.E.R.

Peut-on imaginer qu'on pourra, le moment venu, créer ex nihilo, entre les télévisions francophones, un système d'échange d'informations utilisant prioritairement le satellite ou peut-on espérer le réaliser progressivement à partir des structures actuelles de l'A.I.T.V. ?

Nous avons vu que, techniquement et financièrement, l'A.I.T.V. ne peut exister, au niveau du coût qu'elle représente, que grâce aux économies réalisées en s'appuyant sur la structure de R.F.O. Rien n'empêcherait, dans ce cadre, de préfigurer le fonctionnement d'une bourse, de type U.E.R., en organisant de façon systématique, entre tous les organismes-membres, des échanges par télex. Le coût du mécanisme U.E.R. est très largement lié au fonctionnement des E.V.N., c'est-à-dire au visionnage préalable. Si l'on s'affranchit de cette facilité, qui est, en même temps, une contrainte, rien n'empêche les organismes-membres de faire savoir chaque jour à l'échelon central de l'A.I.T.V. les sujets qu'ils proposent aux autres organismes par télex. L'A.I.T.V. diffuserait ces propositions entre ses membres qui, par télex également, feraient savoir quels sont les sujets qui les intéressent. L'A.I.T.V. organiserait alors ses moniteurs et ses journaux à partir des réponses qui seraient faites à ces propositions.

Le système, au niveau de la diffusion ne peut cependant fonctionner comme l'U.E.R., au moins dans certaines directions. S'il est, en effet, facile à l'A.I.T.V. de répondre à une demande suisse ou belge par l'intermédiaire du réseau de l'Eurovision, s'il lui est également facile de répondre à une demande canadienne via INTELSAT, il ne sera possible, pendant longtemps et sauf exception, de répondre aux demandes africaines que d'une manière groupée, à travers un moniteur ou un journal commun à plusieurs pays. Dans certains cas, donc, il sera difficile de répondre à toutes les demandes ou, au moins, d'y répondre complètement.

Le problème posé est, pour une bonne part, un problème d'organisation, auquel on pourrait probablement répondre par la constitution d'un comité de programmes dont seraient membres tous les pays

utilisateurs. Ce comité, consultatif, se réunirait par exemple, deux fois par an et ferait part aux structures de direction de l'A.I.T.V., de ses propositions pour améliorer le service et évoluer vers une formule plus proche de la bourse d'échanges d'informations.

Il est clair, cependant, que les suggestions du comité des programmes se traduiront souvent par des demandes exigeant de nouveaux financements. En tout état de cause, les schémas de développement indiqués plus haut ne sont pas actuellement financés et la question se pose de savoir dans quelle mesure d'autres pays francophones sont disposés à participer au financement d'une agence internationale francophone dont l'A.I.T.V. resterait l'organisme exécutif.

Si la réponse à cette question est positive, il devrait en être tenu compte dans la structure de gestion de l'A.I.T.V. Nous avons vu que le budget de l'A.I.T.V. est, dès maintenant, parfaitement individualisé, au sein du compte d'exploitation de R.F.O. Il serait donc facile de créer un conseil de surveillance rassemblant tous les organismes participant au financement de l'A.I.T.V. qui prendrait toutes les décisions essentielles concernant l'avenir et le développement de l'A.I.T.V. Le poids de chaque organisme, dans ce conseil, serait évidemment fonction de l'importance de sa participation financière au fonctionnement de l'agence.

Une telle structure ne serait pas définitive. Les pays francophones participant au Sommet pourraient retenir l'hypothèse d'une phase expérimentale de deux ou trois ans, pendant laquelle l'A.I.T.V., structure autonome à l'intérieur de R.F.O., fonctionnerait comme l'organe exécutif d'une agence internationale francophone d'images qui serait, en quelque sorte, préfigurée par le comité des programmes et le conseil de surveillance de l'A.I.T.V. Afin d'accentuer le caractère international de l'A.I.T.V., on pourrait également poser le principe d'une intégration progressive, dans les effectifs de l'agence, de personnels provenant d'autres organismes de télévision francophones.

A un moment où il est encore difficile de prévoir les moyens que les nouvelles technologies audiovisuelles vont mettre au service des télévisions francophones dans les années à venir, où les contenus même de la télévision sont, un peu partout, remis en cause, cette formule de transition permettrait de sauvegarder les acquis de l'actuel A.I.T.V. et de préparer l'avenir, c'est-à-dire une véritable agence francophone d'images, en associant tous les organismes francophones à l'élaboration et à l'exécution des projets qui viennent d'être exposés.

* * *

ANNEXE G

DEVELOPPEMENT DE LA RADIO RURALE EN AFRIQUE EN GENERAL
ET AU SAHEL EN PARTICULIER

EXPOSE DE M. ABDOULAYE SIDIBE, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION DU MALI

Il serait très difficile de parler de la Radio Rurale en Afrique du fait de la complexité et surtout de la diversité des problèmes sur le continent. Si certains pays disposent d'une structure de Radio Rurale bien élaborée, d'autres en sont au BA BA ou n'en ont même pas.

Ce qu'on peut en tout cas affirmer, c'est que de plus en plus en Afrique une attention particulière est désormais accordée à cette forme de Radio reconnue comme un moyen privilégié pour atteindre dans les zones les plus reculées, la grande majorité des PEP (paysans, éleveurs, pêcheurs) généralement analphabètes et pourtant produisant l'essentiel des richesses du pays, avec des moyens techniques très souvent archaïques.

Les Etats africains, souvent avec le concours de pays amis et d'organisations internationales, ont entrepris de grands efforts de développement qui seraient cependant vains s'ils n'étaient pas pris en charge par les populations concernées. C'est là qu'apparaît le rôle essentiel de la Radio qui se révèle en Afrique comme le support le plus souple, le plus fiable, le plus dynamique et le plus économique pour organiser la participation populaire, condition sine qua non pour atteindre les objectifs du développement. Ceci pour la philosophie générale qui sous-tend la création de Radios Rurales dans la plupart des pays africains.

Mais, nous allons plutôt nous étendre sur ce qui est entrepris dans ce domaine dans les pays du Sahel, regroupés au sein du CILSS.

LA RADIO RURALE DANS LES PAYS DU SAHEL

Les pays du Sahel, face à la terrible sécheresse qui a lourdement frappé leur économie depuis plus d'une dizaine d'années et qui a annihilé les nombreux efforts de développement, se sont regroupés au sein d'une Organisation dénommée Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Le CILSS s'est assigné comme tâches essentielles, entre autres :

- de lutter contre l'avançée du désert dans les pays du Sahel, en organisant et en soutenant toutes actions d'animation et de développement à travers les efforts entrepris par les Gouvernements et les populations des régions concernées;
- de contribuer par des actions de formation et d'assistance aux politiques nationales menées par ses Etats membres, afin d'arriver dans un bref délai à un seuil convenable pour l'auto-suffisance alimentaire;
- de rassembler et de gérer les diverses possibilités s'offrant aux pays du Sahel, afin de les redistribuer à la lumière des besoins réels de chacun de ses membres.

L'adhésion des PEP étant indispensable pour soutenir des actions d'une telle envergure, les pays membres du CILSS ont jugé indispensable une politique conséquente de sensibilisation et de motivation auprès des paysans, éleveurs, pêcheurs et autres artisans, afin d'obtenir leur adhésion aux différents programmes.

Cette mission fut confiée au département "Information et Communication" de l'Institut du Sahel (émanation du CILSS) qui devait d'abord faire l'inventaire des expériences en radio rurale dans les pays membres et créer, par la suite, une cellule de coordination et de promotion de la Radio Rurale du Sahel.

La première phase du projet, à savoir l'inventaire des différentes expériences menées par les Etats membres du CILSS en matière de Radio Rurale, a été exécutée avec le concours de l'USAID en 1978/1979, puis de la F.A.O. en 1980.

La deuxième phase : création d'un réseau sahelien, a été entamée il y a quelques jours à Bamako, lors d'une réunion regroupant les responsables de la Radio Rurale du CILSS.

LE SEMINAIRE DE OUAGADOUGOU - mars 1984

Ce séminaire marquera le point de départ de la coordination des actions de Radio Rurale au Sahel.

Il a été financé par la F.A.O., encadré techniquement par des experts de la F.A.O., de l'AUDECAM (coopération française), avec une participation administrative du CIRTEF.

Le séminaire aura surtout eu le mérite d'avoir invité des participants spécialistes de Radio Rurale et des participants issus du développement rural (agents d'encadrement technique), pour discuter de la Radio Rurale dont ils sont tous utilisateurs.

Le séminaire s'était assigné trois objectifs :

1. Réflexion sur la notion de Radio Rurale et approfondissement de cette notion.
2. Echanges entre participants sur leurs situations nationales respectives, en mettant l'accent sur les rapports entre les radios et les services rattachés au développement rural.
3. Perfectionnement professionnel à travers la réalisation d'émissions destinées au monde rural.

Parmi les résultats du séminaire, nous retiendrons essentiellement deux recommandations :

1. Que soit renforcée l'assistance financière, technique et de formation aux stations déjà existantes afin de les rendre plus fonctionnelles, notamment au Mali, au Niger, au Sénégal et au Burkina Faso.
2. Qu'une priorité soit accordée à la mise en place des Radios Rurales dans les pays où elles ne sont pas encore installées ou en voie d'installation, comme la Mauritanie, la Gambie, le Tchad et le Cap Vert.

Ces recommandations furent presque immédiatement suivies d'effet, grâce à la F.A.O. (qui a financé le séminaire) et à la Coopération Française (représentée au séminaire par l'AUDECAM).

Les deux organismes décidèrent de mettre leurs efforts en commun pour l'appui aux Radios Rurales du Sahel.

Et dès juillet 1985, débutait le premier stage de formation d'animateurs de la Radio Rurale mauritanienne, alors en voie de création.

La première phase du projet mauritanien est aujourd'hui terminée. Elle signifie que désormais la Mauritanie dispose d'une Radio Rurale dotée d'un matériel qui lui est propre, et de son propre personnel qui, en quatre stages successifs, a suivi une formation appropriée.

Dès lors, la Mauritanie envisage la deuxième phase, à savoir la création d'une deuxième chaîne de Radio, qui sera consacrée à la Radio Rurale.

Le projet tchadien, semblable à celui de la Mauritanie, et également financé par la F.A.O. et la Coopération Française, est à son démarrage. Le matériel technique est en place et le premier stage de formation des animateurs/producteurs a déjà eu lieu en décembre 1986/janvier 1987. Le deuxième stage débute en juillet 1987.

Un projet malien, qui lui est plutôt de renforcement que de création, pourrait débuter incessamment.

OBSERVATIONS GENERALES

Notre organisation, le CIRTEF étant un instrument de coopération, il était important qu'à travers ce modeste exposé partiel sur la Radio Rurale, il vous soit rapporté le fruit d'une coopération F.A.O./Coopération Française.

Retenez surtout que ces projets de création et de renforcement de Radio Rurale sont très importants pour nos pays et qu'ils ne coûtent pas chers.

Ainsi, le projet mauritanien aura coûté en tout quelque 55 millions à la F.A.O. et autant à la Coopération Française.

Ces sommes sont insignifiantes par rapport aux centaines de milliards injectés dans nos pays chaque année pour diverses actions de développement agricole, de pêche, de foresterie, de santé, etc...

Aucune de ces actions ne pouvant aboutir sans une participation consciente et active des populations, il importe que la Radio, surtout la Radio Rurale, soit prise en compte pour justement assurer son rôle de sensibilisation pour la réussite desdits projets. C'est là une dimension qui échappe le plus souvent aux organismes de financement.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir chaque projet de développement prévoit un certain pourcentage de son enveloppe financière pour la Radiodiffusion, ceci pour les campagnes de sensibilisation des PEP. Nous demandons votre appui à tous pour soutenir cette idée en toute circonstance et même la répandre.

Et aussi, pour vous tous qui avez écouté cet exposé, ou qui le lirez un jour, que l'exemple de coopération F.A.O/Coopération Française de soutien aux Radios Rurales en Afrique puisse vous inspirer et vous pousser à oeuvrer à sa multiplication.

* * *

ANNEXE H

ETAT DES DEPENSES ET RECETTES AU 31 DECEMBRE 1986

DEPENSES		BUDGET	EFFECTIF	ECART en SFR	ECART en %
SECRETARIAT/ADMINISTRATION					
61100 + 61110	Traitements des collab. permanents	185'000.--	136'700,20	- 48'299,80	- 26,10
61200	Charges sociales	24'000.--	24'056,75	+ 56,75	+ 0,23
61300	Indemnité frais M. Delaître	--.--	30'720.--	+ 30'720.--	+ 999,99
61400	Honoraires M. Schenker	72'000.--	48'000.--	- 24'000.--	- 33,33
62100 + 62105	Prestations/services extérieurs	10'001.--	1'444.--	- 8'557.--	- 85,56
62104	Locations/leasing	10'000.--	--.--	- 10'000.--	- 100.00
63100 + 63300	Déplacement/représentation	35'000.--	34'975,40	- 24,60	- 0,07
64000	Loyer	1.--	1.--	--.--	
65100	Publication/imprimés	2'500.--	--.--	- 2'500.--	- 100.00
65200	Communication/fret	32'000.--	23'569,70	- 8'430,30	- 26,34
65300	Fournitures de bureau	8'000.--	5'713,25	- 2'286,75	- 28,58
65310	Entretien matériel	--.--	1'591.--	+ 1'591.--	+ 999,99
65400	Abonnements/documentation	2'000.--	156,45	- 1'843,55	- 92,17
65500	Impôts et taxes		- 94,10		
65510	Intérêts et frais bancaires	5'500.--	46,40	- 10'374,55	- 188,62
65520	PP s/change		- 6'050,85		
65530	Amortissement	--.--	1'224.--		
	Sous-totaux	386'002.--	302'053,20	- 83'948,80	- 21,74
BUREAUX ET CONFERENCES					
66100	Frais Bureau Direction - voyage	6'000.--	--.--	- 6'000.--	- 100.00
66110	" " " - organisation	3'000.--	--.--	- 3'000.--	- 100.00
66300	" Conférence Gén. - voyage	--.--	--.--	--.--	
66310	" " " - organisation	--.--	1'900.--	+ 1'900.--	+ 999,99
66400 + 66410	" Réunions régionales	--.--	--.--	--.--	
66500	" Commis. Finances/Comité Exécut.	--.--	1'272,80	+ 1'272,80	+ 999,99
	Sous-totaux	9'000.--	3'172,80	- 5'827,20	- 64,74
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
67100	Acquisition mobilier et appareils	2'000.--	--.--	- 2'000.--	- 100.00
	Sous totaux	2'000.--	--.--	- 2'000.--	- 100.00
ACTIVITES ET PROJETS					
68110	Echanges de Productions		- 896,95		
68140	Echanges Nord/Sud		2'088,50		
68141	Echanges Sud/Sud		91.--		
68150	Réunion Directeurs Programmes TV	10'000.--	- 1'366,20		
68200	Serv. d'Entraide Opérationnelle		- 506,30		
68220	MIP-TV		2'763,75		
68400	Rencontres Médias Nord/Sud		4'500.--		
	Sous totaux	10'000.--	6'673,80	- 3'326,20	- 33,26
CHARGES PAR NATURE					
69801	Pertes s/débiteurs	--.--	226'964,40	+ 226'964,40	+ 999,99
	Sous totaux	--.--	226'964,40	+ 226,964,40	+ 999,99
CONSTITUTION PROVISIONS					
69910	Provision caisse-voyage	45'000.--	26'000.--	- 19'000.--	- 42,22
69920	Provision Ville de Genève	--.--	15'500.--	+ 15'500.--	+ 999,99
	Sous totaux	45'000.--	41'500.--	- 3'500.--	- 7,77
	TOTAUX DES CHARGES	452'002.--	580'364,20	+ 128'362,20	+ 28,39

61100 + 61110 - Salaire de l'Adjoint du Secrétaire Général et salaire de la Secrétaire de Direction.
61200 - AVS, chômage, caisse retraite, ass. accidents et alloc. familiales pour l'Adj. et la Secrétaire.
61300 - Indemnité frais M. DELAITRE (fait partie intégrante du salaire).
61400 - Honoraires et frais pour le Secrétaire Général, M. SCHENKER.
62100 + 62103 - Salaire pour engagement secrétaires intérimaires + honoraires comptables (gratuité pour 1986).
62104 - Plus de location ni de leasing pour 1986.
63100 + 63300 - Frais de séjour du Secrétariat pour divers déplacements + boissons et invitation de personnalités.
64000 - Loyer demandé par la S.S.R. (gratuité pour 1986).
65100 - Pas de publication ni impression de documents en 1986.
65200 - Timbres - téléphones - télex - colis - douane.
65300 - Fournitures de bureau diverses + photocopies.
65310 - Entretien de la machine à écrire à mémoire.
65400 - Abonnement au journal "Jeune Afrique".
65500 - Permis, visas et impôts divers.
65510 - Intérêts et frais de banque.
65520 - Différences sur change des cotisations (gain en raison de la baisse du dollar).
65530 - Amortissement 15% annuel du mobilier et appareils.

66100 - Pas de frais de transport pour les réunions du Bureau de Direction.
66110 - Pas de frais de séjour pour les réunions du Bureau de Direction.
66300 - Pas de frais de transport pour la Conférence Générale.
66310 - Frais de séjour de M. DELAITRE à l'Ile Maurice pour préparer la Conférence Générale 1987.
66400 + 66410 - Pas de frais pour les réunions régionales.
66500 - Frais réunions Commission des Finances et Comité Exécutif du Bureau.

67100 - Pas d'achat de matériel ni de mobilier en 1986.

68110 - Réunion de concertation pour les Echanges de Productions (financée par l'ACCT). Elle permet aux membres qui produisent une émission sur un thème choisi de recevoir et de diffuser gratuitement les émissions des autres membres participant à cette production.
68140 - Opérations financées par l'ACCT pour les Echanges d'Animateurs Nord/Sud.
68141 - Opérations financées par l'ACCT pour les Echanges d'Animateurs Sud/Sud.
68150 - Réunion des Directeurs de Programmes TV, financée par l'ACCT.
68200 - Service financé par l'ACCT. Il permet aux membres du CIRTEF de bénéficier, pour leur personnels, de stages d'initiation ou de perfectionnement, ou encore recevoir l'appui de spécialistes en mission de consultation ou de dépannage.
68220 - Frais de séjour + voyage des membres du Secrétariat du CIRTEF au MIP-TV à Cannes (en partie financés par l'ACCT - FF 10'000.--).
68400 - Don de la Ville de Genève pour 1 jour de réunion des Rencontres Médias Nord/Sud (le solde sera utilisé pour les Prix CIRTEF).

69801 - Membres n'ayant pas payé leur cotisation.

69910 - Provision caisse-voyage pour la Conférence Générale de 1987.
69920 - Participation de la Ville de Genève aux activités du CIRTEF.

		BUDGET	EFFECTIF	ECART en SFR	ECART en %
RECETTES					
70000	Cotisations des membres	466'000.--	463'100.--	- 2'900.--	- 0,62
70100	Contributions spéciales	60'000.--	--.--	- 60'000.--	- 100,00
70200	Contributions caisse-voyage	--.--	58'000.--	+ 58'000.--	+ 999,99
70300	Dons, legs	--.--	20'500.--	+ 20'500.--	+ 999,99
70900	Recettes diverses	--.--	38'914.--	+ 38'914.--	+ 999,99
	TOTAUX RECETTES	526'000.--	580'514.--	+ 54'514.--	+ 10,36
RESULTAT		+ 73'998.--	+ 149,80	73'848,20	+ 99,79

70000 - Cotisations des membres encaissées 1986 + cotisations impayées 1986.
70100 - Pas de contribution spéciale en 1986.
70200 - Contributions à la caisse-voyage pour la Conférence Générale 1987.
70300 - Dons divers (Ville de Genève + ARG) pour les activités du CIRTEF.
70900 - Paiement des arrérages de cotisations par certains membres.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1986

		1986	1985	
A C T I F				
56010	Banque I	20'350.--	39'375.--	- Compte bancaire I
56020	Banque II	--.--	- 1'314.--	- Compte bancaire II
56900	Caisse	903,65	94,65	- Petite caisse pour menus frais
46100 46310	Prest. récupér. + avances	2'500.--	2'500.--	- Avance permanente à l'Adjoint pour dépôt à son appartement privé
48100	Cotisations à percevoir	171'000.--	232'780.--	- Cotisations dues pour 1986
	" " "	231'733.--	221'694.--	- Cotisations dues pour 1984 et 1985
48200	Caisse-voyage à percevoir	74'000.--	--.--	- Caisse-voyage à percevoir pour 1985 et 1986
46000	Impôt anticipé	59,25	3'373,60	- Impôt anticipé 1986 à récupérer
48000	Actifs transitoires	1'574,80		- Factures diverses payées d'avance (voir annex
21600	Mobilier	36'984.--	36'984.--	- Mobilier et matériel du CIRTEF
		539'104,70	535'487,25	
P A S S I F				
47000	Factures à payer	2'182,30	110'644,35	- Factures diverses payées en janvier (v. annexe
47300	Créancier SSR	23'985.--		- Dette SSR (22'500.--) qui tombe en 1987 (compensée par la cotisation 1987) + factures payées en 1987)
47050	Provisions diverses	2'500.--	--.--	- Provisions pour tél. et télex (factures non reçues) nov./déc. 1986
47090	Ducroire	448'033.--	364'744.--	- Cotisations dues 1984 et 1985 qui ne seront probablement pas payées
47060	Fonds Liban	3'258.--	3'258.--	- Fonds à disposition pour l'envoi d'un délégué au Liban
47070	Fonds Ville de Genève	14'088,70	--.--	- Don de la Ville de Genève pour financer le Prix CIRTEF
47080	Fonds caisse-voyage	26'000.--	--.--	- Fonds pour payer le voyage et les frais de séjour des membres à la Conférence Générale 1987, ayant participé à son financement
47100	Cotisations perçues d'avance	10'593.--	33'750.--	- Cotisation d'un membre payée d'avance
47200	Créancier SRTQ	--.--	16'000.--	- Prêt de la SRTQ (remboursé en 1986)
21608	Fonds d'amortissement	36'012.80	34'788,80	- Amortissement du mobilier et matériel du CIRT
		566'652,80	563'185,15	
	Fonds au 1.1.1986	- 27'697,90	+ 38'901.--	
	+ excédent au 31.12.1986	149,80	- 66'598,80	
	Perte totale au 31.12.1986	- 27'548,10	- 27'697,90	

N.B. - L'inspection des Finances de la SSR (qui dépend du Comité Central de la SSR) fait deux ou trois inspections par année, avant d'établir son rapport qu'il offre gratuitement au CIRTEF.

- En plus du loyer et de la comptabilité, le chauffage, l'éclairage et l'entretien des locaux sont pris en charge par la SSR

René Schenker
Secrétaire Général du CIRTEF

BUDGETS POUR 1988-1989

DEPENSES	BUDGETS APPROUVES PAR LA CONFERENCE GENERALE 1985		BUDGETS SOUMIS A LA CONFERENCE GENERALE 1987	
	1986	1987	1988	1989
61 FRAIS DU PERSONNEL PERMANENT				
61100 Traitements cadres 116'000.-- / 61110 Traitements secrétaire 69'000.--	185'000.--	192'000.--	180'000.--	184'000.--
61200 Charges sociales	24'000.--	26'000.--	28'000.--	29'000.--
61300 Indemnités Secrétaire Gén. (honoraires)	72'000.--	76'000.--	76'000.--	76'000.--
	281'000.--	294'000.--	284'000.--	289'000.--
62 SERVICES EXTERIEURS				
62100 Honoraires intérimaires	--.--	--.--	6'000.--	6'000.--
62103 Honoraires chargés de mission	10'000.--	10'000.--	10'000.--	10'000.--
62106 Location/leasing	10'000.--	10'000.--	10'000.--	10'000.--
	20'000.--	20'000.--	26'000.--	26'000.--
63 DEPLACEMENTS/REPRESENTATION				
63100 Frais de missions	30'000.--	30'000.--	32'000.--	32'000.--
63200 Matériel de promotion	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'000.--
63300 Frais de représentation	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'000.--
	35'000.--	35'000.--	38'000.--	38'000.--
64 LOYER				
64000 Loyer du Secrétariat Général	1.--	1.--	21'900.--	21'900.--
Comptabilité	1.--	1.--	12'000.--	12'000.--
	2.--	2.--	33'900.--	33'900.--
65 FRAIS DE SECRETARIAT				
65100 Impression	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'000.--
65200 Communication/fret	32'000.--	32'000.--	30'000.--	30'000.--
65300 Fournitures de bureau	8'000.--	8'000.--	8'000.--	8'000.--
65400 Abonnements, documentation	2'000.--	2'000.--	2'400.--	2'400.--
65500 Impôts, intérêts, amortissements	5'500.--	5'500.--	3'000.--	3'000.--
	50'000.--	50'000.--	46'400.--	46'400.--
66 REUNIONS ADMINISTRATIVES INTERNES				
66100 Bureau de Direction : voyages	6'000.--	6'000.--	6'000.--	6'000.--
66110 Bureau de Direction : organisation	3'000.--	3'000.--	3'000.--	3'000.--
66300 Conférence Générale : voyages	--.--	45'000.--	--.--	60'000.--
66310 Conférence Générale : organisation	--.--	20'000.--	--.--	25'000.--
66400 Réunions régionales : voyages	--.--	--.--	--.--	--.--
66410 Réunions régionales : organisation	--.--	--.--	--.--	--.--
	9'000.--	74'000.--	9'000.--	94'000.--
68 DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
68000 Acquisition mobilier, appareils et équipement	2'000.--	2'000.--	4'000.--	4'000.--
	2'000.--	2'000.--	4'000.--	4'000.--
69 ACTIVITES ET PROJETS				
69100 Echanges et coréalisations	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'500.--
69200 Coopération inter-chaînes	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'500.--
69300 Formation	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'500.--
69400 Information	2'500.--	2'500.--	3'000.--	3'500.--
	10'000.--	10'000.--	12'000.--	14'000.--
69910 Provision caisse-voyage	45'000.--	--.--	60'000.--	--.--
	45'000.--	--.--	60'000.--	--.--
TOTAL DES DEPENSES	452'002.--	485'002.--	513'300.--	545'300.--
RECETTES				
70000 Cotisations des membres + caisse-voyage	466'000.--	466'000.--	500'000.--	500'000.--
70100 Contributions spéciales (soutiens)	60'000.--	60'000.--	60'000.--	60'000.--
Contributions SSR + comptabilité	2.--	2.--	33'900.--	33'900.--
TOTAL DES RECETTES	526'002.--	526'002.--	593'900.--	593'900.--
EXCEDENT	74'000.--	41'000.--	80'600.--	48'600.--

ANNEXE I

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE
DES BUREAUX DE DIRECTION SORTANT ET ENTRANT

(Ile Maurice, le 15 mai 1987)

1. OUVERTURE

Le Président du CIRTEF, M. Dhanjay CALLIKAN, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne, ouvre la séance en indiquant que conformément aux statuts, les Bureaux de Direction sortant et entrant doivent tenir une réunion conjointe pour la passation des pouvoirs et pour éventuellement régler toute question relative au transfert des dossiers.

2. PROSPECTION DE MEMBRES POTENTIELS

Il est demandé au Secrétariat Général de faire de la prospection auprès de membres potentiels, à la lumière des changements apportés aux statuts du CIRTEF.

3. RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Il est également demandé au Secrétariat Général de consolider les liens du CIRTEF avec des organismes internationaux qui ont des objectifs qui rejoignent ceux du CIRTEF (U.N.E.S.C.O., F.A.O., O.M.S., U.I.T., etc).

4. RADIO RURALE AU SAHEL

Il est demandé au Secrétariat Général de mettre en pratique, le plus tôt possible, les recommandations faites par la Conférence Générale concernant la Radio Rurale au Sahel.

5. PROCHAINES REUNIONS

Il est suggéré de tenir une réunion du Comité Exécutif du Bureau pour arrêter les mesures à prendre conséquemment aux décisions du 2e Sommet Francophone, en novembre 1987.

Cette réunion pourrait avoir lieu à l'Ecole Internationale de Bordeaux juste avant la Semaine de visionnage.

La prochaine réunion du Bureau de Direction, pour sa part, pourrait se tenir à Paris deux ou trois jours avant l'ouverture du MIP-TV en avril 1988. FR3 se ferait un plaisir de recevoir le Bureau de Direction.

6. AUTRES QUESTIONS

a) Un membre suggère de s'enquérir si AFRICA No 1 ne serait pas succeptible de se joindre au CIRTEF.

b) Le Secrétaire Général rappelle que le Secrétariat Général se tient à la disposition du Bureau de Direction qui voudrait bien faire appel à lui.

* * *

ANNEXE J

CIRET

LES MEMBRES

au 16 mai 1987

(selon l'ordre alphabétique des pays)

* LA RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANCAISE (R.T.B.F.)
52, bd Auguste-Reyers - 1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : 737.21.11 Télex : 63.132

* L'OFFICE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION DU BÉNIN (O.R.T.B.)
Case postale 366 - Cotonou, Bénin
Tél. : 31.47.40 Télex : 5132 Télégr. : RadioBénin

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION NATIONALE DU BURKINA
Case postale 7029 - Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. : 368.01 Télex : 5231

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION NATIONALE DU BURUNDI (R.T.N.B.)
Case postale 1900 - Bujumbura, Burundi
Tél. : 22.35.85 Télex : 5119 Télégr. : RadioBurundi

* LA RADIODIFFUSION DU CAMEROUN (R.D.C.)
Yaoundé, Cameroun
Tél. : 23.40.35 Télex : 8215 Télégr. : Minfoc

CAMEROON TELEVISION (C-TV)
Yaoundé, Cameroun
Tél. : 22.10.22 Télex : 8215 Télégr. : Minfoc

* LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (S.R.C.)
1400est, bd Dorchester - Montréal, Québec - Canada / H2L 2M2
Tél. : 285.32.11 Télex : 526.74.17

* LA SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC (S.R.T.Q.)
800, rue Fullum - Montréal, Québec - Canada / H2K 3L7
Tél. : 521.24.24 Télex : 525.808

* L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO (O.T.E.O.)
Case postale 200, succ. Q - Toronto, Ontario - Canada / M4T 2T1
Tél. : 484.26.00 Télex : 623.547

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION CENTRAFRICAINE (R.T.C.)
Case postale 940 - Bangui, République Centrafricaine
Tél. : 61.17.55 Télex : 5299 Télégr. : RadioCentrafrique

* RADIO-COMORES
Case postale 250 - Moroni, Iles Comores
Tél. : 2261 Télex : 241

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION CONGOLAISE (R.T.C.)
Case postale 2241 - Brazzaville, Congo
Tél. : 81.24.73 Télex : 5299

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION IVOIRIENNE (R.T.I.)
Télévision : Case postale 8883 - Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Tél. : 43.90.39 Télex : 26.110
Radio : Case postale V 191 - Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél. : 32.41.52 Télex : 3501

* ÉDUCATION EXTRA-SCOLAIRE (Télé pour tous)
Boîte postale V 40 - Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél. : 32.50.71 Télex : 3601

* L'INSTITUT NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (I.N.A.)
Tour Gamma "A" - 193-195, rue de Bercy - 75012 Paris, France
Tél. : 40.04.64.00 Télex : 670.296

* LA SOCIÉTÉ RADIO-FRANCE (S.R.F.)
116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cédex 16, France
Tél. : 42.30.22.22 Télex : 200.002

* LA SOCIÉTÉ ANONYME TÉLÉVISION FRANCAISE 1 (TF 1)
15, rue Cognacq-Jay - 75330 Paris, Cédex 07, France
Tél. : 42.75.12.34 Télex : 250.878

* LA SOCIÉTÉ ANTENNE 2 (A 2)
5, rue de Montessuy - 75341 Paris, Cédex 07, France
Tél. : 42.99.42.42 Télex : 204.068

* LA SOCIÉTÉ FRANCE-RÉGIONS 3 (FR 3)
116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cédex 16, France
Tél. : 42.30.22.22 Télex : 630.720

* TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE (T.D.F.)
21-27, rue Barbès - 92120 Montrouge, France
Tél. : 46.57.11.15 Télex : 250.738

* LA SOCIÉTÉ FRANCAISE DE PRODUCTION (S.F.P.)
36, rue des Alouettes - 75935 Paris, Cédex 19, France
Tél. : 42.03.99.04 Télex : 211.762

* RADIO FRANCE INTERNATIONALE (R.F.I.)
116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cédex 16, France
Tél. : 42.30.30.94 Télex : 614.171

* LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIO-TÉLÉVISION FRANÇAISE D'OUTRE-MER (R.F.O.)
5, avenue du Recteur-Poincaré - 75782 Paris, Cédex 16, France
Tél. : 45.24.71.00 Télex : 612.312

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION GABONAISE (R.T.G.)
Case postale 10150 - Libreville, Gabon
Tél. : 73.27.84 Télex : 5342 Télégr. : RadiotéléGabon

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION GUINÉENNE (R.T.G.)
Case postale 391 - Conakry, Guinée
Tél. : 44.14.10 Télex : 640

* LA TÉLÉVISION NATIONALE D'HAÏTI (R.T.N.H.)
Case postale 13400 - Port-au-Prince, Haïti
Télex : 0416

LA RADIO NATIONALE D'HAÏTI - 4 VRD
Rue du Magasin de l'Etat, case postale 1143 - Port-au-Prince, Haïti
Tél. : 224.20 Télégr. : 4 VRD PAP

* TÉLÉ-LIBAN
Case postale 4848 - Beyrouth, Liban
Tél. : 30.03.60 Télex : 20.100

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU MALI (R.T.M.)
Case postale 171 - Bamako, Mali
Tél. : 224.74 Télex : 421 Télégr. : RadioMali

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION MAROCAINE (R.T.M.)
1, rue El Brihi - Rabat, Maroc
Tél. : 600.09 Télex :31010(R) / 31984(TV)

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION MAURICIENNE (M.B.C.)
Case postale 48 - Forest-Side, Ile Maurice
Tél. : 650.01 Télex : 4230

* L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DE MAURITANIE (O.R.T.M.)
Case postale 200 - Nouakchott, Mauritanie
Tél. : 521.64 Télex : 515 Télégr. : RadioMauritanie

* L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU NIGER (O.R.T.N.)
Case postale 309 - Niamey, Niger
Tél. : 72.31.63 Télex : 5229 Télégr. : RadioNiger

* RADIO-RWANDA
Case postale 83 - Kigali, Rwanda
Tél. : 56.65 Télex : 557 Télégr. : RadioRwanda

* L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU SÉNÉGAL (O.R.T.S.)
58, bd de la République, case postale 1765 - Dakar, Sénégal
Tél. : 21.14.72 Télex : 634 Télégr. : RadioSénégal

* LE CENTRE D'ÉTUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION (CESTI)
Université de Dakar - Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : 21.68.75 Télex : 3338

* RADIO-SEYCHELLES
Case postale 321 - Victoria, Ile Mahé, Seychelles
Tél. : 22.541 Télex 2260

* LA SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (S.S.R.)
Giacomettistrasse 3 - 3000 Berne 15, Suisse
Tél. : 43.91.11 Télex : 911.590
Case postale 234 - 1211 Genève 8
Tél. : 29.33.33 Télex : 427.701

* LA RADIODIFFUSION NATIONALE TCHADIENNE (R.N.T.)
Case postale 892 - N'Djamena, Tchad
Tél. : 2505 Télex : 5201 Télégr. : RadioTchad

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DE LA NOUVELLE MARCHE
Case postale 3286 - Lomé, Togo
Tél. : 21.53.56 Télex : 5320 Télégr. : RadioTogo

* LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION TUNISIENNE (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté - Tunis, Tunisie
Tél. : 28.73.00 Télex : 143.65

* RADIO-VANUATU (R.V.)
Case postale 49 - Port-Vila, République du Vanuatu
Tél. : 2999 Télex : 1046 Télégr. RadioVanuatu

* LA RADIO-TÉLÉVISION VIETNAMIENNE (R.T.V.N.)
58, rue Quan Su - Hanoï, Vietnam
Tél. : 55.349 Télex : 4532

* L'OFFICE ZAÏROIS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION (O.Z.R.T.)
Case postale 3164 - Kinshasa-Gombe, Zaïre
Tél. : 231.71/5 Télex : 21583

LE CIRTEF COMPTE

- 42 sociétés membres
- sur 30 pays
- réparties en

AMERIQUE DU NORD
AFRIQUE
ASIE
EUROPE
PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Le CIRTEF est une association professionnelle dont le fonctionnement repose sur :

une Conférence Générale biennale

un Bureau de Direction

un Comité Exécutif

un Secrétariat Général permanent

CIRTEF

CONSEIL INTERNATIONAL
DES RADIOS-TÉLÉVISIONS
D'EXPRESSION FRANÇAISE

CIRTEF

20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél. 022/28 12 11
Télex 428 274 CIRT CH